

LES 3 D :

Diplomaties sécuritaire, religieuse et économique au cœur du Sahara-Sahel

Sous la coordination scientifique de Beatriz Mesa



LES 3 D :

DIPLOMATIES SÉCURITAIRE, RELIGIEUSE
ET ÉCONOMIQUE AU CŒUR DU SAHARA-SAHEL

LES 3 D : DIPLOMATIES SÉCURITAIRE, RELIGIEUSE ET ÉCONOMIQUE AU CŒUR DU SAHARA-SAHEL

SOUS LA COORDINATION SCIENTIFIQUE DE BEATRIZ MESA

*Publié par
Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.*

© 2023, Konrad-Adenauer-Stiftung e.V., Bureau du Maroc.

Tous droits réservés à la Fondation Konrad Adenauer Maroc.

Toute reproduction intégrale ou partielle ainsi que la diffusion électronique de cet ouvrage sont interdites sans la permission formelle de l'éditeur.

Les opinions exprimées dans la présente publication sont propres à leurs auteurs.

Sous la direction de : Steffen Krüger, Représentant Résident de la Fondation Konrad Adenauer.

Sous la coordination de : Abir Ibourk, chargée de projet à la Fondation Konrad Adenauer.

Couverture et mise en pages : Babel com

Impression : Imprimerie Bidaoui

Dépôt légal : 2023 MO 0335

ISBN : 978-9920-714-10-5

Édition 2023

Préface

La conjugaison de plusieurs facteurs d'instabilité endogènes (États en faillite, terrorisme, rébellions, insurrection, trafics en tous genres, migrations clandestines, pauvreté et crise climatique) expose la région du Sahara-Sahel depuis quelques années à une montée en puissance de la violence politique, des actes terroristes et des conflits intercommunautaires.

Les pays de la région ont de nombreux défis à relever, dont ceux de la sécurité et du développement. Les acteurs internationaux et régionaux sont aussi présents, et face à l'impasse des stratégies menées jusqu'à présent, il est urgent de réfléchir à de nouvelles perspectives, notamment le rôle de la diplomatie, articulée autour de ses trois dimensions : sécuritaire, religieuse et économique.

C'est l'objet de ce colloque, organisé par le Laboratoire d'analyse des sociétés et pouvoirs / Afrique - Diasporas (LASPAD) de l'Université Gaston-Berger et l'Université Mohammed V de Rabat en partenariat avec le bureau de la Fondation Konrad Adenauer de Rabat, qui ambitionne de réunir à nouveau chercheurs, spécialistes, étudiants et acteurs autour de quatre tables rondes sur les différentes problématiques qui concernent l'émergence et le développement de cette triple diplomatie.

Sur le volet sécuritaire, cette diplomatie implique des acteurs internationaux et régionaux dans la médiation et la résolution des conflits. Cet espace d'intervention s'est complexifié en raison du protagonisme croissant d'acteurs non étatiques, entrepreneurs de violence, qui ont renforcé leur légitimité notamment en recourant aux références religieuses tout en questionnant le rôle de l'État, impuissant à l'heure de protéger les frontières de l'État-nation en crise, et en se substituant à lui comme alternative consolidée autour de la notion de communauté.

Nous assistons aussi, sur une variété d'échelles et dans une immédiateté inédite, à des bouleversements géopolitiques résultats de la montée

des groupes armés dans la région. Le réel nous échappe, alors que l'extrémisme violent redéfinit les contours de ces réalités en brouillant les lignes entre cupidité et aspirations idéologiques.

L'espace sahélien est aussi traversé par une compétition s'appuyant sur le référent religieux entre différents courants et acteurs comme les groupes armés. La diplomatie religieuse peut dès lors jouer un rôle-clef pour favoriser l'émergence de cadres de dialogue et de convergence entre les diverses tendances.

Finalement, la diplomatie économique s'avère aussi nécessaire, car les conflits au Sahel relèvent d'une crise multidimensionnelle motivée par le contrôle des ressources naturelles. Ces conflits sont liés à la gestion et à l'accès à l'eau et à la terre, mais aussi à de nouvelles ressources comme l'exploitation des énergies renouvelables qui pourrait devenir une nouvelle base de développement.

Nous tenons à remercier les différents intervenants qui nous ont permis de mieux comprendre la complexité de la gouvernance sécuritaire, de la violence – identitaire, religieuse ou économique – et la réponse de nos États à de tels défis. En tout premier lieu, les seize intervenants sans lesquels cet ouvrage n'aurait pu voir le jour. Nous sommes également très reconnaissants envers la représentante spéciale de l'Union européenne pour le Sahel, Emmanuela C. Del Re, pour son intervention à la cérémonie d'ouverture. Nous remercions aussi nos collègues de la Fondation Konrad Adenauer de Rabat pour leur soutien. Enfin, nous remercions notre collègue-chercheur du Center for Global Studies (CGS) de l'UIR, Michel Boyer, et le directeur du CGS, Farid El Asri, pour avoir mobilisé ses étudiants de master et de doctorat pour l'accompagnement de cet ouvrage, ainsi que Daouda Fofana, Fatih Dah, Mouna Wahbi, Yassine Andaloussi, Hafsa Amarir, Cedric Sylvere. Un grand merci aux chercheurs Benjamin Raymond, Aboubakar Sidik Diakité et Yassine Ben Mokhtar ainsi qu'à Laurence Thieux pour son excellent travail d'édition et de lecture.

Équipe du LASPAD (UGB)

Sommaire

- 5 | PRÉFACE
- 9 | ABRÉVIATIONS
- 11 | INTRODUCTION
VIOLENCE, RELIGION ET ÉCONOMIE AU SAHEL
Beatriz Mesa
- 17 | **LA DIPLOMATIE SÉCURITAIRE**
- 17 | L'AXE NIGER-LIBYE AU CŒUR DE LA VIOLENCE
Beatriz Mesa
- 23 | LES ENJEUX SÉCURITAIRES ET L'AVENIR DU G5 SAHEL
Mohamed Znagui Si'Ahmed Ely
- 29 | REFONDRE LES ARMÉES DU CONTINENT AFRICAIN ?
Michel Boyer
- 43 | SÉCURITÉ HUMAINE ET G5 SAHEL :
UNE EXPÉRIMENTATION COMPLEXE
Julien Durand de Sanctis
- 53 | LA NÉGOCIATION COMME OUTIL DE PAIX
Anne Savey
- 61 | DÉFIS ET OPPORTUNITÉS POUR L'AXE MAGHREB-SAHEL
Nizar Dardabi
- 67 | LA CIRCULATION TRANSNATIONALE DE LA VIOLENCE AU SAHEL
Beatriz Mesa et Aboubacar Sidik Diakité
- 73 | LA SÉCURITÉ COMME POLITIQUE PUBLIQUE AU SAHEL
Hervé Flahaut
- 79 | ÉTUDE DE CAS : LA LIBYE
Ulf Laessing

81 | LA DIPLOMATIE RELIGIEUSE

81 | LA DIPLOMATIE RELIGIEUSE MAROCAINE COMME
PROPÉDEUTIQUE PRÉVENTIVE
Farid El Asri

91 | LE SAHARA FACE AUX NOUVELLES DYNAMIQUES RELIGIEUSES :
NIGER-MALI
Moulaye Hassane

99 | RÉFLEXIONS SUR LA DIPLOMATIE RELIGIEUSE DES PAYS DU GOLFE
ET LES DÉFIS QU'ELLE POSE POUR LES PAYS OUEST-AFRICAINS
Mayke Kaag

109 | LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE

109 | LES RESSOURCES AU MILIEU DE LA GUERRE :
LE NIGER COMME ÉTUDE DE CAS
Khalifa Diop

113 | PENSER LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE
Yacouba Berthé

121 | LES ÉNERGIES RENOUVELABLES, LE FUTUR DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST ?
Souleymane Berthé

125 | LA CUPIDITÉ AU SEIN DES CONFLITS SAHÉLIENS
Beatriz de León Cobo

133 | CONCLUSION
Rachid Id Yassine

140 | LES AUTEURS

Abréviations

AFRICOM	Commandement des États-Unis pour l’Afrique
AMA	Agence des musulmans d’Afrique
AQMI	Al-Qaeda au Maghreb islamique
CEDEAO	Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest
CMA	Coordination des mouvements de l’Azawad
CMAS	Coordination des mouvements, associations et sympathisants
CNULCD	Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification
CPA	Coalition du peuple pour l’Azawad
CPS	Conseil de paix et de sécurité
DDR	Désarmement Démobilisation Réintégration
DGAP	Direction générale de l’administration pénitentiaire et de la réinsertion
EIGS	État islamique au Grand Sahara
EUCAP	Mission européenne pour le renforcement des forces de sécurité intérieure
EUCOM	Commandement des forces des États-Unis en Europe
EUTM Mali	Mission de formation de l’Union européenne au Mali
FAA	Force africaine en attente
FAMA	Forces armées maliennes
FLM	Front de libération du Macina
HCUA	Haut-Conseil pour l’unité de l’Azawad
MAA	Mouvement arabe de l’Azawad
MARFORAF	U.S. Marine Corps Forces Africa
MBM	Mokhtar Belmokhtar
MIA	Mouvement islamique de l’Azawad
MIA	Mouvement islamique armé

- MINUSMA** Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies au Mali
- MISAHEL** Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel
- MISMA** Mission internationale de soutien au Mali
- MNLA** Mouvement national de libération de l'Azawad
- MOC** Mécanisme opérationnel de coordination
- MPSA** Mouvement populaire pour le salut de l'Azawad
- MUJAO** Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest
- OCI** Organisation de la coopération islamique
- PEV** Prévention de l'extrémisme violent
- PNUD** Programme des Nations Unies pour le développement
- PSI** Pan-Sahel Initiative
- UNICRI** Institut inter-régional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice
- UNOCT** Bureau de Nations Unies contre le terrorisme au Maroc
- UNOWAS** Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel
- WAMY** Association mondiale de la jeunesse musulmane

INTRODUCTION

Violence, religion et économie au Sahel

Beatriz Mesa

Les multiples expressions de la violence dans l'espace sahélo-sahélien, la diversité religieuse à dominante islamique et les agendas économiques qui sont largement à l'origine des nouveaux conflits font de la diplomatie un instrument essentiel des relations internationales¹. C'est l'objet du présent ouvrage qui aborde la question de la diplomatie classique, celle des États mais aussi la diplomatie parallèle², celle qui inclut les acteurs non étatiques dans la prise de décision, toutes deux essentielles pour l'atténuation ou l'élimination des griefs sociaux, politiques et sécuritaires dans la région.

Dans un contexte marqué par la perte de contrôle territorial des États (Mali, Niger ou Burkina Faso) au profit des groupes armés d'origines ethniques différentes et face à l'échec des multiples mécanismes de sécurisation déployés par les États occidentaux et africains (ex. Eucap, Eutem, G5 Sahel, Takouba, Berkan), la médiation, ou la figure du médiateur³, comme instrument de la diplomatie revêt une importance cruciale. Des efforts doivent être consacrés à la négociation afin de parvenir à un accord, répondant à la réalisation d'un intérêt collectif et au besoin de reconnaissance de tous les acteurs sans exception⁴.

La négociation doit donc servir à produire des compromis et à faire des concessions à différents niveaux pour la résolution de ces conflits sociaux, politiques, religieux ou sécuritaires multidimensionnels. La diplomatie doit aussi être un mécanisme permettant de favoriser le retour de la paix et mettre fin à la violence. De même, une diplomatie efficace doit s'appuyer sur l'expression populaire et prendre en compte les perceptions de la

population de l'insécurité et/ou de la menace. En ce sens, les enquêtes sur les perceptions des populations destinées aux décideurs doivent être prises en compte afin de mettre en œuvre des politiques publiques en accord avec les besoins du citoyen, destinataire ultime de la diplomatie⁵.

Dans ce sens, la compréhension du contexte sécuritaire dans les différents États du Sahel passe par l'analyse critique de trois dimensions essentielles qui doivent être abordées à partir d'un travail de terrain : 1) la dimension de la violence qui implique l'identification de problèmes et oblige à pousser la réflexion au-delà des bannières idéologiques affichées par les organisations armées ou de la composante ethnique des individus armés ; 2) la dimension religieuse marquée par deux réalités, l'une caractérisée par la convergence des tendances religieuses traditionnelles et nouvelles, qui mettent en évidence l'importance de la diplomatie dans la construction de scénarios de coexistence confessionnelle, et la seconde caractérisée par l'émergence de structures armées non étatiques qui ont recours à la référence religieuse pour justifier leurs actions ; cette surenchère de références religieuses brouille l'analyse du phénomène du radicalisme violent dans les espaces sahélo-sahéliens ; 3) la dimension économique qui repose aussi sur deux catégories : la première connecte l'organisation des groupes armés au contrôle de l'économie criminelle (trafic de drogues et prise d'otages), ce phénomène s'est formalisé au fil du temps dans la région et a transformé les réalités sociales, politiques et culturelles et les valeurs ; la deuxième place la cupidité au cœur de l'agenda économique de la violence saharo-saharienne qui s'est accentuée au cours des dix dernières années. En effet, l'arrivée d'acteurs internationaux porteurs de nouveaux agendas économiques exacerbe les rivalités pour le contrôle des ressources naturelles en compétition avec les activités économiques traditionnelles telles que l'agriculture, l'élevage et le pastoralisme.

Aujourd'hui, toute ressource économique, qu'elle soit criminelle (drogue), licite (eau) ou légale (or) contribue à l'autonomisation des groupes armés du Sahel, sécessionnistes ou djihadistes, et des individus armés agissant comme n'importe quelle bande criminelle internationale, sans structures solides pour les soutenir mais capables d'exploiter ces ressources à leur niveau.

La violence a connu une croissance exponentielle au Sahel, que l'on peut mesurer par le nombre d'individus touchés par ce phénomène, la fragmentation des groupes armés sur la base d'identités tribales différentes, l'apparition de nouveaux conflits (communautaires) qui ont surgi dans le sillage de la déflagration du nord du Mali, région qui a connu toutes les insurrections sécessionnistes depuis son indépendance. La géographie de cette circulation de la violence qui dure depuis une décennie s'étend sur de nouveaux espaces frontaliers (Liptako-Gourma), laissant derrière elle un lourd bilan de victimes, de personnes déplacées et de réfugiés. Environ 20 000 personnes ont perdu la vie, plus de 2,5 millions ont été déplacées de force de leurs foyers, et la région est confrontée à une grave crise humanitaire et à l'insécurité alimentaire.

Outre les multiples violations des droits humains, la région est également confrontée à une crise de la gouvernance qui s'est traduite au cours de ces dernières années par de multiples coups d'État au Mali et au Burkina Faso et à un changement soudain de pouvoir au Tchad. L'extension spatiale des groupes terroristes qui ont réussi à élargir leur emprise vers la zone du centre du Mali et du lac Tchad pour Boko Haram va de pair avec la propagation des cartels de la drogue et les prises d'otages. Finalement, le retrait de la France du Mali pose la question de l'ingérence étrangère dans les conflits armés africains et remet aussi en question l'engagement des États africains dans la résolution de leurs propres conflits et la nécessité de renforcer l'intégration régionale, la solidarité et l'entraide entre les pays d'Afrique.

Sécuriser ou insécuriser ?

Nous observons, parallèlement à cette augmentation spectaculaire de la violence, une montée progressive de la production sécuritaire qui a commencé avec le lancement des phases de prévention du terrorisme et du crime organisé à partir de 2005 avec la mise en place de programmes de formation militaire et civile des forces de la Défense et de la Sécurité (FDS) des pays sahéliens dans la lutte antiterroriste (2007) et le déploiement de forces étrangères sur le terrain pour lutter contre les acteurs terroristes (2012). Tous ces mécanismes ont montré leurs limites et

leurs incompatibilités avec les réalités du terrain, notamment la réalité des armées sahéliennes, suite à l'insurrection malienne de 2012. La séparation *de facto* du nord du Mali a permis à d'autres communautés ethniques de s'émanciper par la violence. Ainsi, des questions importantes concernant les intérêts de ce conflit doivent être posées et analysées : Qui a intérêt à régler le conflit au Sahel ? Le mouvement insurgé a-t-il vraiment intérêt à instaurer dans le territoire malien un État islamique ?

Une décennie après l'intervention internationale déployée pour restaurer l'intégrité territoriale du Mali, la région de l'Azawad est sous le contrôle de groupes armés à caractère sécessionniste. Après le partage territorial du nord du Mali, ces derniers ont réussi à neutraliser les violences qui se sont abattues sur le centre du pays (Macinas) et sur sa frontière avec l'ouest du Niger et le nord du Burkina Faso. La partition du Mali coïncide avec une militarisation accrue qui a converti cette région en un espace de sécurisation avec de nouveaux acteurs politiques, religieux, politico-religieux ou bien des acteurs simplement armés.

Nous sommes aujourd'hui face à une violence transfrontalière qui participe aussi à l'émancipation d'une autre communauté, la communauté peule. La nouvelle configuration des groupes armés au Sahel basée sur l'impact de l'économie criminelle a transformé les revendications de nature sécessionniste comme l'ambition de créer un État touareg arabe indépendantiste au nord du Mali – à l'origine de la violence transsaharienne – en favorisant l'apparition de nouvelles revendications comme celles portées par la communauté peule aspirant à la création d'un État pastoral et participant aussi à la production de violence.

L'impasse des stratégies sécuritaires déployées au Sahel après une décennie de violence nous montre l'importance de privilégier la voie de la diplomatie à trois niveaux de l'agenda sécuritaire : d'un côté, la sécurité classique des États sahéliens nécessite une réforme urgente de leurs secteurs de la sécurité (RSS) qui passe par la refonte des armées et la représentativité équitable de leurs différents corps de sécurité en fonction de la pluralité ethnique de leurs territoires.

À l'heure où les acteurs non étatiques se sont renforcés et ont acquis une capacité qui dépasse celle des États centraux au point de les absorber, la négociation devient un instrument important de la diplomatie pour réduire les niveaux de violence, même si cela pose la question de savoir avec qui négocier. Les pays nord-africains traditionnels tels que l'Algérie et la Libye conservent une position prépondérante au Sahel en tant qu'acteurs médiateurs dans la résolution des conflits sahéliens, mais des concurrents sont apparus au niveau régional et international.

Le Maroc, par exemple, s'est investi comme médiateur dans le conflit sahélien par le biais de ses institutions religieuses, porteuses d'un modèle d'islam modéré et actives dans la formation d'imams et d'oulémas. Le recours à la diplomatie religieuse a repositionné le Maroc sur la scène régionale et internationale en le projetant comme un pays de confiance et une référence pour les autres pays musulmans de la région. Le scénario marocain de la coexistence religieuse entre différentes pratiques issues de différentes écoles de l'Islam – mais toujours sous le contrôle d'une autorité suprême (le roi Mohammed VI) – est discuté dans d'autres pays du Sahel qui connaissent pour la première fois des conflits sociaux dus à la montée de pratiques religieuses qui se heurtent à l'islam traditionnel. Dans ce manuscrit, nous réfléchissons aux leaderships religieux existants ou potentiels au Mali et au Niger afin d'aborder la dualité du wahhabisme et du soufisme, qui apparaît comme une coexistence forcée dans les sociétés sahéliennes contemporaines.

Finalement, il convient aussi de faire appel à la diplomatie économique qui implique une diplomatie énergétique misant sur les énergies renouvelables, une opportunité pour renforcer la gouvernance et la souveraineté des États du Sahel.

Notes

- 1 P. Sharp (2009), *Diplomatic theory of International Relations*, UK, Cambridge University Press.
- 2 R. Delcorde (2021), « Diplomatie secrète, diplomatie parallèle », dans *La Diplomatie d'hier à demain : essai politique*, Wavre, Mardaga, p. 107-113.
- 3 P. Poupard (2019), *Médiations en puissance au Sahara-Sahel*, thèse doctorale.
- 4 P. Sharp (2009), *Diplomatic theory of International Relations*, op. cit.
- 5 <https://www.citizen-security.org/>.

LA DIPLOMATIE SÉCURITAIRE

L'axe Niger-Libye au cœur de la violence

Beatriz Mesa

Le Niger est au cœur du conflit sahélien et fait face à des problématiques sécuritaires dont les causes anciennes et nouvelles plongent la population nigérienne dans une situation précaire multidimensionnelle. Parmi les causes lointaines de la réalité que nous vivons il y a ce que l'on peut appeler l'héritage colonial ou la lutte pour le contrôle territorial dans des espaces principalement agricoles et d'élevage à l'origine de tensions aggravées par la récente pression climatique (la population vit essentiellement des activités agricoles et pastorales). Actuellement, le changement climatique est aussi responsable d'une forte sécheresse qui introduit une nouvelle variable dans la dynamique conflictuelle au Niger.

Cependant, il y a d'autres paramètres politiques récents qui ont marqué l'insécurité au Sahel comme la désintégration du régime de Mouammar Khadafi qui a eu d'importantes conséquences : la décentralisation du pouvoir politique et de son appareil sécuritaire, de nouvelles luttes intra-tribales pour le contrôle de l'économie parallèle et le retour armé au Mali des Touaregs qui ont trouvé refuge au sud de la Libye dans les années 70 à cause de la sécheresse et qui a accéléré l'apparition d'une nouvelle insurrection au nord du Mali en 2012. Ce dernier, caractérisé par une génération de Touaregs riches du fruit de trafics divers, particulièrement les drogues, est à l'origine de l'instabilité aussi à la frontière du Niger (région de Tillabéry) avec le Mali (région de Gao). C'est là qu'ont lieu la plupart des attaques de la Katiba de l'État islamique et des groupes armés sécessionnistes touaregs (les groupes armés maliens (MSA) pro-gouvernementaux).

Le début de l'insécurité

Avant la guerre civile et la chute de Khadafi en 2011, la Libye était au centre des équilibres sécuritaires des pays du Sahel avec un double rôle, stabilisateur et déstabilisateur selon les perspectives des acteurs concernés. Il a mobilisé son idéologie panafricaine, qui avait pour vocation l'unité africaine comme instrument d'influence extérieure. Cette politique s'est concrétisée par diverses alliances et accords de coopération dans différents pays africains, principalement dans la région sahélo-sahélienne, mais elle a aussi attisé les conflits et fragmentations territoriales et favorisé l'émergence de groupes d'insurrection.

L'intervention de Kadhafi dans le processus de négociation entre les gouvernements européens et les États sahéliens pour la libération des otages occidentaux enlevés dans les confins du nord du Mali en 2009 et 2011 a révélé l'ampleur des réseaux de l'économie criminelle dans la région entre les acteurs, étatiques et non étatiques. D'ailleurs, l'intervention de Khadafi était décisive en raison des nombreux contacts tissés avec la communauté touareg dans les différents espaces géographiques où cette population se déplace.

Le leader libyen a eu un rôle controversé : tout en intervenant comme médiateur pour parvenir à la paix avec le gouvernement central du Mali, la Libye finançait l'insurrection sécessionniste touareg avec ses ressources énergétiques. La création à son initiative de la Ligue des tribus du Grand Sahara avait attiré les élites du nord du Mali qui défendaient leur indépendance avec des revendications sécessionnistes partagées par d'autres communautés touareg installées dans le sud de l'Algérie et au Niger. Cette double diplomatie *soft* (médiation) et *hard* (formation militaire et financement des groupes insurgés) a donné à la Libye une place prépondérante dans l'espace régional. Cela explique pourquoi la chute de Khadafi a entraîné la rupture des équilibres politiques et sécuritaires au sein des pays sahéliens suite à l'insurrection au nord de Mali des élites touareg de Kidal (limitrophe de l'Algérie) et des élites arabes de Lamhar et Berabiche dans la région de Tombouctou et de Gao (au nord du Mali), qui contrôlent par ailleurs le passage des stupéfiants entre les frontières

sahéliennes. L'afflux d'armes, entrées au Mali après la crise libyenne, a permis de renforcer l'insurrection de sécessionnistes et d'installer actuellement un État de fait dans la région appelée Azawad.

Le conflit libyen et ses conflagrations ultérieures dans le voisinage ont changé le paradigme de la sécurité tout en mettant en évidence les limites de l'approche théorique réaliste pour expliquer les dynamiques de conflit dans la région sahélienne. La scène libyenne a mis à mal le modèle d'État-nation, adopté par la plupart des pays africains après leurs indépendances. Après le coup d'État contre la monarchie en 1969, le nouveau pouvoir libyen a fait de la division interne un principe de gouvernement, empêchant toute forme de cohésion nationale. Le modèle autoritaire mis en place cherchait à établir un modèle alternatif à l'État-nation imposé par les processus coloniaux.

En effet, sous Khadafi, l'organisation des forces armées avait suivi une logique tribale qui consistait à déléguer le pouvoir aux tribus alliées tout en fracturant le reste des forces tribales par la répression selon la stratégie classique de diviser pour mieux régner, une politique aux lourdes conséquences politiques pour l'avenir du pays. Ses répercussions dans le domaine de la sécurité seront manifestes après la chute de Khadafi, avec la désintégration de l'État libyen et son appareil sécuritaire et l'exacerbation des fractures tribales.

Ainsi, la théorie de l'État reposant sur les éléments classiques – territoire, gouvernement, population définie et souveraineté – n'est pas applicable à la Libye. Même si en apparence celle-ci montrait une souveraineté centralisée, les institutions politiques du pays étaient fragiles et hétérogènes en raison des divisions tribales qui ont transformé les différentes régions de la Libye en théâtres de confrontation armée entre les différents centres de pouvoir dirigés par des élites tribales pour le contrôle d'un territoire divisé : la Cyrénaïque, la Tripolitaine et le Fezzan. L'idée de gouvernement est également une utopie pour des raisons historiques, culturelles et identitaires, comme le montrent aujourd'hui les deux gouvernements opposés en Libye, le premier soutenu par le clan de Misrata et le second par le clan de Zintan.

Ces divisions claniques expliquent qu'au-delà d'une menace globale (le terrorisme s'appuyant sur un référentiel religieux) il existe d'autres variables intérieures qui entravent la stabilité en Libye et dans ses pays voisins comme le Niger. La survie du pays maghrébin dépend des ressources énergétiques mais aussi de l'économie criminelle qui a commencé à se développer fortement dans les années 90. À tel point que le trafic de drogue est devenu un enjeu majeur de l'agenda sécuritaire de ce pays et du Sahel voisin particulièrement touché par le crime organisé.

La frontière ténue entre les structures du crime organisé et les groupes terroristes a rendu difficile l'analyse de la sécurité dans cette géographie africaine, notamment en raison de l'imbrication des acteurs. Les connexions entre pays et acteurs qui mobilisent ces deux registres d'action accentuent les problèmes d'insécurité et affaiblissent le pouvoir de l'État souverain, comme le cas du Mali l'a montré.

En conclusion, la chute du colonel Khadafi a ouvert un processus de fragmentation et de multiplication de groupes armés qui s'est étendu à tout l'espace sahélien tout en aggravant la situation de pays limitrophes comme le Niger. Ceux qui sont à la source de la déstabilisation de l'État libyen sont aussi responsables de la situation au Sahel. La question sécuritaire actuelle n'est pas que le problème des pays sahéliens car il s'agit d'un espace d'intérêt régional et mondial. Pour les États du Sahel, le contrôle de l'espace est de plus en plus difficile, en raison de la faiblesse de leurs forces armées. Cette situation a un impact qui va bien au-delà de la région et requiert un partenariat renforcé, une coopération sincère et ouverte afin d'arriver à bout de ce phénomène. Même si les populations sahéliennes sont les plus exposées (pauvreté, famine et insuffisance alimentaire sont des problématiques d'extrême urgence) et celles qui souffrent le plus, les répercussions de la violence sont régionales (voir la réalité du Bénin et du Togo), et la responsabilité est mondiale. La réponse de la communauté internationale n'est pas à la hauteur des besoins des pays du Sahel en termes de lutte contre l'insécurité qui mine tous les espoirs de développement et de paix et menace aussi la paix mondiale. Nous croyons à une diplomatie efficace qui intègre tous les acteurs dans le processus de négociation. Mais sur quelles bases peut-on négocier avec les groupes armés ? Pouvons-nous négocier avec des gens qui n'ont

aucun projet de société ? Nous sommes dans le cadre d'une économie criminelle avec des acteurs très puissants qui ont la force d'embarquer nos jeunes dans une aventure où ils risquent de perdre la vie. Enfin, il y a des défis pour nos États, mais la paix ne se fera pas d'elle-même, c'est à nous de la faire.

Bibliographie

- Hernández Ospina A., García Perilla J.C. (2020), « La Crisis en Libia y sus efectos en la región del Sahel », *Criminalidad*, vol. 62, n° 1.
- Kempf O. (2022), « L'Ukraine et l'Europe », *Hermès La Revue*, n° 90, 196-201. <https://www.cairn.info/revue--2022-2-page-196.htm>.
- Korotayev A., Khokhlova A. (2022), « Revolutionary Events in Mali, 2020-2021 », in L. Issaev, A. Korotayev (ed.), *New Wave of Revolutions in the MENA Region. Perspectives on Development in the Middle East and North Africa (MENA) Region*, Springer, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-031-15135-4_9.
- Mesa B. (2017), *Le Rôle transformateur des groupes armés du nord du Mali : de l'insurrection djihadiste et sécessionniste au crime organisé (1996-2017)*, thèse de doctorat de science politique, Université de Grenoble.
- Mesa B., Guindos M. (2015), « Libia: la nueva guerra por el poder económico », *CIDOB*. Voir https://www.cidob.org/ca/articulos/revista_cidob_d_afers_internacionals/109/libia_la_nueva_guerra_por_el_poder_economico.
- Mesa B. (2022), *Los grupos armados del Sahel. Conflicto y economía criminal en el norte de Mali*, Madrid, Los Libros de la Catarata.
- Mohamadou A. (2018), « État, pouvoirs locaux et insécurités au Sahel : l'intégration différenciée des communautés locales dans la construction de l'État-nation au Niger et au Mali », *Afrique contemporaine*, 265, 77-97. <https://doi.org/10.3917/afco.265.0077>.
- Pérouse de Montclos M.A. (2021, 20 juin), « La fin de l'opération Barkhane vue du Niger », *The Conversation* [6 p. en ligne]. <hal-03274630>.
- Poupart P. (2019), « Quand la puissance se disperse : les relations entre le Sahara-Sahel et le Maghreb depuis la chute du colonel Kadhafi (2011-2018) », *Hérodote*, 172, 101-121. <https://doi.org/10.3917/her.172.0101>.

Les enjeux sécuritaires et l'avenir du G5 Sahel*

Mohamed Znagui Si' Ahmed Ely

Le dimanche 15 mai 2022, le Mali a annoncé son retrait du G5 Sahel. Cette décision questionne l'avenir, désormais encore plus incertain, de la coalition du G5 Sahel qui avait pour ambition de devenir un carrefour de la sécurité régionale dans la lutte contre le terrorisme au Sahel.

Ce mécanisme sécuritaire, initialement porté par la France avec ses partenaires sahéliens, s'est fortement fragilisé à la suite de la décision malienne de retirer ses soldats de la force conjointe. Ceci a acté un changement de paradigme sécuritaire au sein de la région sahélienne. Ce qui fait que le Mali n'est plus au cœur de l'agenda sécuritaire régional. L'isolement du Mali s'est renforcé suite aux multiples coups d'État menés par la junte militaire. De plus, la nouvelle approche stratégique de diversification des partenariats internationaux a questionné la portée et l'utilité de cette opération, tout en relevant les défis sécuritaires y afférents.

Le G5 Sahel comme mécanisme régional est un cadre de coordination et de coopération en matière de développement et de sécurité qui regroupe des pays à faible revenu, avec de faibles capacités militaires qui souffrent d'un dysfonctionnement structurel et profond qui dépasse la question de la formation ou des ressources matérielles. Pour répondre à ces manquements, les États s'organisent au sein de la force autour de quatre axes principaux : la défense et la sécurité, la gouvernance, l'infrastructure et le développement durable et humain. Les principaux défis sont d'ordre financier, et les résoudre permettrait d'assurer la montée en puissance de cette force, la rendant opérationnelle sur le terrain de manière proactive.

* Cet article a fait l'objet d'une lecture scientifique du doctorant Daouda Fofana de l'Université Internationale de Rabat.

En témoignent les bailleurs de fonds à Nouakchott en 2018, dont les contributions ont dépassé les attentes des organisateurs, et la création de la force conjointe. Il semble que le G5 Sahel ait été victime de son succès et de sa notoriété au point d'être actuellement en crise depuis le retrait du Mali, entraînant une discontinuité territoriale de l'organisation ainsi qu'une paralysie des instances décisionnelles. Le développement d'initiatives parallèles, telles que la Coalition pour le Sahel ainsi que les trois « S », ont cassé l'élan du G5 Sahel et refroidi l'intérêt que lui portent certains bailleurs et organisations internationales.

Malgré les réticences de départ, au niveau continental de l'Union africaine (UA) et sous-régionale de la part de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la pertinence de ce projet et les multiples réalisations ont suscité un intérêt positif de la part de la communauté internationale. Cette force commune n'est pas composée de forces étrangères. En effet, les 5 pays du G5 ont décidé de conjuguer leurs forces militaires afin de lutter plus efficacement contre le terrorisme et d'œuvrer pour le développement de la région tout en veillant à s'orienter vers une bonne gouvernance. Chacun des pays a fourni 1 000 hommes, pour former un contingent total de 5 000 hommes. En raison de la faiblesse des contributions financières depuis sa création en 2017, le G5 Sahel a à son actif une trentaine d'opérations, d'envergure limitée, d'entraînement et de ratissage. Ces actions n'ont pas permis de réduire efficacement la capacité opérationnelle du terrorisme armé dans la région. Plusieurs questions se posent à ce sujet : Est-ce dû à la faiblesse des financements ? À la faiblesse des capacités humaines et matérielles ? Nous pouvons apporter plusieurs éléments de réponse : ces armées ne sont pas suffisamment équipées, les contingents n'ont pas la formation requise pour lutter contre le terrorisme, phénomène récent dans la région et qui se caractérise par la fragmentation des groupes terroristes armés utilisant des moyens hybrides.

Dans les faits, les armées nationales sont plus adaptées (voire habituées) à la lutte classique, alors que le phénomène des groupes terroristes représente une menace multidimensionnelle. Aujourd'hui, au regard du nombre d'attaques, seulement deux pays sont relativement épargnés, le Tchad et la Mauritanie, et ce sont les Burkinabés qui ont le plus souffert des attaques.

D'autres défis se posent à cette force, notamment celui relatif au respect des droits humains. Le G5 Sahel possède un cadre de conformité pour s'en assurer, mais il n'a pas été soutenu par une volonté politique affichée. La dimension humanitaire est centrale, malgré les multiples exactions et affaires judiciaires en cours.

Le champ d'action de la force conjointe

Le champ d'action de cette force se situe dans les cinq pays la composant. Autrement dit, un territoire vaste, aride, étendu entre le Sahara et le Sahel, avec des conditions de vie très difficiles (densité faible). Il couvre une superficie de cinq millions de kilomètres carrés, dont une grande partie est désertique. Cet espace est peuplé d'environ 14 millions d'habitants, dont la moitié sont des jeunes. Le taux de croissance démographique est de 3,18 % avec un dédoublement de la population en à peine vingt ans. Les cinq États du G5 Sahel se situent en bas du classement de l'Indice du développement humain. Ils sont parmi les pays les plus pauvres du monde. Le sous-développement ainsi que le changement climatique et l'insécurité sont les principaux défis auxquels fait face la région en ce début de siècle.

En effet, l'insécurité alimentaire, la sécheresse et le changement climatique constituent des menaces permanentes et un frein pour le développement socio-économique. L'immensité des territoires, la porosité des frontières, l'omniprésence des conflits armés, les activités de violence et la criminalité organisée ont fait de la région du Sahel le ventre mou de l'Afrique, où se croisent ses métamorphoses et se développent toutes ces menaces, causant une instabilité croissante qui entraîne la prolifération d'acteurs déstabilisateurs et dissonants.

Les organisations de trafic de drogues et de narco-terrorisme ont essayé pendant de longues années de profiter de la faiblesse des États, de la pauvreté de la population et de l'indifférence prolongée de la communauté internationale. L'effondrement de la Libye et la présence au nord du Mali d'un conglomérat de mouvements à dominance terroriste en 2012 ont fini par contraindre les puissances occidentales, en particulier la France, de la nécessité et de l'urgence d'une intervention militaire.

L'opération Serval a permis de neutraliser le noyau des organisations terroristes mais ne les a pas anéanties. Ces groupes agissent de manière asymétrique et utilisent différentes stratégies pour élargir leur influence comme la diffusion de disques durs à des fins de manipulation et de propagande. Pour contrer ces actions, l'opération Serval s'est adaptée et s'est transformée en une vaste opération de contrôle et de surveillance. Elle était initialement composée de 4 000 hommes disposant d'un mandat d'action sur tout l'espace sahélien.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a mis en place une force de maintien de la paix au Mali, la MINUSMA, une force de 12 000 hommes environ. Le G5 Sahel s'est doté d'une force conjointe de 5 000 hommes et a pris plusieurs autres initiatives sécuritaires. Malgré ces mesures et le recul quantitatif de la menace, celle-ci a beaucoup évolué sur le plan qualitatif, avec un déplacement de son centre de gravité vers le centre du Mali et la zone des trois frontières (Mali - Burkina Faso - Niger). Le trafic de drogue et d'êtres humains constitue une source de revenus importante pour les différents groupes présents sur ce vaste territoire. À ceci s'ajoutent une instabilité institutionnelle chronique avec de multiples changements à caractère non constitutionnel dans certains États de la région (Mali, Tchad et Burkina Faso), le retrait de la force Barkhane du Mali et du G5 Sahel, la limitation des activités de la MINUSMA, les événements au Tchad et le double coup d'État au Burkina Faso, qui ont fortement impacté les activités de sécurisation et de lutte anti-terroriste, créant un manque à gagner et impactant aussi les efforts déployés. La région est actuellement dans une phase d'instabilité aggravée par des bouleversements d'alliances, où les parties prenantes à ces changements risquent de faire du Sahel un champ de confrontations directes, et dont les intérêts ne répondent pas aux aspirations locales.

Le terrorisme et l'insécurité sous toutes ses formes ont encore de « beaux jours » devant eux. Comme éléments de réponse, il s'agira de donner la priorité à la solidarité et à l'entraide sahélienne. Le terrorisme, une menace globale et multiforme, ne peut être neutralisé qu'avec l'appui marqué d'une communauté internationale unie et des partenaires solidaires. Cependant, cet appui devra être franc, réel, débarrassé de biais de domination. Les sociétés et opinions publiques sahéliennes y sont désormais plus sensibles.

Les changements survenus au Mali et au Burkina Faso et la disparition tragique de Feu Idriss Déby ont eu de graves conséquences sur la marche de l'organisation. Il n'en demeure pas moins que le G5 Sahel constitue toujours un cadre approprié et le bon format pour traiter des questions de développement et de sécurité au Sahel. Sans une adaptation de cette organisation, il est à craindre que toutes les autres initiatives ne soient vaines face au développement de la violence et des bouleversements au Sahel.

Ne disposant pas des moyens de ses ambitions, le G5 Sahel est dépendant de ses partenaires, ce qui a fortement réduit sa liberté d'action et impacté ses plans et ses méthodes de travail. Il est nécessaire de mener une révision complète (à la baisse) de ses objectifs cumulés et à une redéfinition des rapports avec ses différents partenaires pour assurer les conditions d'une coopération mutuellement bénéfique. Ceci afin de conserver son autonomie et sa marge de manœuvre.

Le terrorisme et l'extrémisme violent sont reconnus comme un fléau planétaire. En termes de recommandations, l'Afrique, et particulièrement la région du Sahel, devra travailler en étroite collaboration avec les partenaires traditionnels et avec toutes les bonnes volontés. Certains principes devront guider cette coopération, à défaut desquels elle deviendra contreproductive pour tous. Le G5 Sahel doit demeurer souverain dans ses orientations et dans ses décisions. La coopération devra se faire en complémentarité et éviter toute forme de substitution ou de remplacement. Elle devra respecter le principe du gagnant-gagnant pour que chacun y trouve son intérêt et puisse assurer sa pérennité. Une priorité doit être donnée au transfert des techniques et des connaissances et à la formation des hommes et aux équipements spécifiques dont la région ne dispose pas. La coopération doit couvrir tous les aspects du nexus sécurité-développement. Il en est de même du respect des droits humains et de la protection des populations, qui devront rester prioritaires. Enfin, le Sahel a des hommes et des femmes, de nombreux et brillants cerveaux, il dispose de ressources importantes non exploitées ; mais il manque de moyens financiers et technologiques pour faire face aux défis.

Bibliographie

- Charbonneau B. (2017), « De Serval à Barkhane : les problèmes de la guerre contre le terrorisme au Sahel », *Les Temps modernes*, n° 693694(2), p. 322-340.
- Gout F. (2021), « Opération Serval », *Inflexions*, (3), 95-100.
- Goyet G. (2022), « Serval et Barkhane : des interventions aux multiples conséquences : les répercussions politiques, sécuritaires, sociales et économiques de l'intervention française au Mali », *Potentia: Journal of International Affairs*.
- Janin P. (2010), « La lutte contre l'insécurité alimentaire au Sahel : permanence des questionnements et évolution des approches », *Cahiers Agricultures*, 19(3), 177-184(1). <https://doi.org/10.1684/agr.2010.0393>.
- Julien S. (2011), « The Sahel as a Drug Transit Zone: Actors and Political Consequences », *Hérodote*, 142(3), 125-142.
- Liégeois M. (2020), « Dépasser les frontières ? Limites de l'approche stato-centrée de la MINUSMA face à la violence transnationale dans le Sahel » (No. UCL-Université Catholique de Louvain).
- Schroé E. (2021), *Évolution de la stratégie de lutte contre le terrorisme au Mali depuis 2013*, Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication, Université catholique de Louvain, s/d M. Liegeois.
- Tinti P. (2020), « Le trafic de drogue dans le nord du Mali : un équilibre criminel fragile », enactafrica.org.
- Tobi Y. (2020), « Défis sécuritaires dans la zone sahélo-sahélienne : le challenge de la mise en adéquation et de la coordination entre réponses internationale et nationale/Security Challenges in the Sahelo-sahélian Zone », *Africaportal*.
- Touchard L. (2020), « Les armées des États du G5 Sahel », *DSI (Défense et Sécurité Internationale)*, 149, 56-61. <https://www.jstor.org/stable/48605676>.

Refondre les armées du continent africain ?

Michel Boyer

La conflictualité sur le continent africain est en constante augmentation depuis les années 90 suite à la fin de la Guerre froide et à l'avènement de formes renouvelées de crises et de tensions dans un espace mondial globalisé où l'usage de la force et l'affirmation de la volonté de puissance forment plus que jamais la trame des relations internationales.

Ainsi, à « *la décennie ensanglantée* » des affrontements en Afrique centrale (RDC- génocide rwandais, RCA), en Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Libéria et Nigéria) et dans la corne de l'Afrique (Éthiopie, Soudan, Érythrée, Somalie) ont succédé les bouleversements des années 2000, avec la guerre contre le terrorisme dans ses dynamiques d'expansion transnationale sahélo-saharienne et la multiplication de coups d'État frappant brutalement des sociétés fragilisées par les conséquences de la pression démographique, l'accélération de la dégradation environnementale des territoires – en particulier les espaces ruraux –, les pénuries de ressources naturelles et alimentaires et l'accroissement considérable des inégalités socio-économiques.

Il résulte de ces tendances convergentes un risque accru d'escalade et de montée aux extrêmes entre États, dans le cadre de conflits interétatiques et trans-étatiques. Et de telles évolutions sont de nature à rendre les rapports entre États africains plus instables, en abaissant les seuils de déclenchement d'une confrontation, favorisant ainsi les ruptures, et en incitant à rechercher systématiquement l'initiative d'une première agression.

L'étude de ces nouvelles formes de violence contemporaines conduit à la conclusion que les moyens militaires ne peuvent seuls imposer

une paix qui paraît par ailleurs aujourd'hui quasi insaisissable par l'extension du domaine d'une violence incontrôlée, récurrente aux crises socio-économiques, dont les dynamiques, la plasticité et parfois les acteurs semblent échapper à toute forme d'anticipation. En effet, guerres civiles, guerres privées, guerres irrégulières ne reposent plus seulement aujourd'hui sur l'emploi et dans l'affrontement de forces conventionnelles, mais sur l'expression plus ou moins coordonnée et plus ou moins organisée de violences sociales de toute nature. Ces violences ont la caractéristique d'être manipulées par de nouveaux acteurs infra-étatiques, d'être souvent liées à des mouvements sociaux et d'exprimer la plupart du temps la faiblesse institutionnelle des États au sein desquels elles s'exercent¹. Par là, le conflit se déplace des États vers les sociétés, et les objectifs géopolitiques de toutes formes d'intervention militaire ou d'opérations de restauration et de maintien de la paix sont confrontés aux logiques locales et régionales mettant les populations aux prises avec les armées ou obligeant celles-ci à évoluer au milieu de celles-là.

La multiplication des coups d'État militaires ces dix dernières années en Afrique subsaharienne relève aussi de ces nouvelles formes de dérèglement socio-politique, car le basculement dans la guerre irrégulière, du fait des faiblesses militaires et d'un ennemi asymétrique, conduit à une augmentation de la durée de la guerre, donc de son coût, en même temps qu'à un affaiblissement politique et social, mais aussi matériel et moral de son adversaire régulier, qu'il relève de l'État et donc des armées nationales ou de forces de projection étrangères établies par des accords bilatéraux, multilatéraux ou sous mandats internationaux.

Ainsi, s'il apparaît que l'action militaire se montre impuissante à obtenir un résultat déterminant dans la lutte contre un ennemi asymétrique, c'est essentiellement pour des raisons qui engagent le domaine politique, dans le cadre global, et non pas seulement sécuritaire, de la résolution des crises et des conflits. C'est donc dans ce champ qu'il convient d'agir par la mise en œuvre d'organisations et de capacités militaires de lutte adaptées aux caractéristiques des conflits irréguliers, afin de vaincre l'adversaire sur son territoire stratégique. Mais il s'agit aussi de rendre aux armées nationales leur caractère fondamental d'institution au service de l'État et de la nation, portant dans sa forme wébérienne le légitime

exercice de la violence dans le cadre de la loi et des institutions légales, la reconnaissance des populations et celle de la communauté internationale, dans le respect des règles et conventions internationales (je pense ici au droit des conflits armés).

Les armées nationales du continent africain sont aujourd'hui très diverses dans leur nature, leurs moyens et capacités et dans leur engagement, en Afrique ou, dans le cadre de leur participation aux différents mandats de l'ONU, à travers le monde.

Selon le dernier rapport du SIPRI 2022 (Stockholm International Peace Research Institute), 20 armées nationales sur les 48 États que compte l'Afrique subsaharienne participent actuellement à un conflit².

Les premières armées du continent ont aujourd'hui atteint des capacités relevant d'une puissance de premier rang en ce qui concerne leurs effectifs, les capacités d'action et de projection dans les 3 dimensions et celui du cyber, l'interopérabilité, la maîtrise des grandes fonctions opérationnelles : commandement, appui, renseignement et soutien logistique, en fonction aussi de la part du PIB affecté à leur équipement et à leur budget de fonctionnement. Cependant, il n'existe pas en Afrique de puissance nucléaire ni d'État siégeant de manière permanente au Conseil de sécurité de l'ONU, et peu de systèmes militaro-industriels.

Les principales puissances militaires du continent sont l'Égypte, suivie de la République d'Afrique du Sud, l'Algérie, le Nigéria, le Maroc figurant en 5^e position. Ces armées de premier rang du continent poursuivent toutes des dynamiques de renforcement : l'Algérie vient de voter ces derniers jours le doublement du budget affecté à l'ANP (Armée nationale populaire), le Maroc a augmenté lui aussi son budget dédié à la défense et instauré dernièrement une forme de conscription, la République d'Afrique du Sud poursuit et développe son complexe militaro-industriel, le Nigéria renforce en particulier ses capacités dans la 3^e dimension³.

La situation des autres armées africaines est beaucoup plus hétérogène, avec des capacités très différenciées et sans commune mesure avec les puissances de premier rang du continent.

Si les Forces rwandaises de défense (FRD) se sont spécialisées dans les Opérations de maintien de la paix (OMP) et une forme de diplomatie militaire d'influence (Rwanda Peace Academy) tout en entretenant avec la République démocratique du Congo (RDC) de vives tensions frontalières ; cette dernière a dernièrement envisagé pour répondre à l'avancée des forces du M23 soutenues par son voisin et l'Ouganda, d'établir, en conformité avec l'article 63 de sa Constitution, une forme de conscription (ou mobilisation générale) pour renforcer ses forces armées.

Les faiblesses des armées des États de l'Afrique subsaharienne sont connues et très souvent répertoriées par les instituts d'analyse stratégique et dans les rapports des institutions internationales : la faiblesse de leurs effectifs tout d'abord, ensuite le déficit en moyens et en savoir-faire stratégiques et tactiques et par voie de conséquence en capacités opérationnelles, leur manque d'homogénéité enfin, soit trois facteurs déterminants et souvent conjugués qui restreignent d'autant leur efficacité. Ces armées peinent par manque de moyens à remplir leurs différentes missions, et les grandes puissances dominant encore le champ stratégique du continent africain, défendant leurs propres intérêts en fonction d'accords de défense, de livraisons d'armes et de matériels, de systèmes de coopération et de formation.

Si la « France-Afrique » qui fut un temps une réalité est aujourd'hui révolue, la France dispose encore de forces prépositionnées en Afrique en fonction d'accords bilatéraux, aux termes desquels elle est intervenue militairement (c'est le cas de l'opération Serval). D'autres puissances se sont affirmées et militairement repositionnées sur le continent après la Guerre froide. Les USA ont créé un commandement spécifique pour le continent (AfriCom) et fournissent en particulier de l'armement, du renseignement, du soutien aux armées luttant contre les groupes djihadistes de la bande sahélo-saharienne – c'est le cas du Tchad et du Niger. La Chine exporte nombre de matériels et armements à destination de plus d'une dizaine d'États

africains. La République de Djibouti accueille ainsi aujourd'hui divers contingents étrangers : une base américaine, une base chinoise, une base française, formant toutes un point d'appui logistique pour d'éventuelles projections de forces⁴.

À ces facteurs structurels s'ajoute le positionnement conjoncturel de ces armées africaines vis-à-vis des intérêts de l'État (politisation des forces ou de leurs élites), de leurs propres intérêts (corruption et clientélisme, voire prédation sur la société civile) et des influences extérieures qui ont renforcé la politisation des armées, allant jusqu'à l'installation de véritables stratocraties opérant sous la forme d'un mercantilisme militaro-politique, parfois avec l'aval de la communauté internationale (situation de gouvernance martiale dite de transition, déclarations de démocratisation à venir). Ces situations s'exercent le plus souvent avec le support d'alliés bilatéraux aux intérêts spécifiques (accès aux ressources naturelles, positionnement stratégique) et sont acceptées par la communauté internationale pour autant que cette situation soit légitimée par une coopération effective ou proclamée dans la lutte contre le terrorisme, voire la grande criminalité organisée, ou plus pragmatiquement participe à un équilibre régional fragile⁵.

Par ailleurs, nombre de longs conflits en Afrique subsaharienne s'expliquent moins par les enjeux et les différends initiaux que par l'intérêt que certains protagonistes ont à faire durer l'affrontement. Ainsi les généraux de l'armée ougandaise ont-ils délibérément entretenu l'instabilité dans l'Ituri congolais afin d'y contrôler l'extraction de l'or de Kilo Moto et des essences forestières rares.

Les armées s'imposent ainsi comme des acteurs incontournables de la stabilité politique de sociétés en crise et d'*ultima ratio* face à l'insécurité locale et régionale à laquelle la communauté internationale échoue ou tarde à apporter une réponse efficace et durable.

Entre 1960 et les années 2000, l'Afrique a connu 80 coups d'État militaires. Au cours des proches dernières années, des coups d'État ont eu lieu au Mali (trois fois), au Burkina Faso (deux fois en 8 mois), en Guinée Bissau, au

Soudan, au Zimbabwe, au Tchad, alors que la plupart de ces pays étaient parfois en pleine transition démocratique. Ces coups d'État installent de manière durable la violence au sein des sociétés considérées, favorisent les agissements d'acteurs échappant à la diplomatie internationale (sociétés militaires privées et bandes armées mêlant communautarisme et criminalité transnationale) et activent aussi de nouvelles dynamiques d'influence et d'ingérence d'acteurs extérieurs.

A ce titre, l'Égypte, mais aussi les EAU et l'Arabie saoudite ont aidé l'armée soudanaise dans sa volonté de se maintenir au pouvoir, afin de renforcer leur influence dans la Corne de l'Afrique. La Russie a elle aussi soutenu la junte soudanaise par l'intermédiaire de la SMP Wagner, dans l'espoir non dissimulé d'accéder à Port Soudan en partenaire économique privilégié pour s'installer dans l'axe stratégique de la Mer rouge. La présence de Wagner en République Centrafricaine (RCA), enfin, et tout dernièrement au Mali à l'occasion de la prise du pouvoir conduite par l'armée et du rejet de l'opération Barkhane est une autre illustration de la volonté russe de renforcer son influence sur le continent africain. Par ailleurs, Le groupe Wagner est fortement impliqué dans tout un ensemble de trafics illicites via le Soudan et la RCA (or, armes, drogues...) que facilitent les junte en place.

La prise de pouvoir dernièrement effectuée et réussie en Afrique subsaharienne par des junte militaires démontre la faiblesse des organisations régionales et des institutions internationales, qui négocient des compromis plutôt qu'agissent efficacement en réaction à ces désordres par de véritables sanctions, voire des interventions.

Face à cette inaction les périodes dites de transition se prolongent, sans véritable visibilité sur le retour à une gouvernance démocratique et encore moins une amélioration des conditions économiques et sociales des populations, évoquée par les militaires pour justifier leur prise du pouvoir.

Est-ce à dire qu'il faut désespérer des armées nationales africaines qu'elles puissent lutter efficacement contre les dangers partagés du terrorisme international, participer dans un cadre national et régional au règlement

pacifique des crises inter-étatiques et intra-étatiques par des opérations efficaces de restauration et de maintien de la paix, œuvrer, enfin, à la stabilisation des États et à leur démocratisation au service des institutions nationales et non en qualité d'acteur politique aux intérêts particuliers ?

Le manque structurel de moyens et la faiblesse des capacités opérationnelles de ces armées les condamnent-elles, au mieux au rôle d'acteurs locaux soutenus par les organisations et l'aide internationale, au pire à des agents d'influence au service d'intérêts extérieurs ?

Force est de constater qu'il ne peut y avoir de solution que globale. Elle passe, à mon sens, tout d'abord par la nécessaire affirmation de la souveraineté des États africains et dans celle, essentielle de l'État de droit, dégagé des contraintes hégémoniques, géoéconomiques et géopolitiques des puissances internationales, pour agir en pleine et consciente indépendance. Seules les institutions internationales et les institutions régionales du continent sont en mesure d'y parvenir compte tenu, on l'a vu, des convoitises qui pèsent sur les ressources naturelles de l'Afrique, des dynamiques de puissances confrontées dans un espace mondial globalisé et multipolaire et des enjeux immédiats que représentent les conséquences du réchauffement climatique, la pression démographique et l'accroissement de toutes les formes d'inégalité dans les sociétés africaines en considérables et rapides transformations.

Compte tenu de l'incapacité des États les plus faibles à faire face à ces différents enjeux de manière simultanée, l'aide internationale est en effet plus que jamais nécessaire pour renforcer les moyens et les capacités des armées africaines. Mais il faut être conscient que seuls des États forts sont en mesure d'assumer leurs responsabilités régaliennes : développement et prospérité à partager, justice et progrès social à développer, sécurité et protection des populations à assurer viendront à bout du péril du terrorisme international et de ses officines continentales, lutteront efficacement contre toutes les formes de trafic et les réseaux de la criminalité internationale, dépasseront les communautarismes trop souvent désignés comme l'incontournable fatalité d'une Afrique immuable dans ses contradictions où l'homme africain « ne [serait] pas entré dans l'Histoire ».

En effet, l'argument de l'héritage des frontières de la colonisation formant les limites d'États artificiels contre la volonté des peuples et des minorités ressort d'une vision coloniale qui présente une Afrique retournant sans cesse à ses propres démons, ceux de la guerre de tous contre tous, rendant impossible la notion d'État-nation. Cela serait le nœud de la malédiction ? Or, l'ethnologie bricolée par de funestes interprétations darwiniennes est une construction occidentale et surtout coloniale. Le regretté Jack Goody a montré comment s'est exercé le vol de l'histoire africaine par l'Occident au service de ses intérêts du moment⁶.

Il ne faut pas oublier que les empires coloniaux se sont construits par et dans la conquête, favorisant les divisions pour mieux s'imposer au sein de peuples ainsi partagés, fragmentés entre communautés assimilables et communautés dissidentes au gré d'espaces découverts, puis reconnus, pour être ensuite peu à peu dominés et exploités.

A contrario, les armées peuvent être un creuset d'intégration par la reconnaissance de valeurs communes à partager au service de l'État. C'est le cas des empires, quel qu'ils soient, habitués à la gestion des différences dans la forme puissante d'une gouvernance centralisée et d'une culture dominante de référence, formant parfois une civilisation. Il en fut ainsi des empires du Songhaï et du Mali. L'empire chérifien, pour sa part, a plus ou moins contrôlé et influencé un vaste espace allant, au sud, de la courbe des fleuves du Niger et du Sénégal aux rivages de l'Atlantique à l'ouest et à l'est jusqu'à Tombouctou sur la route du pèlerinage. Cet empire s'achevait, au-delà de la Méditerranée, dans les vallées fluviales de ce miracle andalou, entre le X^e et le XII^e siècle, que Jacques Berque a décrit « heureux et à recommencer ». C'est cet empire victorieux de l'armée portugaise à la bataille des Trois Rois qui résista à la conquête ottomane et retint sa propre chute jusqu'au début du XX^e siècle. En 1927, il fallut, on s'en souvient trop peu, plus de 250 000 hommes et 22 escadres de chasse pour venir à bout de la résistance rifaine.

Il y eut longtemps, pourtant, un bled Makhzen côtoyant un bled Siba dans l'histoire de l'empire chérifien, sans porter d'immuable fatalité, car nous vivons bien aujourd'hui dans cet état d'esprit communément

et unanimement partagé que symbolise la devise nationale : « Dieu, la Patrie le Roi ».

Ce sentiment d'appartenance à l'État et la notion de service de l'État existe bien dans les écoles militaires africaines – j'en témoigne pour celles que j'ai pu côtoyer. Il existe aussi dans les écoles régionales, dans le cadre de la formation aux OMP (École régionale de la paix à Koulikoro), partagé par des officiers de tous les horizons de l'Afrique, un véritable sentiment d'africanité et de destin commun, nourri des difficultés d'un passé proche et de celles, entre amertume et espérance, des temps présents.

Si on convoque l'Histoire, il ne faut pas faire abstraction du contexte, des enjeux et des acteurs du moment. Il faut penser l'histoire en mouvement, comme un vaste ensemble complexe de transformations, de continuité et de ruptures dont il est nécessaire de dégager les faits pour en distinguer le sens, parfois bien différent de celui rapporté par les mémoires et leur usage politique.

A ce titre, je crois donc pour ma part aux armées africaines, et je distingue dans leurs difficultés présentes – souvent le fait de mécanismes extérieurs aux intérêts opposés – la volonté de se reconnaître et de se réaliser dans un État de droit qu'il s'agit de soutenir et de pérenniser. Comme Abraham Lincoln résumait en une maxime le concept de démocratie, « du peuple, par le peuple pour le peuple », il s'agit de renforcer sur le continent les États de droit souverains et indépendants et des armées nationales dévouées au service de l'État selon les volontés des Africains, pour les Africains, par les Africains.

Il faut cependant distinguer et tout autant mesurer la réalité du manque de moyens de ces armées, limitant un grand nombre de capacités opérationnelles, qui peut être dépassé, à mon sens, tout d'abord dans le cadre d'accords régionaux de coopération militaire et de défense entre États africains, ensuite dans de véritables partenariats avec des organisations internationales et des coopérations multilatérales. Ainsi, les contraintes liées par exemple au financement et à la mise à disposition de moyens pour les opérations de maintien de la paix sont souvent le fait

des partenaires des États africains, aux objectifs différenciés en fonction de leurs propres intérêts, qui nécessitent des financements considérables et une mise en œuvre adaptée et durable.

A cet effet, la mise en place de l'Architecture de paix et de sécurité pour l'Afrique (APSA) à travers la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS) a permis de mettre en place un ensemble d'organisations et de normes permettant la prévention, la gestion et le règlement des conflits sur le continent. Elle privilégie le rôle de l'UA sur le continent et la recherche de solutions africaines, en partenariat avec d'autres acteurs et bailleurs de fonds ou fournisseurs de moyens, en particulier les Nations Unies, dont le Conseil de sécurité chargé de la sécurité internationale et du maintien de la Paix⁷.

L'APSA a pour responsabilité de mettre en œuvre une Force africaine d'attente (FAA) constituée de contingents multinationaux, stationnés dans les pays, aux capacités complémentaires portant sur l'ensemble des domaines d'opération : la prévention, le contrôle, voire l'aide humanitaire, et le déploiement de forces d'intervention pour rétablir la paix.

« L'UA s'est ainsi dotée d'un cadre normatif lui permettant, en principe, d'intervenir dans les zones de conflit et d'envisager des actions diplomatiques voire militaires, lorsque les circonstances l'exigent. Le Conseil est composé de quinze membres, dont dix sont élus pour un mandat de deux ans et cinq pour un mandat de trois ans « en vue d'assurer la continuité ». L'une des nouveautés apportées par le Conseil de paix et de sécurité de l'UA est le droit de cette dernière d'intervenir dans certaines circonstances graves : crimes de guerre, génocide et crimes contre l'humanité.

« Le CPS promeut également le règlement pacifique des différends, le respect de l'État de droit et des libertés fondamentales. Le terrorisme est aussi pris en compte par le CPS qui prévoit la mise en œuvre d'une politique de défense commune et de lutte contre le terrorisme.

« Enfin, il affirme concrètement le principe de subsidiarité qui lie l'organisation panafricaine à l'ONU. Ainsi, le CPS agit, conformément au chapitre VIII de la Charte des Nations Unies relative au rôle des organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en coopération avec les Nations Unies dans la préservation et le maintien de la paix et échange régulièrement des vues avec les membres du Conseil de sécurité, alternativement à Addis-Abeba et à New York⁸. »

Par ailleurs et pour pallier le retard de la mise sur pied de la FAA, l'UA a créé la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC). Groupement tactique de 1 500 hommes pouvant être déployés en dix jours, la CARIC a été conçue comme un mécanisme transitoire destiné à faire face aux défis sécuritaires immédiats en attendant l'opérationnalisation de la FAA. De nombreuses difficultés persistent dans la mise en œuvre de cette dernière, mais les États-majors africains sont en partie opérationnels, avec de véritables compétences techniques en termes de conduite des opérations et d'interopérabilité dans les différentes structures de commandement multinational en fonction des opérations et des mandats.

Les officiers d'État-major sont d'ailleurs formés pour partie pour l'Afrique subsaharienne, suite à des accords bilatéraux sur le continent même. C'est le cas au Maroc où le Collège royal de l'enseignement militaire supérieur compte dans ses promotions nombre d'officiers stagiaires issus des États de l'Afrique de l'Ouest et subsaharienne rompus à l'issue de leur formation aux techniques d'État-major de préparation et de conduite opérationnelle dans un esprit de coopération et d'estime mutuelle. L'UA a par ailleurs marqué un changement radical de doctrine en consacrant le droit de l'Union d'intervenir dans un État-membre en cas de crime de guerre, de génocide et de crime contre l'humanité. Au lieu de critiquer, de remettre en cause et de dévaloriser de manière systématique le dispositif africain, il faut en saisir les acquis et contribuer à son renforcement et à sa consolidation.

Les actions combinées de l'ONU, de l'UA et des CER (communautés économiques régionales) africaines forment la trame de cette architecture

de paix pour l'Afrique, réalisée et mise en œuvre pour les crises africaines par les États africains.

Cependant, à la lumière des crises de la RCA et de la guerre au Mali depuis 2013, se posent à nouveau les problématiques du financement, des moyens à mettre en place et de la durée des interventions des différents acteurs : États africains de la région et du continent, acteurs internationaux (dans le cas du Mali : ONU, UE, France) et structures opérationnelles (le G5 Sahel) pour leur mise en œuvre opérationnelle et la conduite dédiée des opérations, renouvelant ainsi la nécessité d'une approche globale qui ne peut pas se différencier de celle, essentielle, du renforcement des capacités des États africains à assurer l'ensemble de leurs missions régaliennes en œuvrant dans un esprit de coopération partagé. Cette volonté existe.

Preuve en est l'annonce, faite le 23 novembre dernier dans la capitale ghanéenne par les chefs d'État à l'origine de l'initiative d'Accra lancée en 2017 (Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire, Niger, Mali, Ghana et Togo) visant à intensifier les efforts contre les menaces des groupes djihadistes, de la création d'une force multinationale conjointe de 10 000 hommes qui sera basée à Tamalé (Ghana) dans le cadre d'un soutien mutuel, d'un partage du renseignement et d'opérations conjointes dont une partie du financement doit être réalisée sur les fonds propres des participants. La CEDEAO a annoncé par ailleurs être disposée à fournir tout ou une partie des 550 millions de dollars US nécessaires à la mise en place de cette Task Force ouest-africaine.

Pour conclure cette présentation concernant les perspectives des armées africaines dans une situation internationale et continentale contemporaine ponctuée par le développement des crises, les ruptures et renouvellements d'alliances et de relations stratégiques, comptant par ailleurs 5 coups d'état militaire ces deux dernières années en Afrique subsaharienne, j'emprunterai à Dominique Bangoura ces quelques lignes rédigées en 2015 : « Les opérations de paix et les interventions militaires, même les plus efficaces, ne peuvent remplacer la politique. La meilleure solution réside sans doute dans la prévention des crises politiques et

des conflits armés. D'où la nécessité préalable de lutter contre toutes les formes de gouvernement non démocratique, d'appliquer les principes de l'acte constitutif de l'UA (article 4) en matière de condamnation des modes anticonstitutionnels de gouvernement et de veiller à ce que la gouvernance des États-membres soit inclusive et se réalise avec la contribution de la société civile et le contrôle du parlement⁹. »

Arma cedant togae (les armes cèdent à la toge).

La paix en Afrique nous concerne tous, et pas seulement pour des intérêts particuliers, à trop l'oublier nous participons au malheur du monde...

Notes

- 1 B. Badie (25 août 2007), entretien au monde.fr.
- 2 Rapport SIPRI (2022), Stockholm International Peace Research Institute.
- 3 L. Touchard (2017), *Forces armées africaines*, Edition LT.
- 4 P. Hugon et N. Essiane Ango (2018), « Les armées nationales africaines : essai de périodisation et de comparaison », *Les notes de l'IRIS*.
- 5 Comme le précise Joseph Siegle (2022), « Les coups d'État en Afrique et le rôle des acteurs extérieurs », dans le dossier ISPI : « De retour des baraquements militaires : le grand retour des putschistes africains en 2021 ».
- 6 J. Goody (2010), *Le Vol de l'histoire : comment l'Europe a imposé le récit de son passé au reste du monde*, Gallimard.
- 7 L.M. Ibriga, M. Fau-Nougaret (s. dir.) (2014), *L'Architecture de paix et de sécurité en Afrique*, L'Harmattan ; Elton P. Nzaou (2017), *La Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC) : élément catalyseur de la montée en puissance de la FAA*, L'Harmattan.
- 8 « L'Union africaine et le maintien de la paix en Afrique : bilan d'une décennie d'intervention » (2016), in *Polis*, revue camerounaise de science politique, vol. 20, n° 1 et 2, p. 191-217.
- 9 D. Bangoura (2014), « Les solutions africaines aux crises », in *Guerres et paix en Afrique, Diplomatie*, hors-série, n° 15, p. 34-40.

Sécurité humaine et G5 Sahel : une expérimentation complexe

Julien Durand de Sanctis

La sécurité humaine est un concept qui propose une redéfinition des enjeux de sécurité au XXI^e siècle. Initialement, le concept a été introduit dans un rapport du PNUD de 1994 qui tire un bilan des nouvelles menaces et enjeux de sécurité après la Guerre froide. La disparition des menaces inter-étatiques majeures et l'accélération de la mondialisation produisent de profondes transformations du système international et, avec elles, de nouveaux problèmes : crimes transnationaux, migrations massives, conflits ethniques et religieux, pandémies, détérioration de l'environnement, écarts grandissants entre les plus pauvres et les plus riches. L'idée était ainsi d'élargir le cadre strict des politiques de défense, rattachées à une représentation traditionnelle et stato-centrée de la sécurité, pour l'étendre à des champs beaucoup plus amples (santé, éducation, alimentation, droits fondamentaux...).

La déclaration de Kampala de 1991, et donc antérieure au rapport du PNUD, constitue un bon exemple d'introduction du concept de sécurité humaine. Il y est ainsi affirmé : « Le concept de sécurité va au-delà de simples considérations militaires ; il embrasse tous les aspects de la société en incluant les dimensions économiques, politiques et sociales de l'individu, de la famille et de la communauté, de la vie locale aussi bien que nationale. La sécurité d'une nation doit être construite dans la perspective de la sécurité individuelle du citoyen de vivre en paix avec un accès aux nécessités fondamentales de la vie, participant pleinement aux affaires de sa société dans la paix et la jouissance de tous les droits humains fondamentaux¹. »

Sur ce point, la sécurité humaine conditionne la souveraineté de l'État à sa capacité à respecter certains droits et normes fondamentales. Ainsi,

« traditionnellement, la souveraineté d'un État et sa légitimité reposent sur le contrôle du territoire par le gouvernement, l'indépendance de l'État et la reconnaissance par les autres pays. Le rôle des citoyens est de soutenir ce système. L'approche de la sécurité humaine inverse cette équation : l'État – et la souveraineté de l'État – doit servir et soutenir le peuple dont il est (théoriquement) issu. Le concept de "souveraineté conditionnelle" a donc pris une importance renouvelée dans le cadre de la sécurité humaine : la légitimité internationale de la souveraineté d'un État ne repose pas seulement sur le contrôle du territoire mais aussi sur le respect de certaines normes en matière de droits de l'homme et de bien-être des citoyens². »

La sécurité humaine peut être approchée selon différents piliers :

1. Les menaces à l'intégrité individuelle de l'homme : sous-développement, pauvreté. C'est là l'influence onusienne primitive du concept, notamment du PNUD.

2. Les conflits humains résultant de la défaillance des États et de leur incapacité à garantir la sécurité fondamentale de leurs citoyens. Cette approche se fonde sur le fait que les conflits contemporains touchent et affectent prioritairement les populations civiles avec d'énormes conséquences (migrations et déplacements forcés, risques sanitaires, violences sur les femmes et les enfants...).

3. La sécurité touche également des phénomènes dont les conséquences affectent le destin des individus et la protection de leur vie : maladies épidémiques, drogue, terrorisme, criminalité...

Par conséquent, ce concept se traduit par une extension toujours plus croissante du processus de sécurisation des affaires humaines au point qu'un conflit armé, une épidémie ou encore l'évolution climatique constituent aujourd'hui autant de risques pour la sécurité des individus. Si une telle extension normative semble tout à fait séduisante, sa capacité à expliquer les phénomènes conduisant à l'insécurité est beaucoup plus faible. Comme le souligne Edward Norman « *Human security is normatively attractive, but analytically weak*³ ».

Comment, en effet, mesurer objectivement et concrètement les effets d'une action favorable à la sécurité des individus si l'on multiplie les paramètres à mesurer ? Évaluer le nombre d'attaques terroristes au sein d'un territoire donné n'est pas comparable à l'évaluation de l'accès à l'ensemble des services publics ou encore au respect des droits humains, malgré les indicateurs qui existent en la matière.

Le concept de sécurité humaine irrigue aujourd'hui un bon nombre d'approches des crises et des conflits contemporains, en particulier dans les pays du Sud. En Afrique, le nexus sécurité-développement constitue un cadre doctrinal qui influence les stratégies des pays extérieurs de plus en plus influencés par une nouvelle représentation de la sécurité sur le continent depuis la fin de la Guerre froide.

Le Sahel, archétype d'une nouvelle perception des questions de sécurité en Afrique

Avec la fin de la Guerre froide et la disparition de l'antagonisme Est-Ouest, les besoins en matière de défense changent en Afrique. Les puissances extérieures n'ont plus les mêmes besoins, et par ailleurs les représentations de la menace et de la violence changent. Il n'est désormais plus question d'envisager de futurs conflits de haute intensité. Il faut par conséquent changer la doctrine de l'emploi des forces armées africaines auxquelles on demande désormais de se conformer aux nouveaux paradigmes en matière de sécurité collective et de maintien de la paix. D'un régime d'extraversion des politiques de défense (administrées et normées par les puissances extérieures au continent durant la Guerre froide) on passe directement à un régime d'extraversion de politiques de sécurité. Tout ceci sans que les États africains n'aient pu réellement s'approprier cette transition.

Cette nouvelle forme d'extraversion des politiques de défense et de sécurité du continent est par conséquent fondée sur l'emploi, du fait de forces armées nationales mal préparées puisque non préparées, de forces militaires extérieures (Casques bleus¹, forces dépêchées par des pays étrangers ou des communautés de sécurité...). Dans un tel

contexte normatif, la place des politiques de défense africaines et de leurs armées devenait tout à coup bien trop inadaptée aux nouveaux enjeux de la sécurité sur le continent tels que prédits par les oracles issus aussi bien des organisations internationales, des organisations non gouvernementales ou encore tout simplement des principaux bailleurs de fond des programmes de développement en Afrique.

Les États africains ont ainsi été sommés de se conformer aux nouveaux "standards" des politiques de sécurité élaborées à la fin des années 90 et au début des années 2000. On y défendait la disparition des conflits conventionnels, la prolifération des guerres civiles, des menaces terroristes ou encore des risques sociaux, sanitaires ou encore environnementaux². Ce cadre semblait particulièrement bien s'adapter au continent africain au sein duquel rares furent les conflits classiques et réguliers tandis que des formes extrêmement variées d'insécurité s'y développaient sans cesse. La place accordée par les armées africaines à la lutte contre ces nouveaux risques et menaces semblait donc souvent désuète voire même dangereuse.

Au Sahel, cette approche a été confortée par le fait que la nature des menaces immédiates perçues par les États du nord de la région semblait être principalement criminelle (trafics, banditisme, terrorisme...). Les grandes puissances occidentales, tout comme les organisations internationales, ont donc introduit le principe d'une criminalisation et d'une privatisation de la violence au Sahel, associée aux défaillances des États présents. Ces menaces, dépourvues d'un ennemi spécifique si ce n'est le sous-développement lui-même, ont contribué, durant le début des années 2000, à la relégation des enjeux africains en seconde zone. En revanche, le développement de foyers terroristes transnationaux au Sahel à partir des années 2005-2006 s'accompagne d'une prise de conscience des menaces potentielles, permettant l'ouverture d'un nouveau front sur le continent. Bien évidemment, les menaces terroristes ne sont pas nouvelles au Sahel et plus largement en Afrique. Entre 1990 et 2002 on comptait ainsi 296 actions conduisant à la mort de plus de 6 000 personnes sur le continent faisant de l'Afrique le deuxième foyer terroriste le plus dangereux après l'Asie³. Les attentats au Kenya et en Tanzanie en 1998 contre les ambassades américaines offrent les exemples

du caractère particulièrement meurtrier de ces actions⁴. Ces attaques de grande envergure font ainsi prendre conscience aux grandes puissances occidentales, les États-Unis en premier lieu, du développement possible d'une activité terroriste d'envergure internationale depuis le Sahel.

Cette perception se confirme à partir des années 2010 avec le développement de groupes terroristes comme AQMI ou Ansar Eddine, notamment lors de leur coalition opportuniste avec le MNLA dans le cadre de la crise malienne de 2013. La France avait alors déclenché l'opération Serval, puissante manœuvre aéroterrestre interarmées, qui permit de marquer un coup d'arrêt décisif à la progression de ces groupes armés vers le sud du Mali.

Par la suite, le redéploiement du dispositif français au sein de l'opération Barkhane, qui a bien trop souvent été perçue comme une continuation de l'action militaire précédente, impliquait au contraire une redéfinition beaucoup plus ambitieuse des objectifs politiques du déploiement opérationnel français. Il s'agissait désormais de s'associer à un processus global de sécurisation du Sahel (sur un espace représentant 10 fois la superficie de la France), notamment par le soutien et la coopération avec le G5 Sahel, alliance militaire africaine créée spécifiquement pour l'occasion.

Origine et avenir du G5 Sahel

Si l'institution officielle de la force conjointe G5 Sahel (FC-G5S) remonte à février 2014, avec la réunion des cinq pays-membres (Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad), et le lancement de la force en novembre 2015, elle n'est cependant pas une création *ex-nihilo* initiée par la coopération entre les États sahéliens et des partenaires extérieurs étatiques et non étatiques. Dès 2013, à la suite de l'opération Serval engagée par la France au Mali, la nécessité de lutter de manière transnationale contre les groupes terroristes sahéliens se faisait ressentir.

A cet effet, plusieurs États sahéliens, comme le Tchad par exemple, avaient déjà développé des forces conjointes associant les ressources

militaires de plusieurs pays afin de combattre plus efficacement un ennemi particulièrement mobile. L'idée était de faciliter une coopération militaire et policière, souvent quasi inexistante entre les différents pays de la région sahélienne, afin de permettre, par exemple, un droit de poursuite des groupes armés ennemis au-delà des frontières dans le pays voisin. Cette coopération transnationale et transfrontalière sera par exemple développée entre le Tchad et le Soudan avec la création, dès 2010, de la Force mixte tchado-soudanaise. Initiative intéressante puisqu'elle permettait de sceller un pacte de sécurité entre les deux États qui sortaient d'un conflit de cinq années au cours duquel ils s'étaient affrontés par groupes de rébellion interposés.

Ces pratiques de coopération, encouragées par la France engagée au Mali pendant Serval, conduiront à plusieurs opérations pilotes comme l'opération Roussette en novembre 2013 qui réunira les troupes maliennes, nigériennes et françaises afin de mener des actions au niveau de la frontière entre le Mali et le Niger. Le besoin d'une coopération transnationale des forces sahéliennes s'inscrit donc originellement dans une approche militaire et africaine.

Ce contexte initial permet de mieux comprendre toute la difficulté actuelle que rencontre le G 5 dans la définition de ses objectifs. La convention instituant l'organisation et signée par les cinq États en décembre 2014 incluait déjà, outre les objectifs militaires initiaux, des objectifs politiques plus larges (démocratisation des institutions publiques, lutte contre le sous-développement, sécurité alimentaire, développement des infrastructures électriques et hydrauliques...) ⁵. L'implication de bailleurs de fonds extérieurs, notamment à partir de 2017, et la création de l'« Alliance Sahel » regroupant une douzaine de partenaires étatiques et internationaux (France, Allemagne, Union européenne, Banque mondiale...) ont accentué ce processus d'élargissement politique des objectifs du G5 ⁶. Peu à peu, le paradigme « sécurité-développement » a été associé à la délimitation des objectifs fondamentaux du G5 avec, au passage, un accroissement particulièrement ambitieux des buts à atteindre.

Si ces projets, résolument inscrits dans le cadre normatif de la « sécurité humaine », permettent de dépasser les approches uniquement militaires

et court-termistes, ils n'en demeurent pas moins très difficiles à mettre en œuvre du fait précisément de leur amplitude. Par ailleurs, la structure décisionnelle et administrative du G5 souffre, jusqu'à aujourd'hui, d'importantes difficultés de fonctionnement. C'est particulièrement le cas au niveau du Secrétariat permanent de l'institution (SP-G5S) : conçu initialement comme une structure administrative flexible et réduite, il est aujourd'hui prisonnier de ses frais de fonctionnement qui consomment la plus grande partie de son budget. De l'autre côté, les différents Comités nationaux de coordination (CNC) implantés dans chaque pays-membre et censés mettre en œuvre de manière ciblée les actions relatives à la Stratégie pour le développement et la sécurité (SDS) restent mal coordonnés au Secrétariat permanent.

Par-delà les difficultés institutionnelles rencontrées, qui restent finalement le lot commun de toute institution naissante, c'est bien la définition des objectifs du G5 Sahel et l'affectation de ses moyens qui demeurent problématiques. Le problème est que la multiplication des objectifs du G5 a conduit bien souvent à une dispersion des ressources. D'une stratégie de sécurisation des espaces frontaliers par la coopération transnationale le G5 est passé à une stratégie globale de lutte contre l'insécurité par le développement. Victime paradoxalement de son ambition, cette stratégie pose de réelles difficultés quant à son application à l'échelle de la force conjointe. Composée d'un effectif d'environ 5 000 hommes, chiffre qui semble assez faible au regard de l'immensité des espaces à surveiller et à protéger, cette force reste sous-équipée, insuffisamment formée et bénéficierait d'une meilleure crédibilité si sa doctrine d'emploi était d'avantage clarifiée.

Cette dispersion des moyens est imputable à une contradiction persistante dans la représentation de la sécurité au Sahel : doit-on lutter contre l'expansion d'une forme présumée de terrorisme global au Sahel ? Doit-on au contraire s'attaquer aux sources locales de la criminalité région par région ? Doit-on privilégier des moyens majoritairement militaires et réactifs ou au contraire appuyer des politiques de développement pro-actives qui traitent le problème en amont ? Ces questions ne semblent pas encore résolues et entretiennent une forme de bipolarisation neutralisante entre la dimension militaire et la dimension politique du dispositif.

Le G5 Sahel soulève en définitive, plus largement, la question subsistante de l'africanisation de la sécurité du continent. Le transfert progressif de la capacité effective de sécurisation des espaces sahéliens des forces extérieures aux forces nationales est encore loin. Sans le concours d'autres forces en appui, notamment la MINUSMA (15 282 hommes en comptant les soldats, les policiers et les civils)⁷ et les multiples coopérants militaires et civils étrangers, la force conjointe du G5 ne pourra être crédible. Le problème est que cette force reste tributaire des perfusions financières extérieures et repousse toujours un peu plus loin la capacité régaliennne des États de la région à assurer leur mission de protection. Par ailleurs, à l'échelle continentale, l'Union africaine peine à mettre en place une force africaine en mesure de soutenir les forces locales.

Conclusion

Il est clair que les problèmes de sécurité au Sahel ne seront pas résolus dans les prochains mois ni dans les prochaines années. Si l'absence d'une approche politique d'ensemble est régulièrement soulignée parmi les causes des difficultés rencontrées par le G5 Sahel, l'élargissement des objectifs politiques à atteindre n'est pas non plus souhaitable. Le nexus sécurité-développement, très à la mode au sein des organisations internationales dans les approches actuelles de la sécurité africaine, trahit aussi, parfois, la recherche d'une légitimité, non des États africains mais des bailleurs de fond étrangers qui les soutiennent. La « sécurité humaine », si elle traduit l'exigence d'un dépassement des considérations strictement militaires dans l'approche des nouveaux conflits, présente aussi paradoxalement le risque de minorer le rôle des États africains dans le processus de définition de leur sécurité.

Parce que le concept de sécurité humaine considère que l'État ne doit plus être le référent principal de la sécurité qui est avant tout une prérogative des individus, il procède à une réappropriation du sens historique du concept tout en l'appliquant à des sociétés où c'est précisément de rôle prioritaire de l'État qui est à repenser et non pas à éclipser. En Afrique, la tendance à regarder avec méfiance l'État ne favorise pas la promotion des outils de défense propres au pays et au continent, quand bien même

ces outils sont indispensables pour l'autonomie définitive du continent en matière de sécurité.

Notes

- 1 OUA (1991), Déclaration de Kampala.
- 2 E. Newman (2010), « Critical human security studies », *Review of international studies*, vol. 36, n° 1, p. 79, traduction de l'auteur.
- 3 Sur le concept de sécuritisation, voir T. Balzacq (2011), « A Theory of securitization. Origins, core assumptions and variants », in T. Balzacq (2011) ed., *Securitization Theory*, London, Routledge, p. 1-30.
- 4 E. Newman (2010), *ibid*, p. 82.
- 5 Sur les 12 opérations de maintien de la paix de l'ONU en cours, 7 sont localisées en Afrique. <https://peacekeeping.un.org/fr/where-we-operate>.
- 6 Voir par exemple P. Williams (2007), « Thinking about security in Africa », *International Affairs*, vol. 83, n° 6, p. 1021-1038.
- 7 J. Cilliers (2004) , « L'Afrique et le terrorisme », *Afrique contemporaine*, n° 209, p. 84.
- 9 Le 7 août 1998 au matin, deux attaques-suicides sont conduites simultanément contre l'ambassade américaine de Nairobi et l'ambassade de Dar es-Salam, faisant plus de 200 morts et blessant des centaines de personnes. Revendiqués par des groupes affiliés à Al-Qaida, ces attaques conduisent les États-Unis à placer Oussama Ben Laden parmi leurs cibles prioritaires, bien avant le 11 septembre 2001.
- 10 <https://www.g5sahel.org/images/convention.pdf>.
- 11 Pour connaître le détail des projets et missions de l'Alliance on consultera le site officiel : <https://www.alliance-sahel.org>.
- 12 <https://minusma.unmissions.org/>.

Bibliographie

- Africa Leadership Forum / OUA (1991), *The Kampala document: Towards a conference on security, stability, development and cooperation in Africa*.
- Basty F. (2008), « La sécurité humaine : un renversement conceptuel pour les relations internationales », *Raisons politiques*, vol. 32, n° 4, p. 35-57.
- Bureau de la Coordination pour les affaires humanitaires (2009), *La Sécurité humaine en théorie et en pratique*, New York, Nations Unies.

- Desgrais N. (2018), *Le G5 Sahel, en réaction à la mutation de l'environnement stratégique sahélien : politiques régionales de coopération et niveaux d'engagement des États-membres*, Paris, Fondation pour la Recherche stratégique.
- Durand de Sanctis J. (2018), *Philosophie de la stratégie française II : la Stratégie africaine*, Paris, Nuvis.
- Fontrier M. (2005), « Des Armées africaines : comment et pour quoi faire ? », *Outre Terre*, n° 11, p. 347-374.
- Hampson F.O., Daudelin J., Hay J., Reid H. et Martin T. (2001), *Madness in the Multitude: Human Security and World Disorder*, Don Mills, Ont, OUP Canada.
- Newman E. (2010), « Critical human security studies », *Review of international studies*, vol. 36, n° 1, p. 77-94.
- Tadjbakhsh S. et Chenoy A. (2007), *Human Security: Concepts and Implications*, London, Routledge.
- Thomas C. (2001), « Global Governance, Development and Human Security: Exploring the Links », *Third World Quarterly*, vol. 22, n° 2, p. 159-175.

La négociation comme outil de paix

Anne Savey

La négociation comme processus politique *ad hoc* constitue un ressort important lorsque les institutions, les règles et les lois ne peuvent plus constituer un recours, puisque c'est ce cadre normatif qui est remis en cause ou qui se trouve dépassé par la violence de la crise. C'est le cas de la négociation d'accords spécifiques ou limités dans le temps tels que les cessez-le feu, par exemple. C'est aussi le cas de processus plus larges (« compréhensive ») tels que les processus de paix. Il s'agit alors de mettre en place un cadre, des règles du jeu décidées par les principaux acteurs (ou « parties ») pour initier un processus de dialogue en vue de construire une alternative à l'affrontement armé, créer de la confiance et s'entendre sur des solutions à long terme (politiques, économiques, juridiques).

Le processus de négociation peut se faire directement entre les parties, mais il est bien souvent assisté par une ou plusieurs tierces parties, qui peuvent être des personnalités ou structures influentes de la société, des États ou des organisations internationales. On parle alors de négociation assistée, voire de médiation ou de facilitation du dialogue. Nous reviendrons ensuite sur ce qui différencie ces trois notions. Quelques considérations sur les opportunités de la négociation comme outil de paix, les risques que cela pose et les questions qu'elle ne manque pas de soulever notamment dans le contexte sahélien aujourd'hui et dans le cas spécifique du Mali.

Depuis 2012, ce pays connaît une crise majeure marquée par une crise profonde de l'État, de la représentation et du sentiment d'appartenance et de sécurité (le contrat social) et par des violences armées entre les forces armées nationales et plusieurs coalitions de groupes armés, même s'il faut encore rappeler que ce sont les civils qui paient le plus

lourd tribut. En 2015, l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, a été signé entre le gouvernement du Mali et deux coalitions de mouvements armés, la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) et la Plateforme des mouvements de la déclaration d'Alger du 14 juin 2014 (Plateforme) à l'issue d'un processus de négociation assistée par la médiation de la CEDEAO et du Burkina, d'abord, puis par un collège de médiateurs présidé par l'Algérie. Le cadre alors fixé posait des lignes rouges : les groupes armés devaient se dissocier des groupes dit djihadistes pour être reconnus comme interlocuteurs et participer aux négociations face aux représentants du gouvernement malien. Cependant, le pari que la signature et la mise en œuvre de cet accord permettrait de réduire l'influence et la capacité de nuisance des groupes dits djihadistes et de créer les conditions favorables à la lutte armée contre ce qu'il restait des groupes armés Ansar Dine, MUJAO et AQMI ne s'est pas réalisé. Les groupes armés qualifiés de djihadistes ou terroristes, depuis rassemblés au sein du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM) et de l'État islamique au grand Sahara (EIGS), se sont réorganisés et ont poursuivi leur extension au nord, dans le centre et dans le sud du Mali et jusque dans les pays voisins.

La question de la négociation avec les groupes dits djihadistes ne cesse donc d'être posée au Mali, mais également au Niger et au Burkina Faso. Elle génère débats, oppositions et espoirs de solution au niveau des États, des populations et des partenaires extérieurs, sans qu'aucune tentative impliquant l'État n'ait, à ce jour, permis d'initier un processus de dialogue qui tienne et mette un terme à l'escalade de la violence sur la durée.

Pourtant, des négociations se tiennent régulièrement entre États et groupes dits terroristes actifs au Sahel pour la libération d'otages nationaux ou étrangers. Le Vatican l'a publiquement reconnu ; le Mali l'a fait aussi ; d'autres États comme la France le font sans le reconnaître publiquement, mais le reconnaissent officieusement. Des négociations ont également lieu pour permettre la tenue d'élections présidentielles comme au Mali en 2018 dans la région de Tombouctou ou au Burkina en 2020 dans la zone de Djibo. D'autres accords plus ou moins explicites relèvent du pacte de non-agression sur un territoire ou une période donnée, par exemple avec le Burkina Faso avant 2014.

Mais il s'agit alors d'une sorte de transaction. L'objet de la négociation et sa durée sont réduits dans le temps. L'enjeu est circonscrit, de même que le nombre d'acteurs directement impliqués. L'accord trouvé est officieux. La négociation peut rester discrète, voire confidentielle, et s'appuyer sur des intermédiaires connus et habitués, membres des services de renseignement ou personnalités influentes. Les notions de reconnaissance de l'autre, de représentation, de création de la confiance, d'adhésion à l'accord trouvé au-delà de ses propres protagonistes n'interviennent pas autant, voire pas du tout, comparées aux obstacles que cela peut représenter dans un processus de paix. Il n'y a pas non plus le même enjeu sur l'acceptation du processus même ou du contenu de l'accord, ni sur la production de nouvelles normes, ni sur la participation et la redevabilité.

Ce sont bien ces questions qui sont centrales dans les processus de paix et qui rendent la mise en place d'un processus de négociation dans le temps si nécessaire, risqué et compliqué à la fois ; dès lors que l'ampleur de la crise est portée sur la place publique, les enjeux de sa résolution ainsi que le processus et ses résultats deviennent l'affaire de tous.

Des accords locaux ont également été négociés avec les groupes dits djihadistes, par exemple avec le GSIM dans le centre du Mali pour permettre la libre circulation des personnes. Des blocus de localités ont été levés en impliquant des personnalités locales. Des accords de non-agression ont même eu lieu entre les groupes et l'armée malienne stationnée localement, par exemple à Boni, facilités par des acteurs locaux. Ils ont tenu plus ou moins longtemps, selon l'évolution du contexte, comme les directives sur les opérations militaires ou la durée du commandement du camp sur place. Ils ont même pu ouvrir la voie à des négociations sur la réouverture d'écoles, l'accès aux services de base, etc. Ces accords sont restés toutefois circonscrits dans l'espace, n'impliquant pas directement, officiellement et publiquement l'État.

Au Mali, au Niger et au Burkina Faso, les gouvernements ont lancé des initiatives à plusieurs reprises, en s'appuyant sur des intermédiaires locaux, notamment depuis 2016. Jusqu'à présent, ces processus ont échoué.

Tous singuliers, ils ont néanmoins été confrontés à des problématiques communes qu'on peut résumer ainsi :

- la question des intermédiaires et des canaux de dialogue, multiples et concurrents ;
- la difficulté à s'engager dans le temps dans ce type de processus, alors que les décideurs ont changé du côté de l'État ;
- la difficulté à lier une stratégie de négociation avec la poursuite de l'affrontement militaire ;
- la difficulté à faire accepter l'idée de construire un processus de dialogue aux partenaires extérieurs (France, Etats-Unis, Nations Unies, Union européenne, etc.) ;
- l'ambiguïté sur la finalité du processus de dialogue engagé : obtenir des renseignements, renforcer sa position sur le terrain militaire *in fine*, obtenir la défection de combattants, la reddition ou la cooptation de certains leaders, ou bien s'engager fermement dans un processus politique et dans la recherche de solutions pérennes – non seulement avec ceux qui ont les armes, mais aussi avec les autres acteurs qui contestent l'organisation de l'État et la relation État-populations telle qu'elle est et peuvent par opportunité, par adhésion ou par absence d'alternative soutenir ou s'accommoder de ces groupes.

Alors que des initiatives assumées par l'État ont repris au Mali, jusqu'en février dernier au moins, et au Niger, ces quelques points d'attention pourraient contribuer à la réflexion sur le sujet :

- Premièrement, la question n'est pas de savoir si dialogue il doit y avoir ou si ce dernier est souhaitable, dès lors que les populations et les gouvernements y sont prêts et que les alternatives sont claires. Au Mali, ce dialogue a été clairement demandé lors de la Conférence d'entente nationale en 2017, lors du Dialogue national inclusif en 2019 ou encore lors des Assises nationales pour la refondation en 2021. L'option militaire ne peut constituer l'instrument unique alors qu'elle perd du terrain chaque jour, que les violences augmentent et que le sentiment d'abandon ou de défiance des populations à l'égard de l'État va croissant. Dès lors, la

question serait davantage : comment le dialogue pourrait-il être structuré et appuyé de manière à répondre aux aspirations des populations, contribuer à la paix et à la stabilité au Sahel en donnant certaines garanties aux partenaires vis-à-vis du respect des normes internationales et des droits humains ?

- Deuxièmement, connaître des échecs ne signifie pas que le dialogue soit impossible. Quelques pistes de réflexion pourraient permettre de mieux appréhender les initiatives à l'avenir.

Ne pas chercher à présupposer des solutions qui pourraient être trouvées à l'issue du dialogue : toute l'attention paraît avoir été portée sur qui pourrait en sortir, ou pas, plutôt que sur comment mettre le dialogue en place. C'est pourtant la question du comment qui doit être traitée dans sa complexité.

Au Mali, l'idée d'un dialogue avec les groupes dits djihadistes est acceptée par les mouvements armés signataires de l'Accord dès lors qu'ils ne sont pas oubliés dans le processus et que le résultat n'est pas moindre que ce qu'ils estiment avoir obtenu à Alger. D'autres acteurs doivent aussi trouver leur place. Il s'agit de construire petit à petit un cadre de dialogue politique adéquat. Par exemple, cela peut passer par la coexistence de plusieurs formats de dialogue comprenant des dimensions de négociation entre État, groupes armés (dimensions militaires du conflit, négociation de cessez-le-feu) et d'autres où les populations sont représentées, et ce, sans devoir nécessairement s'identifier soit au gouvernement soit aux groupes armés. Les Maliens pourraient à cet égard apprendre des succès et des échecs du processus de paix et de la mise en œuvre de l'Accord de 2015. Ce processus souffre du manque d'adhésion des Parties aux engagements qu'elles ont pris, du manque d'adhésion des populations qui y voient aussi une prime aux armes, ne se sont pas senties concernées par le processus et n'en ont pas vu les bénéfices, rejetant la méthode plus que le contenu de l'Accord.

Enfin, d'autres aspects importants sont à prendre en compte, que nous pouvons citer brièvement ici :

- la difficulté du gouvernement à accepter que l'État soit une partie à la négociation, un acteur du conflit, et non au-dessus de la mêlée (une des raisons des échecs au centre du Mali) ;

- les partenaires internationaux et puissances extérieures ont besoin d'accepter de restreindre leur empreinte sur le processus : ne pas imposer les solutions, ni les leurs (laïcité, etc.), ni des mesures prêt-à-porter (processus de désarmement – démobilisation – réinsertion (DDR) des Nations Unies, etc.) ; ne pas se substituer aux parties (cf. dialogue avec les Talibans comme contre-modèle) ;

- le rôle des sachants religieux est important, pas comme ressource unique du dialogue, mais comme l'une d'entre elles (exemple de la réunion des oulémas en Mauritanie en février 2022 qui a rendu possibles en marge de la réunion des contacts de haut niveau entre autorités maliennes et GSIM, notamment) ;

- c'est à l'échelle nationale que le dialogue peut connaître des avancées significatives au Mali et au Sahel, même si les acteurs et le conflit se forgent aussi à d'autres échelles. En effet, la dimension transfrontalière des dynamiques locales et du conflit existe. La dimension internationale de certaines dynamiques des groupes dits djihadistes est importante aussi. Ce sont des facteurs qui complexifient le conflit et le dialogue à mener, mais ils ne sont pas pour autant premiers, ni bloquants.

Bibliographie

Bagayoko N. (2021), « Sahel », *Diplomatie*, n° 107, p. 32-36.

Bencherif A. (2018), « Le Mali post « Accord d'Alger » : une période intérimaire entre conflits et négociations », *Politique africaine*, 150(2), 179-201.

Charbonneau B., Debos M., Hanon J.P., Olsson C., Wasinski C. (2021), « De la « guerre contre le terrorisme » aux guerres sans fin : la co-production de la violence en Afghanistan, au Mali et au Tchad », *Cultures & Conflits*, 123-124(3), 67-82.

Dakono B. (2022), « Du « tout sécuritaire » au dialogue diplomatique : faut-il envisager une stabilité négociée au Sahel ? », Friedrich Ebert Stiftung.

- De Montclos M.A.P. (2020), « Faut-il négocier avec les djihadistes au Sahel ? », *Politique étrangère*, (1), 175-187.
- Maximin S.K. (2022), « Les États du Sahel face à l'épreuve de l'hydre terroriste, de 2015 à 2022 », RUFISO, *Journal of Social Sciences and Engineering*, 33(1).
- Normand N. (2018), « Le Sahel peut-il retrouver la paix ? », *Commentaire*, 164(4), 839-846.
- Oguelemi B. (2018), *La Souveraineté des États du Sahel face aux défis sécuritaires*, L'Harmattan, 1-185.
- Quidelleur T. (2022), « Les dividendes de « la guerre contre le terrorisme » : milicianisation, États et interventions internationales au Mali et au Burkina Faso », *Cultures & Conflits*, 125(1), 115-138.

Défis et opportunités pour l'axe Maghreb-Sahel

Nizar Derdabi

Avant de parler de défis et opportunités pour l'espace Maghreb-Sahel, il convient tout d'abord de définir quels sont les liens, les ponts et passerelles qui relient les acteurs de cet espace et quelles sont les barrières et les obstacles qui peuvent freiner les échanges et la coopération entre ces acteurs.

Cet espace qui regroupe une dizaine de pays sur une superficie de 10 à 11 millions de kilomètres carrés, a depuis longtemps connu un brassage de populations et des échanges culturels et commerciaux qui remontent à la nuit des temps. Néanmoins, l'espace désertique qui s'étend entre le Sahara et le Sahel demeure une barrière naturelle qui entrave considérablement ces échanges.

Cet espace constitue d'ailleurs une « zone grise » pour les forces armées et les services de sécurité des pays de cette région car elle concentre un nombre important de menaces de la part des groupes terroristes et des organisations criminelles qui s'y activent.

Pourquoi cet espace constitue-t-il une zone grise ? À cause de l'étendue de ces territoires, de la nature du terrain désertique (désert de sable et de pierre), de l'aridité du climat et de l'absence de barrière frontalière physique. Toutes ces contraintes ont pour conséquence une mauvaise visibilité pour les forces armées, pour les services de renseignement et donc une mauvaise connaissance de ce qui se passe sur le terrain.

C'est ce qu'on appelle le « brouillard de la guerre ». Cette notion théorisée par le grand stratège prussien Carl Von Clausewitz (1780-1831) explique l'incertitude et l'absence de clarté qui affectent le champ de bataille. Von

Clausewitz fait une comparaison entre les reliefs, les végétations, les obstacles qui bloquent la vision et empêchent de distinguer l'ennemi à un brouillard qui couvrirait le champ de bataille et empêcherait les chefs militaires de voir ce qui se passe.

Ce brouillard de la guerre, c'est spécifiquement ce que vivent les services de sécurité et de renseignement dans cette région. Ce qui implique que de larges zones de terrain sont mal surveillées et presque pas contrôlées par les services de sécurité, à cause des conditions difficiles pour une bonne maîtrise du terrain.

La gestion des risques sécuritaires repose avant tout sur l'anticipation et donc sur la maîtrise du renseignement sous toutes ses formes : renseignement humain et renseignement électronique (photographies aériennes, images-satellites, interception des communications électromagnétiques, piratage informatique...) qui font cruellement défaut à la majorité des pays du Sahel. C'est principalement pour cette raison que les services de renseignement considèrent cette zone comme grise, opaque, source de tous les dangers et sur laquelle pèse un brouillard très dense.

Opportunités pour l'axe Sahel-Europe

Les pays de la région Sahel-Maghreb renferment énormément de ressources naturelles et de potentiels de développement. L'intégration régionale serait un extraordinaire levier de développement et de croissance économique régionale.

De ce fait, la diplomatie sécuritaire et la coopération dans le domaine de la défense et du renseignement seraient salutaires pour tous ces pays. Cette coopération pourrait permettre de lutter efficacement contre l'expansion du terrorisme et les trafics en tout genre dans cette région soumise au contrôle de toutes sortes d'organisations terroristes, criminelles et de contrebande. Toute cette criminalité transnationale entraîne un coût énorme pour l'économie de ces pays et entrave l'essor du commerce

routier et maritime entre les acteurs de la région. La conséquence directe en est que c'est une des régions au monde qui enregistre le moins d'échanges commerciaux entre pays voisins.

Les ressources naturelles de cette région, dont les sous-sols sont très riches, et les opportunités de business très diversifiées attirent beaucoup d'investisseurs étrangers. Car tout reste à construire dans la région : infrastructures, routes, ports, télécoms, hôpitaux, industries, banques... C'est pourquoi l'Afrique en général et cette région en particulier concentrent toutes les convoitises des grandes puissances : USA, Russie, Chine, Europe de l'Ouest, Turquie, pays du Golfe...

Défis pour l'axe Sahel-Europe

Le défi principal et crucial pour cet espace est d'apporter une réponse sécuritaire commune à ces menaces communes. Cette nécessaire coopération prend plus de sens dans le contexte actuel avec le retrait de l'opération Barkhane et des forces de la Minusma. Ce retrait a d'ailleurs laissé toute la place au groupe Wagner russe au Mali. On ne discute pas la pertinence de la présence de ce groupe militaire au Mali. L'État malien est souverain et a toute latitude pour choisir ses partenaires sécuritaires.

Mais une question se pose. Une force commune des pays de cet espace Sahel-Maghreb, mise sur pied avec le renfort de forces armées des États du Maghreb à la force G5 Sahel, ne serait-elle pas une solution aux problèmes sécuritaires du Sahel ? Cette force serait alors constituée uniquement de pays africains qui font face à la même menace terroriste. Ce qui mettrait un terme aux polémiques concernant l'intervention des forces armées étrangères qui serait motivée par des intérêts économiques.

La constitution d'une telle force permettrait de mutualiser les moyens, avec un échange d'expertise et de formations dispensées par les pays connus pour leur expertise dans la gestion des risques sécuritaires en faveur des cadres militaires et forces de l'ordre d'autres pays qui subissent la pression directe des organisations terroristes au quotidien.

À défaut de la constitution de cette force pour des raisons politiques, il y a déjà matière à coopérer dans le domaine du renseignement. Ainsi, cette diplomatie du renseignement serait le précurseur d'une coopération militaire future. La mission du renseignement est une mission régaliennne. Elle a pour principal objectif d'anticiper, de détecter, d'évaluer et d'analyser toutes les menaces portées contre les intérêts de l'État et la sécurité de ses citoyens. Le renseignement est d'ailleurs à la base de toute politique de sécurité et de défense au niveau national.

Coopération en matière de renseignement

Les services de renseignement, grâce à leurs sources, à leur travail de recueil des informations sur le terrain et au renseignement électronique, arrivent à constituer des bases de données sur les terroristes, les profils dangereux, les prêcheurs extrémistes qui propagent un discours radical, les mouvances religieuses radicales, etc.

Cette coopération en matière de renseignement est devenue une obligation rendue plus critique par le phénomène des migrations et la constitution de diasporas ou de communautés étrangères qui s'installent ensemble dans les mêmes quartiers, en vase clos, dans les pays d'accueil. Ce qui constitue une difficulté supplémentaire pour les services de renseignement locaux qui n'ont aucun moyen de surveiller des individus radicalisés qui peuvent rapidement basculer dans l'extrémisme violent.

C'est ce qui pousse les États à renforcer leur coopération et les échanges de renseignements. Un exemple marquant de coopération interétatique est celui des attentats du Bataclan, à Paris, en novembre 2015. La cellule terroriste à l'origine de ces attentats dirigée par Abdelhamid Abaaoud était composée de binationaux, nés en France mais d'origine marocaine. Et ce sont les services marocains qui, grâce aux renseignements accumulés sur la surveillance des profils radicalisés, ont pu repérer, identifier et localiser cette cellule pour avertir ensuite leurs homologues français. Grâce à ces renseignements, la police française a pu arrêter les membres de la cellule qui étaient en cavale et éviter ainsi d'autres attentats sanglants.

À mon sens, la coopération des services de renseignement constitue un axe de coopération primordial pour créer une communauté de renseignement régional et répondre aux menaces communes du terrorisme et de la criminalité transnationale.

Bibliographie

- Bougeot A. (2011), « Sahara de tous les enjeux », in *Hérodote*, 2011/3, n° 142, p. 42-77. <http://www.cairn.info/revue-herodote>.
- Brachet J. (2010), « Le jeu des frontières sahariennes », in *Plein droit*, 2010/4, n° 87, p. 20-23. <http://www.cairn.info/revue-plein-droit-2010-4-page-20.htm>.
- Jebnoun N. (2003), « L'espace méditerranéen : les enjeux de la coopération et de la sécurité entre les rives Nord et Sud à l'aube du XXI^e siècle », Rome, NATO Defense College, Research Academic Branch.
- Lacoste Y. (2004), « Qu'est-ce que le Grand Maghreb ? », *Maghreb, peuples et civilisations*, sous la direction de Yves et Camille Lacoste, Paris, La Découverte.
- Meddeb H. (2018), « Les ressorts socio-économiques de l'insécurité dans le Sud tunisien », *Maghreb-Machrek*, 237-238, 53-60. <https://doi.org/10.3917/machr.237.0053>.
- Merouani A. (2005), « La dimension stratégique de l'Algérie dans l'ensemble méditerranéen : atouts, enjeux et limites », in *Le Maghreb stratégique*, première partie, sous la direction de Jean Dufourcq et Laure Borgomano-Loup, Rome, NATO Defense College.
- Nadia L. (2015), « Maroc : de Tanger à Ceuta, sur les traces des jihadistes », *Jeune Afrique*, 14 décembre.
- Ould Haless M.L. (2005), « La Mauritanie : atouts et perspectives pour le Maghreb et la Méditerranée », in *Le Maghreb stratégique*, deuxième partie, sous la direction de Jean Dufourcq et Laure Borgomano-Loup, Rome, NATO Defense College.
- White G.W. (2008), « The "End of the Era of Leniency" in Morocco », in *North Africa: Politics, Region, and the Limits of Transformation*, sous la direction de Yahia H. Zoubir et de Haizam Amirah-Fernández, New York, Routledge.
- Willis M.J. (2013), *Politics and Power in the Maghreb : Algeria, Tunisia and Morocco from Independence to the Arab Spring*, New York, Columbia University Press.

La circulation transnationale de la violence au Sahel

Beatriz Mesa et Diakité Aboubacar Sidik

L'espace sahélien est marqué depuis une décennie par la circulation transnationale de la violence, ce qui nous amène à nous interroger sur les dynamiques de transformation de cette violence et le rôle des acteurs non étatiques qui, en compétition les uns avec les autres, sont entrés dans une logique d'accumulation de pouvoir contre les États centraux légitimes. Comment en est-on arrivé là ? Pourquoi la violence concentrée dans le nord du Mali (Azawad), le fief de toutes les rébellions de nature sécessionniste sahéliennes s'est-elle étendue au centre du Mali puis au nord du Burkina Faso et, enfin, à l'est du Niger ?

Au cours de ces dernières années, nous nous sommes consacrés à l'étude de la complexité de la violence du nord du Mali (Azawad). La volonté des acteurs de ce scénario de violence organisée n'est pas d'imposer un projet idéologique suivant la logique d'un émirat islamique, comme on aurait pu l'entendre au début de l'apparition de la violence. Cette violence n'est pas non plus au service d'un projet d'un État touareg indépendant. Elle est surtout le résultat d'une activité criminelle qui mobilise de nombreux acteurs et qui a entraîné la transformation de l'organisation sociale et politique de la région. De nombreuses théories existent sur la notion de cupidité régissant la configuration et l'action des groupes armés.

Cette cupidité extrême, fruit de tous genres de trafics, a conduit à la transformation des élites tribales et des relations de pouvoir séculaires¹. Elle est la cause majeure de la fragmentation des relations intra- et intercommunautaires avant d'aboutir à la crise de 2012 au nord du Mali. Dès lors, dans le cadre de nos recherches, il nous fallait resituer le mouvement sécessionniste du nord du Mali et les groupes de violence radicale avec un référentiel religieux, car il existe de nombreux vases communicants,

des liens, des continuités, des fusions et séparations entre eux, au gré des intérêts stratégiques du moment. Nous avons observé que tous ces acteurs convergent vers des pratiques criminelles et des trafics illicites et ne représentent plus une force de défense d'une idéologie ; ils se sont transformés en organisations qui se battent, en premier lieu, pour le contrôle d'un territoire propice au crime organisé.

Nous soutenons cette thèse encore aujourd'hui. Néanmoins, la réalité malienne est éphémère, elle impressionne par la vitesse avec laquelle surviennent les changements. C'est ce qui nous motive à changer de perspective d'analyse si besoin pour comprendre la situation du Mali et des groupes armés.

De cette violence qui semblait être une exception azawadí, nous sommes rapidement passés, après la signature des accords d'Alger² à l'embrassement du centre du Mali avec l'apparition du Front de libération du Macina (FLM) de Amadou Kouffa en 2015, qui s'est livré dès lors à l'instrumentalisation des conflits communautaires entre Peuls et autres communautés voisines telles que les Bambaras ou encore les Dogons. Dès lors débute la transnationalisation d'une nouvelle violence impliquant la communauté peule, à l'image même de sa dissémination en Afrique de l'Ouest.

L'objectif reste le même : en clair, l'émancipation à travers la violence. De la même manière que nous avons observé une forte émancipation à travers l'insurrection de la communauté arabe et touareg du nord du Mali qui a remis en question la légitimité et la centralité de l'État tout en imposant au moyen de la guérilla un État *de facto* ; la communauté peule a initié son propre schéma de violence calqué sur l'exemple azawadi avec un fond idéologique du référentiel islamique pour fédérer le groupe. Rappelons qu'en Afrique de l'Ouest les Peuls ont une histoire particulière avec l'islam. Ils ont été à la tête des grands empires musulmans (théocraties) qui ont vu le jour après l'effondrement de l'Empire Songhaï en 1591. Cette histoire particulière qu'ils ont avec l'islam en fait le mobile idéologique fédérateur idéal.

La littérature et des études plus récentes recyclent les erreurs du passé qui ont conduit à une mauvaise lecture du conflit en analysant, de prime à bord, la violence peule avec l'étiquette islamiste comme à l'époque des mains et des têtes coupées par les insurgés azawadi en 2012. Il est aisé de se fourvoyer dans l'analyse au regard du lien émotionnel puissant entre les populations sahéliennes en général et l'islam. D'ailleurs, quelle est l'utilité d'une guerre sainte dans un espace peuplé à majorité de musulmans ?

Comme nous l'avons dit plus haut, les causes affichées, les revendications officielles sont en grande partie le facteur mobilisateur des masses autour de leurs croyances et de leurs espoirs. Nous n'occultons pas pour autant qu'il existe par endroit des acteurs engagés dans ce combat croyant profondément en la cause indépendantiste ou djihadiste. Nous soutenons que la règle générale est l'appât du gain à travers les trafics illicites pour une revalorisation sociale, une émancipation au moyen de la violence.

Les Peuls sont traditionnellement une population de pasteurs nomades. Ils ont toujours eu des revendications légitimes pour l'amélioration de leurs conditions de vie et la protection de leurs activités économiques car leur mode de vie semi-nomade les expose à beaucoup d'aléas que les communautés sédentaires méconnaissent. Vivant pour la majorité en marge des constructions étatiques, ils ont observé voire même participé, pour certains, dès 2012 à la violence issue du nord du pays.

L'exutoire éventuellement favorable qui en ressort pour les communautés touareg et arabes du nord est un quiproquo qui tend à donner un mauvais exemple à d'autres populations vivant comme celles de l'Azawad une situation extrême. C'est le cas de certains Peuls qui voient dans l'insurrection un moyen efficace d'obtenir du changement, avec en tête le rêve d'un « espace pastoral » sur lequel ils auront des terres, des pâturages et des points d'eau qui leur seront exclusivement réservés. Cette expérience azawadi de violence pour le contrôle d'un espace, d'un territoire florissant en termes économiques a rapidement pris l'allure d'une aubaine extraordinaire dont il faut se saisir pour initier un autre processus insurrectionnel. C'est donc naturellement que nous avons assisté à la renaissance d'un jihad peul dans le centre du Mali.

On entend parler de jihad peul parce que Kouffa est Peul, mais aussi parce que, affilié à Ansar Dine de Iyad Ag Ghali, il s'est consacré depuis 2015 à l'instrumentalisation d'individus peuls du Macina et d'ailleurs au sein du FLM dans les régions de Mopti et Ségou. Son objectif était d'abord d'attiser les tensions communautaires entre Peuls et autres communautés (Bambaras, Dogons...) afin de s'insérer plus facilement dans le tissu social et de s'imposer comme un acteur communautaire, religieux et politico-armé incontournable. Une révolution sociale qui tend à inverser la pyramide sociale et le pouvoir traditionnel et religieux au profit de ceux que l'on appelle les cadets sociaux³.

Au Niger, dans le cadre d'une mission de recherche, nous avons compris comment l'absence d'État, la carence judiciaire, le clientélisme et l'appât du gain ont provoqué un basculement progressif des communautés peules dans la violence insurrectionnelle dans la région de Tillabéry inscrite au cœur de celle du Liptako Gourma réunissant aussi le nord du Burkina Faso et la région de Mopti au Mali (la triple frontière de violence sahéenne).

Bien que la communauté peule se trouve au cœur de l'agenda de la violence dans la région du Liptako Gourma, il ne s'agit pas d'une violence homogène. Les enjeux des Peuls au Niger, au Mali ou encore au Burkina Faso sont différents, car chaque pays a ses caractéristiques particulières même s'ils utilisent tous le référentiel religieux, l'excuse du djihad pour se légitimer et enrôler encore plus de sympathisants. Cependant, nous assistons dernièrement à des attaques de Peuls du Niger (la *katiba* de l'État Islamique au Grand Sahara) contre des Peuls du Mali (la *katiba* de JNIM, l'union de l'organisation de Koufa et de Iyad Ag Ghali). Ces deux groupes se partagent aujourd'hui le territoire (frontière de Tillabéry et Menaka) par la violence. Encore une fois, le contrôle d'un territoire « stratégique » est un facteur multiplicateur de la violence qui dépasse l'idée de l'instauration d'un Émirat islamique. Il faut, pour comprendre cette violence, en faire la lecture à la lueur de la lutte séculaire des populations de cette région pour le contrôle de l'espace utile, une lutte pour la survie dans cet espace sahéen impitoyable.

Notes

- 1 Par pouvoir séculaire, nous entendons la soumission classique des cadets sociaux à la noblesse et aux élites traditionnelles (chefs religieux, chefs de terres, chefs de village) de la région.
- 2 L'accord d'Alger de 2015 concède d'importants avantages aux Azawadi. Notamment la possibilité d'une libre administration qui va dans le sens de la séparation *de facto* d'avec l'État central malien. Cela constitue forcément une motivation suffisante, un exemple à suivre pour d'autres communautés ayant des revendications de même nature que les Azawadi.
- 3 Ce terme désigne toutes les catégories sociales dominées, majoritairement les personnes de descendance servile, la jeunesse défavorisée et les femmes, par opposition aux « aînés sociaux » dont l'autorité est fondée sur l'âge, le statut dans la hiérarchie sociale, la possession de ressources symboliques et matérielles.

Bibliographie

- Adib B. (2018), « Le Mali post « Accord d'Alger » : une période intérimaire entre conflits et négociations » *Politique africaine*, 2018/2, n° 150, p. 179-201.
<https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2018-2-page-179.htm>.
- Charles G. (2019), « Dans le piège des offres de violence : concurrences, protections et représailles dans la région de Ménaka (Nord-Mali, 2000-2018) », *Hérodote*, 172, p. 43-62.
- Giri J. (1994), *Histoire économique du Sahel : des empires à la colonisation*, Paris, Karthala.
- Normand N. (2022), « Le Sahel : sombres perspectives pour 2022 », *Iris*, voir : www.iris-france.org/163995-sahel-sombres-perspectives-pour-2022/.
- Schmitz J. (1990), « Les Peuls, islam, pastoralisme et fluctuation de peuplement », *Cahiers des sciences humaines*, vol. 4, 499-504.
- Thiam A. (2017), *Centre du Mali : enjeux et dangers d'une crise négligée*, Centre for Humanitarian Dialogue, Geneva.
- Thierno D. (1972), *Origine et migration des Peuls avant le XIX^e siècle*, Dakar, Ann. Fac.

La sécurité comme politique publique au Sahel

Hervé Flahaut

I. Des États confrontés aux mêmes problématiques

1. Des États vastes et assez faibles

Les États du Sahel, à l'exception du Burkina Faso, sont de vastes territoires avec des capitales excentrées. L'État ne fonctionne souvent bien qu'au niveau central, et le contrôle de l'État et les services offerts aux populations des zones périphériques et marginales sont faibles.

Les institutions étatiques sont distribuées de manière inégale sur les territoires nationaux, le long de lignes de fracture déterminées par la présence de ressources naturelles et de populations. L'autorité de l'État a souvent du mal à s'installer dans des zones où il n'y a pas de ressources à extraire, sous-peuplées ou habitées par des populations qui sont culturellement éloignées du pouvoir central.

De grandes parties du territoire restent abandonnées, permettant la prolifération d'autorités parallèles qui finissent par contester ou remplacer celle de l'État. Ces autorités alternatives à l'État, parfois fondées sur des idéologies, la religion ou la solidarité, sont fortes des faiblesses institutionnelles.

2. Des États affectés par des problèmes transnationaux communs

Les États du Sahel sont confrontés à trois types de problème de sécurité :

- la prolifération des groupes armés de divers types, animés par des idéologies religieuses, des besoins sécuritaires ou des motivations criminelles ;
- la contrebande de ressources naturelles et minérales, de carburants, de cigarettes, de médicaments... ;
- des trafics à grande échelle : stupéfiants, armes, êtres humains, migrants, bétail volé...

Les deux phénomènes, groupes armés et activités illicites, sont souvent liés.

II. La sécurité : une responsabilité exclusive de l'État

1. Les politiques de sécurité s'inscrivent dans un cadre étatique

La réponse des gouvernements aux défis de la sécurité révèle les mêmes défis que ceux de l'État : la centralisation des politiques de sécurité : les politiques, les stratégies et les plans d'actions sont nationaux. La réponse vient du sommet mais la portée et l'efficacité sont limitées au « centre » et restent faibles voire même sont absentes à la « périphérie ».

- L'accent est mis sur le volet militaire : la sécurité, c'est l'affaire de l'armée (souvent la seule qui a les moyens humains et surtout matériels d'agir). Les réponses sont très souvent dictées par les militaires, et bien que l'ambition ne fasse pas défaut, il reste extrêmement difficile de créer un lien entre les opérations militaires et le volet civil qui doit aussi être mené à bien (sécurisation des populations, poursuites judiciaires).

- La sécurité n'est qu'un aspect de la gouvernance. La sécurité est liée au développement (pas de développement sans sécurité), mais elle révèle souvent des causes plus profondes qui touchent à la société, à l'économie, au culturel et au politique. Une approche seulement sécuritaire, et plus encore militaire, est insuffisante.

2. Des défis nombreux

a. Structurels

Si l'on entre dans le détail de la mise en œuvre des politiques de sécurité, au-delà du déséquilibre des fonds en faveur des moyens militaires, on se rend compte que les problèmes sont structurels. Même lorsque des plans intégrés sont développés, la capacité de planification est limitée, la priorisation reste difficile, les moyens (humains, équipements, logistiques, etc.) sont faibles, tout comme la coordination entre les différentes forces, pour des raisons politiques, techniques ou de rivalités personnelles.

La faiblesse de l'État et du maillage territorial des forces de sécurité intérieure ne permet pas d'assurer la sécurité : quelques milliers d'hommes, dont une bonne partie sont installés dans la capitale, sont très insuffisants pour sécuriser de vastes territoires. Regroupées, les forces laissent de grands espaces vides, dispersées, elles sont vulnérables aux attaques.

b. Méthodologiques

Le plus souvent, les États appliquent des méthodes militaires pour régler des questions globalement civiles (exemple : les grands trafics), mais celles-ci ne sont pas adaptées. Les militaires ont des méthodes opérationnelles, des objectifs, une formation et des équipements différents de ceux des forces de sécurité intérieure. Ils n'ont pas les mêmes missions, et les résultats attendus ne sont pas les mêmes. Les lois de la guerre sont loin des droits humains, et la lutte contre l'impunité est difficile à mettre en œuvre.

Parce que certains États n'ont pas les moyens d'assurer la sécurité des populations – même s'ils bénéficient dans le même temps d'une aide internationale –, ils font parfois le choix délibéré de la confier à des groupes armés extra-étatiques ou des milices d'autodéfense.

III. Quelques pistes de réflexion pour une approche inclusive

1. La mise en œuvre des politiques nationales

a. Disposer durablement de moyens d'action

Les cadres politiques et juridiques existent, mais les États doivent trouver les moyens de s'implanter dans les territoires en générant des ressources (fiscalité, développement, etc.) afin d'assurer leur durabilité et leur résilience sur place. Sans moyens d'autonomisation, le maillage territorial des forces de sécurité intérieure et des services publics de base ne peut pas être maintenu dans le temps.

b. Renforcer les capacités de pilotage des politiques de sécurité

Le pilotage national des politiques de sécurité doit être renforcé et géré au niveau des Primatures. Une coordination avec les niveaux sous-régionaux doit le compléter par le biais de mécanismes capables de garantir un retour d'information (approche du bas vers le haut). Les autorités centrales doivent envoyer des instructions aux responsables dans les territoires et leur demander de recueillir et faire remonter les informations. Sinon, les solutions appliquées risquent de ne pas être adaptées aux problèmes.

c. Impliquer les populations au niveau local

Une communication à double sens avec les autorités locales signifie aussi impliquer les populations que ces autorités locales sont censées représenter. C'est leur permettre d'être aussi inclusives que possible grâce à une réelle responsabilisation envers les communautés.

2. La coordination de l'appui des partenaires techniques et financiers

La responsabilité pèse aussi sur la communauté internationale car les gouvernements n'ont pas toujours intérêt à renforcer la coordination avec les bailleurs de fonds. Le pilotage centralisé facilite cette coordination,

mais la communauté internationale doit agir de manière responsable vis-à-vis des bénéficiaires (et des contribuables des pays qui financent la coopération), afin que les actions en matière de sécurité, de défense et de gouvernance soient mises en œuvre comme des clusters humanitaires.

IV. Les conditions de la réussite

1. Trouver des moyens d'assurer le rôle de l'État

Il appartient d'abord aux États de trouver leurs propres ressources pour pouvoir s'installer de manière durable sur le terrain et avoir la capacité d'y rester. C'est une question d'indépendance et de souveraineté nationales.

2. Rechercher l'efficacité

Les politiques de sécurité doivent intégrer les questions de sécurité dans des schémas plus vastes : approches militaires, sécuritaires (forces de sécurité, justice) mais aussi politiques, économiques, sociales et culturelles.

Il convient d'être plus inclusifs vis-à-vis des populations ou des communautés et de s'attaquer aux causes profondes de la prolifération des groupes armés, des bandes criminelles et des phénomènes terroristes qui défient l'autorité des États et sapent leurs fondements.

De leur côté, la communauté internationale et les partenaires techniques et financiers doivent rechercher la rationalisation et l'efficacité de leur action, car les moyens sont limités face à des besoins très importants.

Bibliographie

Achik S. (2019), « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest », Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, https://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES_ANAL_YSE/2019/NA_2019_-10-11_FR_S-ACHIK.pdf.

- Bagayoko N. (2019), « Le multilatéralisme sécuritaire africain à l'épreuve de la crise sahélienne ». https://dandurand.uqam.ca/wpcontent/uploads/2019/06/Rapport_Bagayoko_Multilateralisme_Securitaire_Africain.pdf.
- Bensaad A. (2014), « Les migrants du Sahel sont contraints de prendre plus de risques », *Le Quotidien d'Oran* ; « Le Sahel face aux catastrophes naturelles », Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (Cilss), Note de présentation. http://www.cilss.bf/IMG/pdf/note_de_presentation_25eme_journee_du_CILSS.pdf.
- Çonkar A.B. (2020), « Development and Security Challenges in the Sahel Region », *Draft Report*, Mediterranean and Middle East Special Group (GSM), Nato Parliamentary Assembly, 6.
- Friedrich Ebert Stiftung (2018), « Coopération ou concurrence ? La sécurité en Afrique de l'Ouest entre CEDEAO et G5 », <http://library.fes.de/pdf-files/iez/15093.pdf>.
- Lagneau L. (2019), « La France et l'Allemagne vont lancer un « Partenariat pour la sécurité et la stabilité » au Sahel », *Opex360*, <http://www.opex360.com/2019/08/26/la-france-et-lallemagne-vont-lancer-un-%20partenariat-pour-la-securite-et-la-stabilite-au-sahel>.
- Scheele J. (2009), « Trafic ou commerce ? Des échanges économiques au Sahara contemporain », <http://www.sciencespo.fr/ceri/fr/content/dossiersduceri/trafic-ou-commerce-des-echanges-economiques-au-sahara-contemporain> (consulté le 11 juillet 2014) et « Tribus, États et fraude : la région frontalière algéro-malienne », *Etudes rurales*, n° 184, p. 79-94.
- ONU, Conseil de sécurité (2018), « Meeting Coverage, Peace in Sahel Requires Tackling Causes of Instability, Special Adviser Tells Security Council amid Calls to Advance Development, Fight Terrorism ».

Étude de cas : la Libye

Ulf Laessing

Si on examine les problèmes de sécurité actuels dans la région du Sahel, on constate qu'il manque un acteur fondamental : la Libye sous le régime de Kadhafi. La Libye était un acteur très important et puissant dans la région du Sahel, alors que Kadhafi était considéré comme un dictateur¹ criminel par les Occidentaux.

En effet, au Sahel et en Afrique, le leader libyen était perçu comme le chef de file du panafricanisme inspiré de l'Égypte de Gamal Abdel Nasser et un modèle de lutte anticoloniale. La Libye de Kadhafi a aussi joué un rôle essentiel de médiateur entre les années 2006 et 2010 lors de la reprise des rebellions au nord du Mali et au nord du Niger. D'un côté, son implication dans les affaires politiques intérieures des États sahéliens sur la question « touareg » et, d'un autre côté, un engagement économique se traduisant par d'importants investissements² au Sahel, comme au Mali ou à Bamako, on peut en retrouver la trace dans les banques, les hôtels, les projets, les infrastructures et aussi dans une usine de tabac.

L'intervention libyenne au Sahel a eu des impacts positifs et négatifs. Si au Niger et au Mali le financement de projets de développement a pu apaiser des tensions avec les communautés touaregs en favorisant aussi leur participation politique, ce n'est pas le cas du Tchad où l'intervention libyenne a été plus problématique³, créant davantage de tensions⁴ et en allant même jusqu'à déclencher une guerre. Néanmoins, le dictateur libyen, qui était détesté par son peuple et les Occidentaux, est regretté dans la région du Sahel. Son renversement par les États occidentaux comme la France et les États-Unis a eu des conséquences négatives avec le retour au Mali de certains Touaregs qui avaient été recrutés dans l'armée de Kadhafi et qui ont pris le contrôle du nord du pays avec les groupes djihadistes. Mais il faut aussi mentionner un autre effet dévastateur : la perte d'emploi pour des dizaines de milliers de personnes qui travaillaient

en Libye. Le chaos libyen post-2011 et l'absence d'autorité étatique ont favorisé l'émergence de nouvelles routes migratoires et ont converti le sud-est du pays en un refuge pour les djihadistes, les trafiquants de drogue, les bandits et les rebelles tchadiens et, pire encore, les groupes armés libyens comme le général Haftar basé à l'est qui recrute activement les combattants parmi les rebelles tchadiens et soudanais.

Il n'y a plus de projet de politique étrangère libyenne ni de nouveaux projets de développement pour le Sahel car le pays est instable et politiquement et institutionnellement divisé. Les conséquences de l'intervention militaire occidentale en Libye ont été dévastatrices et sont à l'origine d'une grande partie des problèmes de sécurité au Sahel. D'autres pays de la région comme l'Algérie, la Tunisie⁵ et le Maroc, partagent cette frustration par rapport à l'intervention de l'OTAN contre Khadafi.

Notes

- 1 « Comment a fonctionné le pouvoir absolu de Kadhafi durant 42 ans (entretien avec François Dumasy) », *Mediapart*, 27 février 2011.
- 2 <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2012-1-page-147.htm> (consulté le 4 décembre 2022).
- 3 Voir M.A. Ali, « L'enseignement arabo-islamique en République du Tchad : histoire et perspectives », revue *L'Islam aujourd'hui*, n° 14, 1996, disponible sur <isesco.org.ma>.
- 4 M. Kadhafi, « Je suis un opposant à l'échelle mondiale » (entretiens), Lausanne, Éditions P.M. Favre, 1984.
- 5 Voir « La chute de Kadhafi rend la démocratisation algérienne inéluctable (entretien avec Hasni Abidi) », *Slate Afrique*, 28 août 2011.

Bibliographie

- Deycard F. (2013), « Les Touaregs du Niger et la crise du Sahel », *Sahel : éclairer le passé pour mieux dessiner l'avenir*, 19-40.
- Djaziri M. (1996), *État et société en Libye*, 1-288.
- Moisseron J.Y. et Belalimat N. (2013), « L'après-Kadhafi : nouveaux défis en Libye et au Sahel », *Le Maghreb et son Sud : vers des liens renouvelés*, 73-90.
- Pellerin M. (2012), « Le Sahel et la contagion libyenne », *Politique étrangère*, (4), 835-847.

LA DIPLOMATIE RELIGIEUSE

La diplomatie religieuse marocaine comme propédeutique préventive

Farid El Asri

L'analyse des relations internationales place l'outil de la diplomatie religieuse au cœur de l'agenda politique, là où le Maroc figure en tête dans la région et le continent. L'influence croissante du fait religieux contemporain a été analysée par les chercheurs avec grand intérêt au cours de ces dernières décennies, notamment sur le volet du phénomène de l'extrémisme religieux et du basculement dans les logiques de violence. Si nous posons un cadre situationnel à la diplomatie religieuse déployée par le Maroc, on peut certainement l'identifier comme un outil fédérateur des expériences, pratiques et héritages religieux à l'échelle transrégionale et transcontinentale. Mais cet outil diplomatique est aussi un incontournable support de prévention des logiques des extrémismes religieux de tous bords. Situé aux portes de l'Europe, le royaume du Maroc a d'ailleurs été frappé dans son histoire récente par cet extrémisme à caractère violent. Les attaques terroristes de l'Hôtel Ifni et de Casablanca en 2003 ont en effet frappé de plein fouet les esprits et impulsé un changement de paradigme dans la gestion de la problématique, où la diplomatie religieuse va naturellement figurer au cœur de l'agenda. Notons que le Maroc est également aux confins des zones sahéliennes instables et où se concentrent des poches mouvantes de groupes combattants hyper-militarisés et politisés. C'est là une dimension transnationale qui renvoie aux mouvements dans le Sahel, là où s'opèrent les regroupements de narco-djihadistes et leurs impacts sur l'ensemble spatial sahélo-saharien traversé par autant de précarités structurelles. Cette conjoncture régionale illustre un pan du nomadisme des idées religieuses en mouvement, autant qu'une dense circulation des croyances, des idéologies et des porteurs d'idées, d'imaginaires

et/ou d'armes et promouvant différentes formes d'appartenance à la religion ou d'extrémismes violents. Le Maroc se retrouve, enfin, au cœur des pays arabes secoués par la vague des protestations populaires lors desdits printemps arabes dont il a pu contenir d'une certaine façon les débordements à coup de réformes constitutionnelles et de transition politique. La complexité de l'environnement va donc inexorablement voir émerger une posture pragmatique qui consiste à sécuriser les risques, à endiguer les niches qui nourrissent les volontés de basculement dans la violence et à prévenir par une démarche diplomatique proactive et à partir de collaborations inter-institutionnelles et politiques fortes.

Concrètement et sur le plan géopolitique et notamment sur la carte des pays musulmans, arabes et africains, le Maroc plaide pour une approche intégrant, *de facto*, diplomatie religieuse et voie sécuritaire. Penser la diplomatie religieuse en ce sens engage une approche thématique complexe, développée dans une dimension aux multiples facettes. C'est là une démarche protéiforme qui s'engage sur une réalité spatio-temporelle à de multiples niveaux. Le point de vue temporel est ici fondamental pour clarifier la chronologie qui accompagne la diplomatie religieuse au Maroc. Une précieuse mise en perspective historique s'impose donc pour saisir cette dynamique située entre deux D et qui démarre donc dans un contexte de violence, à la suite du D de la déflagration en 2003¹ pour se terminer avec le D du dialogue lors du Forum mondial de l'Alliance des civilisations en 2022². Dans ce segment étalé sur une vingtaine d'années, on est amené à réfléchir sur un continuum dans la manière dont on a pensé la réalité de la diplomatie religieuse marocaine. Le triptyque sur lequel s'est installée la réalité du positionnement marocain concerne la dimension sécuritaire, accompagnée d'une prise de considération de la dimension des carences économiques et la promotion des valeurs religieuses.

L'enjeu sécuritaire consiste à se réapproprier cette dimension régaliennne et la question du religieux en prenant en considération l'institutionnalisation du religieux qui recentre sur un élément identitaire central qui va permettre de diffuser ensuite de façon centripète ce qu'est la réalité de l'islam marocain. Trois caractéristiques majeures se dessinent pour définir cet islam marocain : (1) une réalité juridique avec l'école malékite ; (2) une

réalité mystique avec le soufisme sunnite ; (3) une réalité dogmatique avec la dimension de l'ach'arisme. Ces réalités serviront à développer une cartographie régionale d'action, notamment pour comprendre comment à travers une diplomatie religieuse ces marqueurs vont se déployer à l'échelle régionale, nationale et continentale et engager des collaborations sur une base spirituelle, juridique ou dogmatique.

Le Maroc compte parmi les pays de la région qui ont élaboré une stratégie multidimensionnelle de lutte contre le terrorisme, incluant la prévention contre l'extrémisme violent en tant que fondement de sa stratégie sécuritaire. Pour ce faire, l'État va miser sur la prise en charge du champ religieux et de sa gestion, depuis la formation des cadres jusqu'à la dispense des liturgies au sein des mosquées et par le renforcement du cadre sécuritaire ciblant la promotion de la violence et de l'extrémisme religieux, à travers le discours ou le passage à l'acte.

Le renforcement du rôle des autorités religieuses constitue un des principaux angles d'intervention des structures de prévention. Les institutions religieuses constituent dès lors le socle de la production intellectuelle et de la promotion de l'interprétation des textes. Les institutions religieuses sont ainsi mandatées pour être des remparts contre les dérives, les radicalismes et les autres rhétoriques intégristes. Ce repositionnement dans le domaine religieux a abouti à la création ou à la reconsolidation de plusieurs institutions : la restructuration de *Dar El-Hadith El-Hassania*, la création du Conseil des oulémas marocains d'Europe et la restructuration du ministère des Affaires religieuses afin de mieux superviser notamment le réseau marocain des mosquées officielles. En procédant à la réforme du rôle des autorités religieuses au niveau local, les sermons du vendredi sont supervisés par le ministère des Habous et des Affaires islamiques. Le dahir n° 1-03-193 de décembre 2003, fixant les rôles et l'organisation du ministère des Habous et des Affaires islamiques, précise à l'article 8 que l'une des fonctions de la direction des Affaires islamiques est de « diffuser les concepts authentiques de la religion musulmane et œuvrer à diffuser les préceptes islamiques de tolérance et ses vraies valeurs ».

Retenons aussi le lancement, en 2004, de la chaîne publique (Radio et TV Mohammed VI du Saint Coran), *Assadissa*, visant à moderniser, vulgariser et canaliser l'islam marocain.

La création de la Rabita Mohammadia des oulémas en 2006, en tant qu'association d'intérêt général, développe depuis ces dernières années de vastes programmes de recherche, de recherches-actions et de projets entendus comme services à la société, notamment une série de 7 cahiers où sont déconstruits les discours de l'extrémisme violent. La Rabita est également impliquée au sein des milieux pénitentiaires pour des programmes-pilotes de Prévention de l'extrémisme violent (PVE). Retenons également la mise sur pied en 2015 de l'Institut Mohammed VI pour la formation des imams, *murshidīn* (conseillers religieux masculins) et *murshidāt* (conseillères religieuses) qui vise à offrir une formation qui contourne les options de la radicalité religieuse et à promouvoir un modèle religieux entendu comme fiable et viable et qui puise ses racines dans une expérience d'islam qui a douze siècles d'histoire. Le Maroc s'est donné pour objectif d'être le pivot entre l'Afrique et l'Europe en matière de transmission du savoir religieux dédié en particulier aux métiers culturels. Cet institut propose un cursus pour la formation des métiers du religieux à l'adresse des candidats locaux, régionaux et internationaux ciblant le métier du culte passant par la liturgie ou les prises de parole religieuses. Cela implique le renouvellement des voix de diffusion d'un islam de tolérance à travers la formation de femmes prêcheuses, les *Murshidāt*. Leur apparition dans le champ de l'orientation religieuse répond à un besoin de reconnaître le rôle des femmes. Sur le plan stratégique, leur rôle est de promouvoir un islam de tolérance auprès des femmes et des enfants dans le cadre des prisons, des hôpitaux, des lieux de travail et des espaces associatifs.

Dans la foulée a été créée la Fondation Mohammed VI des oulémas africains, le 13 juillet 2015, etc. Ainsi l'institutionnel religieux marocain n'est pas en reste et s'affiche comme la première barrière contre l'extrémisme violent par la déconstruction des mécanismes narratifs prônant la violence potentiellement active dans les poches de la sociologie culturelle et culturelle du pays. Un développement subreptice d'un cadrage qui orienterait tant les cognitions du religieux que les nouvelles façons de

développer les discours et les pratiques de l'islam a été engagé et quadrillé en « diocèses de l'islam » l'ensemble du territoire national.

A l'international, l'investissement du Maroc pèse assez fort dans la balance des politiques de coopération. Son intervention dans le champ de la prévention contribue à la mise en place de diverses plateformes d'échange, voire de pilotage, d'approches nouvelles et d'unification des pratiques. On peut notamment citer la « Déclaration de Marrakech sur les droits des minorités religieuses dans le monde islamique » de janvier 2016. Par exemple, le projet de renforcer la résilience dans la région MENA cible la Tunisie, le Maroc et le Liban et se concentre spécifiquement sur les communautés affectées par un taux élevé de départs vers la Syrie.

Sur base du lien réciproque entre développement et sécurité, les financements et activités de « Prévention de l'extrémisme violent » (PEV) sont désormais éligibles à l'Aide publique au développement (APD), avec une attention particulière à accorder au rôle des femmes, des jeunes, de la société civile et des parties prenantes locales, y compris les acteurs religieux et confessionnels ainsi que les chefs de communauté. L'UE soutient également le Projet-pilote pour la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent dans la région Maghreb-Sahel, mis en œuvre par l'Institut inter-régional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et axé sur la société civile. Le Maroc participe aux initiatives de collaboration euro-méditerranéennes mises en œuvre dans le cadre de la Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne (2016).

Cette stratégie inclut le renforcement de la coopération entre les services de sécurité d'Europe et d'Afrique du Nord, l'envoi d'imams à Rabat, l'octroi de bourses et d'un cadre d'enseignement et de vie étudiante privilégiée et l'adaptation d'un programme d'enseignement reflétant une volonté d'alternative aux dérives des voix et voies d'islam. Elle illustre une sorte de positionnement stratégique promouvant un « modèle religieux » en tant qu'outil des politiques publiques.

Dans le cadre de **Partenariat de voisinage du Conseil de l'Europe avec le Maroc 2018-2021**, le Maroc et l'Union européenne s'engagent pour diverses initiatives incluant la formation des représentants de la Délégation interministérielle aux droits de l'homme, du Conseil national des droits de l'homme, de la Présidence du Ministère public, du Forum méditerranéen de la jeunesse, de la Faculté des sciences de l'éducation de Rabat, de la Rabita Mohammadia des oulémas et de la Délégation générale à l'Administration pénitentiaire et à la Réinsertion. Retenons encore pour le volet de la coopération internationale : l'échange d'informations, le pilotage conjoint avec les Pays-Bas du *workshop* « Combattants terroristes étrangers » (FTF) du GCTF, la « Déclaration de Marrakech sur les droits des minorités religieuses dans le monde islamique » de janvier 2016.

Le Maroc collabore également avec les pays de la région du Sahel. Cette collaboration fait résonner un discours qui se veut aussi alternatif que pluriséculaire, dans un contexte africain en mouvement continu. Il s'y insère une connaissance religieuse et un savoir-faire exportables, une démarche de modélisation d'une expérience d'islam « fiable et viable » et la manifestation d'un leadership religieux conséquent sur l'échiquier international et à la géographie religieuse tiraillée par la défiance de l'autorité.

Le 6 octobre 2020, le Maroc et l'ONU ont signé un accord pour l'établissement du Bureau Programme pour la lutte contre le terrorisme et la formation en Afrique de l'UNOCT (United Nations Office of Counter-Terrorism) au Maroc. Son objectif est de renforcer la coopération interétatique en matière de formation dans le domaine de la prévention, de la détection et de la poursuite des activités terroristes.

Les programmes PVE déployés au sein des prisons visent à la sensibilisation des populations incarcérées en leur proposant un discours alternatif à l'extrémisme violent et au terrorisme. L'objectif visé consiste à « (...) renforcer l'humanisation des conditions de détention, préparer les détenu(e)s à une meilleure réinsertion sociale et moderniser l'administration pénitentiaire tout en intégrant les principes de droits humains, la dimension du genre et la composante de la durabilité environnementale ». Retenons notamment

le programme de « Lutte contre l'extrémisme violent dans les prisons » développé par la Délégation générale de L'Administration pénitentiaire et de la Réinsertion (DGAPR). Ce programme de formation ambitionne de faire face à la réalité de l'extrémisme au sein des prisons marocaines en impliquant les détenus sur un parcours réflexif sur les plans juridique, religieux et psychologique. L'objectif étant d'assurer à terme un suivi adapté des personnes incarcérées pour faits de violence en rapport avec l'extrémisme religieux et de leur offrir des outils de réinsertion pratiques.

Auprès des détenus extrémistes, la DGAPR agit en particulier avec la Rabita. Celle-ci est impliquée au sein des milieux pénitentiaires dans des programmes-pilotes de PVE comme par exemple le programme Musālaha (réconciliation), lancé en 2017 avec le DGAPR. Cette démarche de prévention et de réconciliation est la plus significative du point de vue novateur et est menée à l'intérieur des prisons du pays. Le projet consiste à définir un programme de réconciliation pour la réinsertion des détenus condamnés pour extrémisme. Le programme Musālaha permet aux détenus volontaires condamnés pour terrorisme et extrémisme violent de s'engager dans une réflexion sur base des textes religieux dans l'objectif de leur réhabilitation. Les détenus extrémistes marocains se voient offrir la possibilité d'étudier en vue d'obtenir des diplômes universitaires ou des certifications professionnelles. De plus, le gouvernement développe des partenariats avec le secteur privé afin de développer la formation et l'emploi des détenus.

Nous devons également penser, au-delà du D de la diplomatie, au D de la diversité assuré à travers une forte diplomatie religieuse. Que comprenons-nous par le D de la diversité ? D'une part, le revivalisme du patrimoine de Toumliline³. Mais aussi, en 1985, la visite inédite du Pape Jean-Paul II suivie en 2019 par celle du Pape François. Il y a également l'intérêt manifeste de restaurer le patrimoine juif, avec des travaux sur les mellahs notamment. De même, dans les prochains mois nous allons fêter le 10^e anniversaire de l'institut Al Mowafaqa, institut œcuménique, catholique et protestant, basé au Maroc. C'est un modèle unique au monde, qui traduit cette logique de confluence entre les différents patrimoines religieux.

Au-delà du volet régional et local, la dimension internationale est un incontournable dans l'équation. En 2016, le congrès de Marrakech a mobilisé 300 personnalités dans la logique de la diplomatie religieuse mais en y intégrant une dimension sécuritaire, notamment dans sa déclaration à l'égard des communautés religieuses, avec l'épisode des Yézidis en Orient. Le « Sommet des consciences » signe l'engagement d'un point de vue diplomatique sur la question écologique et mobilise des acteurs religieux, en marge de la COP22 à Marrakech en 2016. Parallèlement aux enjeux de la diplomatie étalée sur une ligne chronologique de deux décennies, nous pouvons postuler pour l'exercice logique d'un continuum de la diplomatie religieuse marocaine.

On a là affaire à une diplomatie religieuse au carrefour d'expériences, avec une transversalité sécuritaire mais qui est suffisamment protéiforme pour permettre de l'objectiver de différentes manières. C'est là une diplomatie religieuse qui présente un pays qui se démarque par un « brand », d'un point de vue du contenu et du savoir-faire.

Notes

- 1 Le 16 mai 2003, une série de cinq attentats suicides terroristes eurent lieu à Casablanca. Ces attaques provoquèrent un changement de paradigme dans la sécurité nationale et initièrent une nouvelle étape dans la lutte contre le radicalisme religieux, caractérisée par un renforcement de la lutte contre le terrorisme et par le renforcement d'une diplomatie religieuse *soft* qui avait commencé sous le règne de Hassan II lorsque celui-ci jouait un rôle de pont entre Orient et Occident à travers des initiatives de dialogue entre les différentes religions monothéistes : le colloque de Stockholm en 1995 sur « Les relations entre l'Islam et l'Europe » ou en 1998 « Le dialogue des trois religions monothéistes vers une culture de paix ».
- 2 Le Forum mondial de l'Alliance des civilisations des Nations Unies a lieu dans la ville historique de Fès, les 22 et 23 novembre 2022. C'est la première fois que ce forum se réunit sur le continent africain. Ce forum, dont le thème est « Vers une alliance de paix : vivre ensemble comme une seule humanité », a réuni des dirigeants politiques, des représentants d'organisations internationales et régionales, des chefs religieux, des jeunes, des représentants du secteur privé et de la société civile, pour un échange d'idées sur un large éventail de problèmes mondiaux auxquels le monde est confronté aujourd'hui.
- 3 Le Ministère de la Culture a organisé une importante rencontre intitulée « Réinventer Toumliline ». Toumliline est l'ancien monastère bénédictin situé dans le Moyen Atlas où a eu lieu le tournage du film *Des Hommes et des Dieux* et où les moines ont organisé des rencontres internationales sur le dialogue interculturel et interreligieux.

Bibliographie

- Bayloqç C., Hlaoua A. (2016), « Diffuser un « islam du juste milieu ? », *Afrique contemporaine* (1), 113-128.
- Balas M. (2008), « Un pluralisme sans conflits. Sant'Edigio : diplomatie et religion », *Terrain*, n° 51, p. 50-61.
- Conesa P. (2016), *Dr. Saoud et Mr. Djihad : la diplomatie religieuse de l'Arabie saoudite*, Robert Laffont.
- Dewière R. (2015), *L'Esclave, le savant et le sultan : représentations du monde et diplomatie au sultanat du Borno (XVI^e-XVII^e siècles)*, Thèse de doctorat, Université Panthéon-Sorbonne-Paris I.
- Lacorne D., Vaïsse J., Willaime J.P. (2014), *La Diplomatie au défi des religions : tensions, guerres, médiations*, Odile Jacob.
- Mériboute Z. (2010), *Islamisme, soufisme, évangélisme : la guerre ou la paix*, Labor et Fides.
- Moisseron J.Y., Daguzan J.F. (2019), « Les ambitions régionales marocaines en Afrique subsaharienne : une diplomatie royale », *Maghreb-Machrek*, 240(2), 77-91.
- Poupart P. (2019), « Quand la puissance se disperse : les relations entre le Sahara-Sahel et le Maghreb depuis la chute du colonel Kadhafi (2011-2018) », *Hérodote*, (1), 101-121.

Le Sahara face aux nouvelles dynamiques religieuses : Niger-Mali

Moulaye Hassane

Dès le VII^e siècle, l'Afrique est le continent dans lequel l'islam s'est le plus diffusé après le continent asiatique. Il s'y est installé par étapes, sur une longue période. L'islamisation commence avec des expéditions progressives dans l'est et le nord du continent. Ensuite, à partir du X^e siècle, le processus a continué avec les conquêtes militaires (adoption volontaire ou par imposition de l'islam dans les grandes cours d'Afrique noire) et grâce aux échanges commerciaux (commerce transsaharien). Il s'en est ensuivi logiquement une phase d'appropriation de cette nouvelle religion par les populations, phase qui a été grandement facilitée par les souverains convertis et les érudits africains de culture arabo-islamique. Ces derniers ont posé les bases de l'islam ouest-africain avec notamment les confréries ésotériques.

Aujourd'hui, la diffusion continue avec des méthodes et des moyens plus modernes, entre autres les réseaux sociaux, les associations internationales, les centres d'enseignement classique (*makaranta* en haoussa et *dudal* en fulfulde) et les universités modernes.

L'islam dans cette région du Sahel est un condensé d'éléments dynamiques qui ont façonné et façonnent encore toute la région. Pacifique aux premiers siècles, il est devenu plus guerrier par la suite avec les Almoravides en 1054, l'Empire du Kanem Bornou, le Khalifat de Sokoto en 1804, la Dina de Hamdallaye (1818-1862), etc.

Aujourd'hui, au Niger comme au Mali, les statistiques sont variables quant au nombre de croyants : selon les associations islamiques du Niger, l'islam est pratiqué par 95 % de la population, l'animisme par 4 % et le christianisme par 1 %. Quant au Mali, la part des musulmans atteindrait

92 %, les chrétiens entre 6 et 7 % selon les sources. Le terrain sahélien est occupé essentiellement par trois courants, dont deux pacifiques et un violent. Les deux courants pacifiques sont : les traditionalistes (islam confrérique) et les réformismes (islam salafiste et wahhabite...). Les extrémistes violents sont Boko Haram et les dénommés djihadistes. Les trois courants sont traversés par des sensibilités internes diverses. Les non-violents se déploient sur le terrain à travers plus de cent associations et antennes de diffusion de doctrines confrériques ou réformistes.

Les confréries les plus visibles sont la Tijaniyya et la Qâdiriyyah, d'inspiration soufie malékite. Elles sont guidées par une hiérarchie de leaders charismatiques qui légifèrent en adaptant les us et coutumes de leurs adeptes aux principes énoncés dans le Coran et les traditions prophétiques et au quotidien des croyants. Ainsi, ils interprètent les textes de façon allégorique et symbolique, adaptant ainsi à chaque nouvelle situation les dogmes religieux. Ils sont largement majoritaires au Mali et au Niger.

Parmi les courants extrémistes violents nous comptons : Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) qui donnera naissance à Ansar ad-Dîn, Mujao et Almourabitoune, dans les régions nord du Mali et du Niger, en s'appuyant sur la Katiba du Macina et du Gourma ; ensuite, l'État islamique au Grand Sahara EIGS, venu du Moyen-Orient, dans le Liptako Gourma ; enfin, Boko Haram, né au Nigeria et incrusté dans les régions nord du Nigeria, au Niger et dans la région du Lac Tchad. Toutes les zones attaquées par ces derniers se trouvent à la périphérie des grandes agglomérations, où les terroristes recrutent parmi les exclus sociaux.

Les réformistes les plus actifs sont traditionnellement désignés sous le vocable de salafistes ou wahhabites et se présentent comme les défenseurs de l'islam originel. Sur le plan doctrinal, ils disent s'en tenir strictement aux textes (Coran et tradition prophétique) tels qu'ils ont été transmis depuis la naissance de la religion ; ils sont en cela opposés aux courants confrériques, qu'ils qualifient d'innovateurs, à blâmer (*bid'a*). Cependant, les différents courants sont désignés de différentes façons selon les pays : sunnites au Mali, izalistes au Niger, irchadites au Sahel

burkinabé. Pour l'instant, du fait de la diversité de leurs composantes, avec peu de lieutenants locaux et de leaders charismatiques unificateurs, ils prennent la forme d'un courant autochtone, en pleine expansion.

Au Mali, les plus charismatiques de ces leaders sont l'imam Ousmane Madane Haidara, chef de file du soufisme piétiste tijane et l'imam Mahmoud Dicko, chef de file du réformisme, figure de proue du wahhabisme malien. Du côté nigérien, nous avons Shaykh Moussa Aboubacar Hassimi, leader de la Tijânîya du Niger, Shaykh Mahamadou Ibrahim, Shaykh Abdourahamane Ousseini, Shaykh Imam Abdallah Oumar et Shaykh Mahmoud Albana, représentants des courants réformistes.

La question de la prolifération des différents courants pose nécessairement celle des caractéristiques de l'environnement dans lequel ils se sont développés. C'est le cas de la pauvreté endémique et des crises humanitaires chroniques et aiguës, un environnement macroéconomique très difficile, aggravé par la faiblesse de l'État face à la demande croissante des populations, la fragilité du tissu social, le relâchement des valeurs sociétales, l'absence de perspectives pour la jeunesse et l'implication multiforme de l'extérieur.

Les courants ont investi les secteurs délaissés par les États sahéliens, notamment en assurant la gratuité de services sociaux de base : la santé, l'éducation et les services de solidarité. Ils se sont mis à construire des édifices pour diffuser leurs messages : mosquées, écoles coraniques traditionnelles, écoles coraniques modernes, medersas bilingues, collèges et lycées bilingues, universités, radios et chaînes de télévision spécialisées avec des émissions sponsorisées et réseaux sociaux. Ces édifices sont consolidés avec des stratégies de communication efficaces. La mise en œuvre passe par les prêches ordinaires (l'occasion pour l'imam de communiquer directement avec un nombre maximum de fidèles), les prêches ponctuels locaux, à l'occasion de la visite d'une personnalité, les prêches liés au calendrier lunaire, les conférences nationales et internationales, le Maoulid et les prêches régionaux Wa'azin Kasa.

La provenance des fonds pour le financement de ces activités et leur quantification restent un domaine encore peu étudié par les chercheurs. Néanmoins, nous pouvons citer les principales sources : les impôts dégagés par les adeptes dans le cadre de la *zakat*, les fonds mobilisés suite au Maoulid, les fonds mobilisés suite aux prêches de Wa'azin Kasa, les dons en provenance des ONG nationales ou internationales, les fonds en provenance de diverses activités : frais d'inscription des élèves et étudiants...

L'influence des courants islamiques au Sahel n'est point à sous-estimer, leur empreinte est tangible sur la société. Actuellement, toutes les rencontres sont inaugurées après une prière prononcée par un marabout. Autrefois, ce n'était le cas que lors des rencontres officielles. On observe aussi la construction récente de lieux de prière ou de mosquées dans presque toutes les administrations publiques, y compris dans les écoles et les universités soumises aux pauses-prières non mentionnées dans les plannings horaires, l'implantation sans plan d'urbanisation de mosquées, d'écoles coraniques traditionnelles et de lieux de prière avec haut-parleur, y compris dans les espaces publics, chaussées et trottoirs surtout dans les centres urbains. Notons que cette situation est très récente et spécifique à certaines villes de la sous-région.

De plus, sur le plan culturel, les rapports entre hommes et femmes ont connu une catégorisation par sexe en raison de l'interprétation culturelle de certains versets du Coran relatifs à la femme et à l'homme. On évolue vers une séparation des hommes et des femmes pendant les événements ou cérémonies autrefois mixtes, du moins dans les centres urbains. Cette évolution influence progressivement tous les rapports sociaux qui autrefois étaient des moments de réjouissance et d'échanges mixtes (mariage, baptême, vie de couple, fêtes religieuses ou profanes et décès), la fréquence du port du voile et de la *jallabiyya* est en hausse dans l'administration publique et le secteur privé. La longue robe et le voile simple ou intégral pour les femmes (chaussettes aux pieds et gants) pour éviter toute attraction masculine extérieure sont dorénavant intégrés dans les codes vestimentaires féminins. Les Cercles d'éducation de la fille et de la femme suivent les normes comportementales de la femme musulmane au foyer. Autrefois, le pantalon retroussé et le port de la barbe

étaient des signes extérieurs des adhérents du courant ; aujourd'hui ces signes se généralisent... Outre les codes vestimentaires, d'autres signes révèlent l'influence croissante de l'islam au sein des sociétés sahéliennes, comme : la promotion de la pharmacopée et le recours à la thérapie islamique pour soigner certaines pathologies, l'intervention de plus en plus sollicitée des savants religieux dans les conflits matrimoniaux et les litiges familiaux (héritage, filiation...); les cercles de socialisation des jeunes (*fada*), autrefois mixtes, sont de nos jours séparés selon le sexe, et les thématiques religieuses musulmanes prennent progressivement de l'envergure dans les débats ; les lieux de distraction (bars et boîtes de nuit), jadis remplis du vendredi soir au dimanche soir, sont désertés et les clients se font rares et discrets ; les consommateurs d'alcool qui affichaient leurs choix par le passé sont, de nos jours, contraints pour des raisons diverses de changer de lieux et de revoir leur conduite sociale ; le développement de circuits de distribution de produits cosmétiques islamiques ; les librairies mobiles ou trottoirs d'ouvrages islamiques, portant sur des séances de prêche contenant des discours visant à ramener les gens à un islam orthodoxe, de cassettes et CD ; la distribution de calendriers hégiriens ou supports sur les horaires de rupture du jeûne (*iftâr*) et du petit déjeuner (*suhur*) pendant le mois de ramadan, au niveau des édifices publics ; les cadres récemment nommés aux hautes fonctions de l'État se voient conseiller de se trouver une mosquée d'attache bien connue, pour une question de visibilité ; et enfin, même si le débat public reste encore dominé par la politique, la polémique religieuse entre les différents courants par médias interposés y est de plus en plus présente.

Même si elle arrive en décalage avec le dynamisme effréné des courants islamiques, la réaction de l'État prend la forme d'une réglementation de l'islam dans un cadre associatif réglementé. L'évolution du contexte politique dans les années 90 fait émerger une dynamique associative, favorisant la multiplication d'associations islamiques dans les centres urbains, dont l'aboutissement est l'institutionnalisation de la religion. Tous les États ont créé une structure chargée de faire l'interface entre les associations religieuses et les autorités : le Haut Conseil islamique du Mali (HCIM) et le Conseil islamique du Niger (CIN). Le HCIM a été créé en janvier 2002. C'est une structure faîtière qui regroupe des associations islamiques du pays. Selon ses statuts et son règlement intérieur (révisé

le 21 avril 2014), le HCIM est dirigé par un bureau exécutif national de 45 membres et a pour objectifs d'œuvrer à la sauvegarde des valeurs et principes de l'islam en vue de sa consolidation et de son épanouissement, de coordonner les activités au sein de la communauté musulmane et de contribuer au développement économique, social et culturel du Mali.

Par le décret n° 2003-313/PRN/MID, le gouvernement du Niger a proposé en 1999 la mise en place d'un Conseil islamique national (CIN), mais son décret d'application n'a été effectif que le 14 novembre 2003, et son installation n'a eu lieu qu'en février 2006. Selon son article 8, il a pour mission, conformément au Coran et à la Sunna, de donner des avis et faire des propositions sur des questions concernant l'islam.

Au plan politique, le principe de la laïcité des États, consacré par toutes les constitutions des républiques, semble être accepté par une large majorité des parties. Jusqu'ici les États ont su préserver la non-confessionnalité de leurs cadres juridiques, en s'appuyant sur une pratique musulmane qui s'est accommodée des traditions ancestrales qui ne s'opposaient pas ouvertement à la religion, et ont réussi à prévenir toute velléité d'usage de l'argument islamique à des fins politiques. Cette doctrine a été élaborée avec le courant confrérique tijane, à partir d'une pratique religieuse islamique adaptée en terre sahélienne et devenue le moteur de cette coexistence, tout en ayant conscience que l'État légué par l'administration coloniale est bien de culture judéo-chrétienne.

Cependant, une minorité visiblement très dynamique incarnée par les réformistes se positionne progressivement à travers des associations, en particulier dans les centres urbains, grâce au développement fulgurant des moyens de communication et aux aides extérieures qui ont permis de mettre en place progressivement une infrastructure considérable et diversifiée en vue de promouvoir la diffusion d'une doctrine dont nombreuses sont les dispositions qui ne s'accrochent de la démocratie telle qu'elle est pratiquée dans les pays sahéliens de façon globale. C'est pourquoi les réformistes se font de plus en plus entendre, dénoncent certaines pratiques des confréries et des chefferies traditionnelles et prennent ponctuellement position, entraînant dans leur sillage nombre

de modérés lors de l'adoption par les États de certaines réformes sociales qu'ils jugent contraires à ce qui est énoncé dans le Coran et dans la Tradition prophétique.

Il serait donc juste de noter qu'à terme cette cohabitation aura des limites dans le cadre d'une démocratie intégrale où, de plus en plus, les élites politiques prennent conscience du fait religieux comme donnée presque incontournable dans leur rapport avec l'électorat.

Pour conclure, en substance, le constat est que l'on ne peut pas parler de l'existence d'un « intégrisme » violent avant les événements survenus en 2012-2013 avec l'occupation du Mali par des groupes armés et en 2015 au Niger avec l'attaque de Diffa, comme on le constate en Afrique du Nord ou au Moyen-Orient. L'islam, au Niger comme au Mali, n'avait pas encore vraiment atteint une dimension politique de haute intensité faute d'un terrain social diffusément acquis et de leaders charismatiques. Cependant, il convient de noter que l'islam, dans la vie sociopolitique des deux pays, a toujours été une donnée importante. D'une façon ou d'une autre, il a été une dimension qui a déterminé et qui détermine encore largement l'action politique, économique, sociale et culturelle.

Bibliographie

- Cardaire M. (1954), *L'Islam et le terroir africain*, Kouluba, Institut d'Afrique, Gouvernement du Soudan, Centre IFAN.
- Chena S. et Tisseron A. (2013), « Rupture d'équilibres au Mali », *Afrique contemporaine*, (1), 71-84.
- Cissé S. (1992), *L'Enseignement islamique en Afrique noire*, L'Harmattan.
- Clarke P.B. (1982), *West Africa and Islam: A Study of Religious Development from the 8th to the 20th Century*.
- Gandolfi S. (2003), « L'enseignement islamique en Afrique noire », *Cahiers d'études africaines*, 43(169-170), 261-277.
- Grégoire E. (2015), *Dangers extérieurs, dangers intérieurs : le Niger face au radicalisme islamique*, EchoGéo.

- Ly-Tall M. (1991), *Un islam militant en Afrique de l'Ouest au XIX^e siècle*, L'Harmattan, 1-480.
- Maikorema Z. (2000), *L'Islam dans l'espace nigérien : des origines (VII^e siècle) à 1960*, t. 1, Paris, L'Harmattan.
- Maikorema Z. (2009), *L'Islam dans l'espace nigérien : de 1960 aux années 2000*, t. 2, L'Harmattan.
- Otayek R. (1993), *Le Radicalisme islamique au sud du Sahara : da'wa, arabisation et critique de l'Occident*, Paris, Karthala Editions.
- Piga A. (éd.) (2003), *Islam et villes en Afrique au sud du Sahara : entre soufisme et fondamentalisme*, Paris, Karthala Éditions.
- Schmitz J. (1986), « L'État géomètre : les leydi des Peul du Fuuta Tooro (Sénégal) et du Maasina (Mali) » (The State as Surveyor: The Fulani's leydi in Fuuta Tooro (Senegal) and Maasina (Mali)), *Cahiers d'études africaines*, 349-394.

Réflexions sur la diplomatie religieuse des pays du Golfe et les défis qu'elle pose pour les pays ouest-africains

Mayke Kaag

Introduction

Tandis que les pays du Golfe misent sur le sport (l'Europe), sur le pétrole (la Chine) ou sur le support militaire et la médiation pour la paix (la Corne de l'Afrique) comme outils de leur diplomatie (Mosley, 2022 ; He, 2022 ; Mahmood, 2020), dans les pays ouest-africains, depuis les années 70, la religion a été un instrument diplomatique primordial.

Cette diplomatie religieuse se structure à différents niveaux : multilatéral avec l'Organisation de la coopération islamique (OCI)¹ comme plateforme majeure, bilatéral entre les États, et au niveau de la société civile par le biais des ONG islamiques. L'OIC est une organisation multilatérale rassemblant 57 États-membres : les pays ouest-africains et tous les pays du Golfe². Elle a été fondée en 1972, projet guidé particulièrement par l'Arabie saoudite et ses voisins. C'est à partir des années 80 que d'autres pays-membres ont commencé à demander davantage d'influence ainsi qu'une approche plus égalitaire en son sein (Bianchi, 2004). L'Arabie saoudite a une très grande influence sur l'organisation, le siège de l'OCI étant basé à Djeddah.

L'Arabie saoudite occupe une position favorable par son influence sur la répartition des fonctions et des départements. On constate que les pays africains sont favorisés par les pays asiatiques et que les pays arabes, riches, cherchent le soutien des pays africains les plus pauvres pour neutraliser l'influence des pays asiatiques économiquement et politiquement émergents. Ainsi, les rivalités entre les pouvoirs arabes et

asiatiques donnent du poids aux pays africains, qui constituent un tiers des membres de l'OCI mais seulement une petite fraction des musulmans à l'échelle mondiale (Bianchi, 2004).

Au-delà de la diplomatie au sein de l'OCI, les pays du Golfe déploient aussi une diplomatie religieuse au niveau bilatéral avec les pays ouest-africains. Les Émirats Arabes Unis (EAU), par exemple, donnaient en 2018 4,3 millions de dollars pour des sites religieux (construction de mosquées, par exemple), 7,8 millions de dollars pour des programmes caritatifs et 0,7 million pour des programmes saisonniers (distribution de vivres pendant le ramadan, etc.) au Mali (UAE Foreign Aid report, 2018 ; voir également Kourgiotis, 2020).

Les ONG islamiques sont souvent les intermédiaires par lesquels les États du Golfe distribuent leurs aides, et, en ce sens, celles-ci font de la "para-diplomatie" (Chatterji and Saha, 2017).

En dehors du fait que la diplomatie religieuse se manifeste à des niveaux divers, elle s'investit aussi dans différents domaines, parmi lesquels figurent : le hajj, le pèlerinage à la Mecque, qui est officiellement régi par l'OIC mais sur lequel l'Arabie saoudite maintient un pouvoir symbolique. Avec le hajj et la bonne organisation de ce défi logistique énorme, l'Arabie saoudite réaffirme sa position de centre du monde musulman, tandis que cet événement lui permet aussi de diversifier sa diplomatie. La diplomatie religieuse peut aussi prendre la forme d'une diplomatie culturelle. L'Iran, par exemple, par le biais de centres culturels, fait la promotion de sa culture et de sa langue qui diffèrent des autres pays du Golfe et de l'islam chiite (Wastnidge, 2015 ; Rad, 2010). Finalement, l'éducation (religieuse) est un domaine privilégié de la diplomatie des pays du Golfe en Afrique de l'Ouest, à travers des programmes de bourses à destination des étudiants africains, par le financement d'écoles et d'universités et par le don de matériels scolaires (Kaag, 2008 ; Sahla, 2018).

Finalement, il est important de noter que, bien souvent, la diplomatie religieuse est liée à la diplomatie politique et/ou économique d'un pays.

Autrement dit, le domaine religieux n'est pas le but final de la diplomatie mais il est instrumentalisé à d'autres fins.

Ainsi, je propose d'examiner plus en détail quelques éléments de la diplomatie religieuse des pays du Golfe en Afrique de l'Ouest pour explorer quelles en sont les opportunités et les défis pour les pays et les populations africaines. Je me pencherai tout d'abord sur le rôle des ONG islamiques dans les efforts diplomatiques des pays du Golfe. Leurs activités sont diverses, mais elles ont en commun de servir souvent de vecteur à la propagation des idéologies religieuses (wahhabisme, salafisme, islam chiite) et, par extension, à l'influence politique et culturelle des États qui sont derrière ces initiatives.

Ensuite, je me focaliserai plus spécifiquement sur l'éducation (religieuse) comme domaine privilégié de la diplomatie religieuse des pays du Golfe en Afrique de l'Ouest. L'étude du nouveau campus des filles de l'Université internationale islamique à Niamey au Niger servira ensuite à mieux illustrer les profits et les défis possibles de cette diplomatie religieuse pour les pays ouest-africains. En conclusion, je ferai la synthèse des opportunités et des défis, et je mettrai en perspective brièvement le rôle des différents acteurs.

Les ONG islamiques comme moyens de *soft power*

La fin des années 70 et le début des années 80 ont vu la naissance des premières ONG islamiques transnationales dans le contexte de la guerre en Afghanistan, naissance rendue possible financièrement par le boom pétrolier dans les pays arabes (Ghandour, 2002). Au cours des années suivantes, ces ONG ont commencé à travailler dans d'autres zones, notamment en Asie et en Afrique. L'Organisation islamique internationale de secours (IIRO), l'une des premières ONG internationales saoudiennes, fondée en 1978 par le gouvernement saoudien, a commencé à travailler en Afrique au début des années 80 (Kaag, 2009). L'organisation koweïtienne, l'Agence des musulmans d'Afrique (AMA), était également une des ONG islamiques internationales présentes sur le continent africain. WAMY (Association mondiale de la jeunesse musulmane (Arabie saoudite) et

la Ligue islamique (aussi saoudienne) sont des ONG islamiques du Golfe qui travaillent en Afrique de l'Ouest depuis longtemps. D'autres ONG islamiques comme Al Haramain et la Fondation Makka al Mukkarama avaient commencé à travailler en Afrique de l'ouest dans les années 90, mais elles ont été dissoutes ou obligées de partir à cause des mesures prises dans le contexte de « la guerre contre le terrorisme », lancée par l'administration des Etats-Unis après les attentats du 11 septembre 2001³.

Les ONG islamiques du Golfe travaillant en Afrique de l'Ouest sont de caractères divers. Elles peuvent se spécialiser dans le domaine de la santé, de l'éducation ou bien avoir tout un éventail d'activités diverses, depuis la construction de mosquées, la distribution de vivres pendant le ramadan et l'organisation de caravanes médicales jusqu'à la gestion de grands complexes comprenant orphelinat, *école et centre social*. Ce qu'elles ont en commun est qu'elles ne sont pas des simples ONG gérées par des musulmans mais que l'islam est la source ainsi que le but de leur travail. Ces organisations dépendent en grande partie des dons pieux des pays du Golfe (*zakat* et *sadaqa*), tandis que la finalité de leur travail est de rapprocher les personnes de Dieu, par la rééducation s'il s'agit de musulmans ou par la conversion s'il s'agit de non-musulmans (Kaag, 2008). Les ONG islamiques des pays du Golfe font généralement la promotion d'un islam salafiste, tandis que les organisations iraniennes ont pour but de répandre le chiisme (Kaag et Sahla, 2020).

Bien que ces ONG aient leurs propres motivations et missions religieuses, elles sont également utilisées par les États dans des objectifs géopolitiques. L'IIRO, par exemple, avait été créée par l'Arabie saoudite pour contrecarrer l'influence du panarabisme promu par le président égyptien Gamal Abdel Nasser (Wright, 2015). À l'ère actuelle, des organisations comme Qatar Charity et Human Appeal International sont également des instruments pour les politiques extérieures respectivement du Qatar et des EAU (Ghandour, 2002 ; Kourgiotis, 2020).

Au-delà de la compétition intra-arabe et intra-musulmane, les ONG islamiques sont également en compétition avec l'Occident. Dans les zones de transition entre les sphères musulmane et chrétienne en Afrique de l'Ouest et centrale, par exemple, la construction de petites

mosquées sert (également) à signaler que cette zone est une zone musulmane. Ainsi, d'un côté, on pourrait dire que la construction de mosquées par ces ONG islamiques du Golfe est une bonne chose, car elle permet aux populations souvent démunies des zones rurales d'avoir leur lieu de culte. D'un autre côté, le fait que ces mosquées servent également une stratégie géopolitique de marquage de l'espace reflète des dynamiques plus négatives. Dans le sud du Tchad, par exemple, elles indiquent une compétition forte entre des ONG chrétiennes et des ONG islamiques, compétition qui inclut des tentatives de conversion parfois assez agressives de la part des ONG islamiques et des organisations chrétiennes et en conséquence une polarisation des communautés locales (Kaag, 2008). Dans la partie suivante, j'explore comment l'éducation joue un rôle dans les compétitions dans lesquelles les gouvernements et les ONG islamiques des pays du Golfe se sont engagés et ce que cela signifie pour les États et les populations ouest-africaines.

L'éducation comme domaine privilégié de la diplomatie religieuse

Beaucoup d'initiatives de la diplomatie religieuse des pays du Golfe misent sur l'éducation, et cela concerne entre autres l'offre de bourses pour étudier en Arabie saoudite, au Qatar, dans les EAU, en Iran. Les pays du Golfe, directement ou par la voie des ONG islamiques, financent également des écoles primaires et secondaires et des universités dans les pays ouest-africains. Parfois ils s'occupent de la gestion entière de ces écoles, parfois ils financent des enseignants (religieux) ou fournissent du matériel scolaire. De cette façon, les pays du Golfe aident à la scolarisation des enfants ouest-africains orphelins ou issus de familles très modestes ou orphelins.

Même si en général ces instituts d'enseignement suivent le curriculum national des pays où ils sont établis, il y a toujours une marge de manœuvre pour promouvoir des messages religieux, culturels et géopolitiques spécifiques qui font de l'éducation un espace de diplomatie effective. En plus, il y a des initiatives d'éducation religieuse qui ne font pas partie d'un curriculum national, par exemple dans des camps pour nouveaux

convertis (Kaag, 2008). Il est clair que l'éducation est un champ de compétition par excellence, où différentes idéologies et courants religieux se rencontrent et où les élèves sont inclus dans des milieux sociaux spécifiques et développent leurs réseaux sociaux (Kaag, 2018). Il ne faut donc pas s'étonner que la compétition entre l'Arabie saoudite et l'Iran se manifeste d'une façon privilégiée dans le domaine de l'éducation. Sahla (2018) décrit comment au Ghana, par exemple, des universités financées par l'Arabie saoudite, d'une part, et par l'Iran, d'autre part, sont utilisées stratégiquement pour accroître leur influence respective dans le pays. Sahla décrit également comment la rivalité entre l'Arabie saoudite et l'Iran offre des opportunités aux acteurs locaux pour obtenir ce qu'ils souhaitent, en faisant pression et en incitant les Saoudiens à soutenir leur projet universitaire afin de ne pas laisser l'Iran récupérer cette sphère d'influence. Il faut néanmoins noter qu'une tension existe entre la présence d'opportunités pour certaines catégories bien placées et sachant tirer profit de cette compétition et les défis posés à la société dans un sens plus large. Ce dernier point sera illustré dans le cas suivant.

Le cas du campus des filles de l'Université islamique internationale à Niamey⁴

En 2021 j'ai visité le nouveau campus des filles de l'Université islamique internationale de Niamey. Ce campus fait partie d'une université très connue en Afrique de l'Ouest financée par l'Arabie saoudite et dont le campus majeur pour les garçons se trouve à Say, à une quarantaine de kilomètres de Niamey. J'étais avec un groupe de collègues africains, tous musulmans. Le nouveau campus pour les filles s'élève majestueusement dans un quartier qui n'est pas très aisé, en dehors du centre de Niamey. On venait de terminer les bâtiments, et l'université des filles n'était pas encore opérationnelle, seule l'inscription des étudiantes était ouverte. D'un côté, mes collègues étaient ravis de voir cette opportunité d'éducation pour les filles et étaient en admiration devant les immeubles du campus. Celui-ci compte sept facultés, où on enseigne non seulement les sciences religieuses, mais également d'autres sciences comme l'économie et la gestion, les sciences sociales, les sciences infirmières, etc., et des dortoirs. De l'autre côté, mes collègues étaient ennuyés parce qu'ils percevaient

ce campus flambant neuf comme un signe évident que les Saoudiens souhaitaient montrer une certaine supériorité. Ensuite, il y avait de la méfiance sur ce qu'on allait y enseigner. Est-ce que le gouvernement serait capable de contrôler cela ? Certains collègues disaient qu'une approche salafiste n'était pas ce dont le Niger avait besoin et exprimaient leurs craintes de voir s'accroître une polarisation au sein de la communauté musulmane. À l'issue de la présentation des bâtiments, nous avons eu une conversation assez houleuse avec le recteur nigérien, particulièrement quand nous avons appris que seules les filles musulmanes pouvaient y être inscrites. Pour la majorité de mes collègues, cela paraissait logique pour la faculté des sciences religieuses, mais pourquoi cela devait-il être obligatoire pour les facultés de gestion ou des sciences sociales ou même pour la faculté des sciences infirmières ? Un de mes collègues disait que lui-même avait inscrit ses enfants dans une école catholique, donc pourquoi des filles chrétiennes ne pouvaient pas être admises dans cette université islamique ? De plus, il y avait le souci que la stratégie géopolitique de l'État saoudien conviendrait bien au gouvernement nigérien qui pouvait faire étalage d'un tel projet prestigieux – mais y aura-t-il suffisamment d'attention quant aux répercussions possibles sur des questions sociétales plus larges comme celle du bien-être et de la paix sociale ?

Conclusion. La diplomatie religieuse des pays du Golfe en Afrique de l'Ouest : quelles opportunités, quels défis ?

Dans ce qui précède, j'ai affirmé que la diplomatie des pays du Golfe a souvent pris la forme d'une diplomatie religieuse dans les pays ouest-africains à majorité musulmane ou dans lesquels les musulmans constituent une partie substantielle de la population. Il est clair que cette diplomatie religieuse, fréquemment déployée sous la forme de financements par le biais d'entités islamiques ou à travers le financement d'activités à caractère religieux, a des aspects positifs pour les États et les populations ouest-africaines. Ainsi, les financements peuvent aider à développer l'éducation et les infrastructures religieuses et à réduire la pauvreté en Afrique de l'Ouest. De plus, il a été montré que la compétition entre pays du Golfe et autres intervenants offre des opportunités pour les acteurs africains. Ainsi, au sein de l'OCI, les pays africains profitent

d'une compétition accrue entre les pays-membres, les États asiatiques ou les États arabes, ce qui leur offre des opportunités d'accéder à des postes de pouvoir dans l'organisation et de profiter du support financier arabe. Ces opportunités de jouer sur les rivalités entre partenaires se présentent également à d'autres niveaux : les relations bilatérales et la société civile.

Mais d'un autre côté, cette diplomatie religieuse présente de multiples défis : dans quelle mesure les offres sont-elles adaptées aux besoins et aux priorités locales ? On pourrait par exemple se demander si les populations rurales au sud du Tchad ont en priorité besoin de mosquées ou si elles ne seraient mieux aidées par un centre de santé ouvert à tout le monde. Surtout dans le domaine de l'éducation (religieuse), beaucoup d'acteurs ouest-africains ont des doutes quant au contenu de ce qui est enseigné dans les établissements financés par des pays du Golfe et se demandent si l'offre est compatible avec les traditions islamiques locales, ancrées dans le soufisme, et dans les pratiques culturelles africaines. Ce qui pose le défi du contrôle de ce qui est enseigné et des valeurs qui y sont transmises. Les États ouest-africains ont-ils la capacité pratique en termes de ressources humaines de faire ce monitoring ? Plus important encore : l'État et le gouvernement ont-ils suffisamment de volonté et de pouvoir pour défendre les intérêts de leurs populations face aux pays du Golfe et de leurs intérêts ? Les relations de pouvoir mondiales sont évidemment structurantes d'une grande partie de ce que les pays africains peuvent gagner de leurs connexions avec l'extérieur. Mais de surcroît, la réponse à la question de savoir si la diplomatie religieuse des pays du Golfe en Afrique de l'Ouest peut avoir des effets plutôt positifs ou négatifs dépend du rôle crucial de l'État et, dans la même veine, de la capacité des citoyens ouest-africains à contrôler leurs gouvernements.

Notes

- 1 L'Organisation de la coopération islamique, appelée à l'origine Organisation de la conférence islamique, a changé de nom en 2011.
- 2 https://en.wikipedia.org/wiki/Organisation_of_Islamic_Cooperation#cite_note-esposito-1998-164-8.

- 3 Pour plus d'informations sur comment ces ONG islamiques du Golfe ont été affectées par la « guerre contre le terrorisme » après les attentats du 11 septembre, voir par exemple Kaag, 2014.
- 4 Repris de ma conférence inaugurale (Kaag, 2022).

Références

- Bianchi R.R. (2004), *Guests of God: Pilgrimage and Politics in the Islamic World*, Oxford, Oxford University Press.
- Chatterji R. et Saha S. (2017), Para-Diplomacy: Concept and the Context, *India Quarterly*, 73(4), 375-394.
- Ghandour A.R. (2002), *Jihad humanitaire : enquête sur les ONG islamiques*, Paris, Flammarion.
- He L. (2022), *When China and Saudi Arabia meet, nothing matters more than oil*, CNN, December 9, 2022, <https://edition.cnn.com/2022/12/08/economy/china-xi-saudi-arabia-visit-oil-trade-intl-hnk/index.html>.
- Kaag M. (2022), « African Muslims and their Global Connections: Truth and Trust Making in Troubled Times », conférence inaugurale, Université d'Amsterdam, October 5, 2022.
- Kaag M. (2018), « Linking-In through Education? Exploring the Educational Question in Africa from the Perspective of Flows and (dis) Connections », *Sustainability*, 2018, 10(2), doi:10.3390/su10020496.
- Kaag M. (2017), « The Role of Islam in Forging Linkages between Africa and Asia from the 1970s: The Case of Islamic Relief and Development Support », in Pedro Miguel Amakasu Raposo de Medeiros Carvalho, David Arase and Scarlett Cornelissen (ed.), *Routledge Handbook of Africa-Asia Relations*, London, Routledge, p. 249-258.
- Kaag M. (2014), « Gulf Charities in Africa », in J. Benthall and R. Lacey, *Gulf Charities and Islamic Philanthropy in the "Age of Terror" and Beyond*, London and Berlin, Gerlach Press, p. 79-94.
- Kaag M. (2009), « Aide, Oumma et politique : les ONG islamiques transnationales au Tchad », in R. Otayek, B. Soares (éd.), *Islam : État et société en Afrique*, Paris, Karthala, p. 133-160.

- Kaag M. (2008), « Transnational Islamic NGOs in Chad: Islamic Solidarity in the Age of Neoliberalism », *Africa Today*, 54(3), p. 3-18.
- Kaag M. and Sahla S. (2020), « Reflections on Trust and Trust Making in the Work of Islamic Charities from the Gulf region in Africa », in Holger Weiss (ed.), *Muslim Faith-Based Organizations and Social Welfare in Africa*, London/ New York, Palgrave Macmillan, p. 61-84.
- Kourgiotis P. (2020), « Moderate Islam' Made in the United Arab Emirates: Public Diplomacy and the Politics of Containment », *Religions*, 11 (1), 43.
- Mahmood O.S. (2020), « The Middle East's Complicated Engagement with the Horn of Africa », United States Institute of Peace. www.usip.org.
- Mosley A. (2022), *Sports diplomacy in the GCC*, Jeddah/Geneva/Cambridge, Gulf Research Center.
- Sahla S. (2018), « In the Name of Geopolitics: The Proxy-War between Saudi-Arabia and Iran in Ghana by Means of Islamic NGOs », Unpublished Research Master's Thesis African Studies, Leiden University.
- United Arab Emirates Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation (2019), *UAE Foreign Aid Report 2018*. <https://www.mofaic.gov.ae/en/The-Ministry/UAE-International-Development-Cooperation/Annual-Foreign-Aid-Report>.
- Wastnidge E. (2015), « The Modalities of Iranian Soft Power: From Cultural Diplomacy to Soft War », *Politics*, vol. 35, Issue 3-4, 364-377.

Les ressources au milieu de la guerre : le Niger comme étude de cas

Khalifa Diop

Mise en contexte

La question climatique prend de plus en plus de place dans les discours sur les conflits armés au Sahel. Toutefois, il semble légitime de s'interroger sur le fait qu'elle puisse être un prétexte facile, un bouc émissaire utilisé pour maquiller l'échec des multiples interventions souvent, sinon toujours, militaires au Sahel.

Le Sahel est une région sujette à une variabilité pluviométrique chronique. L'analyse des séries pluviométriques depuis 1968 en témoignent. Malgré les aléas climatiques, les paysans et pasteurs sahéliens ont appris à développer des stratégies d'adaptation telles que le zaï, les demi-lunes, le pastoralisme itinérant, encore appelé transhumance, entre autres. La présence de groupes armés et l'instabilité qu'elle engendre viennent donc s'ajouter à une contrainte climatique déjà existante et à laquelle les Sahéliens avaient déjà commencé à s'adapter.

Néanmoins, le facteur climatique peut être une opportunité pour résoudre les conflits. En effet, sa bonne interprétation permet de révéler au grand jour les véritables causes de l'instabilité des États sahéliens : insécurité alimentaire, pauvreté, retard technologique (notamment dans le domaine agropastoral). L'analyse de la faiblesse des pays sahéliens dans le développement du secteur primaire traduit une mal-gouvernance chronique dans le sens où les priorités du développement sont détournées au profit d'une politique économique peu volontariste à l'égard du monde rural.

L'économie du Sahel, c'est avant tout le secteur primaire : l'agriculture, le pastoralisme, l'économie halieutique. À titre d'exemple, le secteur agrosylvo-pastoral et halieutique demeure la source principale d'emplois et de revenus pour plus de 80 % de la population nigérienne (CDN, 2021). Il semble dès lors que résoudre la question de la sécurité alimentaire reviendrait tout simplement à rétablir les conditions d'un retour à une paix durable.

Le cas du Niger en dit long...

Il est d'emblée intéressant de rappeler que le conflit transfrontalier au Sahel découle d'enjeux davantage politiques que climatiques. La rareté des ressources sur fond de changement climatique n'est pas « la principale cause des conflits, elle peut néanmoins accentuer les risques en exacerbant les vulnérabilités et en venant s'ajouter à d'autres difficultés » (PNUD, 2018). Elle est le catalyseur des conflits autour des points d'intérêt climatique – sources d'eau, terres fertiles, ressources ligneuses et herbacées, etc. – devenus des leviers de l'économie criminelle.

L'étude de perceptions effectuée à Karma, Kollo (dans le Tillabéry) et Niamey sur un échantillon de 514 Nigériens à propos de la sécurité climatique place la baisse des récoltes comme le principal choc subi ces trois dernières années par les populations (44,5 % des répondants). Viennent ensuite les inondations (42,61 %), la sécheresse (35,41 %) et les conflits agropastoraux (8 %). Ces résultats montrent l'impact de la sécheresse dans le quotidien des Nigériens en ce sens que les conséquences ne sont pas que sécuritaires, mais également économiques.

En effet, 61 % des personnes interrogées déclarent que la sécheresse engendre la hausse des prix des denrées de première nécessité. 19 % d'entre eux affirment que c'est plutôt l'inaccessibilité de ces denrées qui est la conséquence principale de la sécheresse. Face à la crise alimentaire, la plupart des Nigériens affirment être dépourvus de stratégie (37 % des répondants), d'une part, d'autre part, 31 % des interrogés disent changer leurs habitudes alimentaires pour pallier la cherté ou l'inaccessibilité des denrées.

Nous notons que ces réponses à la cherté de la vie ne sont pas la seule conséquence de la fragilité climatique des Nigériens. Les migrations internes, dans une moindre mesure, sont également un recours pour les ruraux menacés de famine. L'enquête a interrogé 17 % de déplacés dont 75 % le sont pour des raisons économiques (le travail), 3,37 % à cause de la sécheresse et 6,74 % à cause des conflits armés.

Derrière ces chiffres se cache un opportunisme criminel qui explique pourquoi les ressources sont au cœur des conflits au Sahel, notamment dans le Nord du Niger. Il est aussi nécessaire de rappeler que nous parlons ici de ressources hydriques, foncières et végétales, moteurs de l'agriculture et du pastoralisme.

L'étude du cas de l'axe Gao-Tahoua nous en dit plus

L'axe Gao-Tahoua est une vaste bande de plusieurs centaines de kilomètres à la frontière du Niger et du Mali. Elle est parsemée d'un chapelet d'une cinquantaine de mares autour desquelles sont installés des villages essentiellement de pasteurs. Avec la pression climatique et sécuritaire, l'eau devient de plus en plus un enjeu stratégique à la fois pour les groupes armés et pour les communautés pastorales. L'enjeu vital tourne autour de 2 leviers : (i) la création d'un espace pastoral pour entretenir le bétail et (ii) le contrôle de ces espaces pour maintenir une économie de guerre. Ainsi, les groupes armés se servent de ces leviers pour instrumentaliser les points d'eau et le pâturage. Ils opèrent soit par le pillage du bétail, soit par l'imposition d'une taxe pour l'accès au pâturage.

Les conséquences de cette stratégie sont lourdes : perte de vies humaines et ralliement de jeunes pasteurs par peur ou par résignation. Enfin, l'État déjà absent voit son retour de plus en plus compliqué. De ce point de vue, les politiques de lutte contre le changement climatique demeurent au point mort dans ces zones.

En conclusion, nous notons que la prise en charge de la question climatique au Sahel passe nécessairement par la réduction de la violence

transfrontalière qui piège tous les efforts de lutte contre la dégradation des ressources naturelles. La résolution de la violence armée semble dès lors tout aussi urgente que les mesures de lutte contre le changement climatique.

Bibliographie

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) (2018), *Pastoralisme et sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel : vers une coexistence pacifique*.

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) (2021), *Sécheresse : désertification et reverdissement au Sahel*.

Organisation internationale pour les migrations (2020), *Étude nationale sur le lien entre migration, environnement et changement climatique au Niger*.

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), « Sécurité climatique », article en ligne : <https://climatepromise.undp.org/fr/what-we-do/areas-of-work/securite-climatique>.

République du Niger (2021), Contribution déterminée au niveau national.

Penser la diplomatie économique

Yacouba Berthé

Climat et énergie pour un meilleur futur au Sahel

Si la priorité mondiale est de développer une énergie verte, celle de l'Afrique est d'accéder à l'énergie tout court. Lors de la 27^e Conférence annuelle des parties (COP27) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Charm El-Cheikh (Égypte), certains plaidoyers ont pointé la difficulté du Sud global à négocier et faire valoir ses positions¹. L'objectif climatique est en décalage avec les réalités du terrain ; e.g : la guerre en Ukraine a chamboulé toutes les prévisions².

Les pays africains ont un énorme potentiel en termes de ressources énergétique fossiles qui pourrait permettre de rattraper leur retard, notamment en termes d'accès à l'énergie. Si le Maghreb est relativement bien structuré dans son mix énergétique, ce n'est pas le cas des pays subsahariens, comme le montre l'exemple du Niger, un pays riche en uranium mais qui ne dispose pas de centrale nucléaire lui permettant de produire lui-même de l'électricité afin de s'assurer une relative souveraineté énergétique.

In fine, on s'interroge : y a-t-il une réelle volonté d'engager de nouvelles actions politiques afin que l'Afrique et le Sahel acquièrent leur souveraineté énergétique ? Le défi posé par la nécessaire souveraineté en Afrique doit passer par une nouvelle approche basée sur le dialogue entre différentes parties prenantes que sont les autorités gouvernementales et les compagnies internationales qui se trouvent au cœur des stratégies énergétiques.

Depuis des années, les économies en développement ainsi que les économies émergentes plaident dans les négociations internationales sur le climat pour qu'une plus grande attention soit accordée aux enjeux de

la souveraineté énergétique. Jusqu'à présent, cela a échoué notamment en raison du fort lobbying des pays industrialisés.

Lors des derniers forums intergouvernementaux, les chefs d'État africains ont réussi à négocier une compensation pour les pertes et dommages à travers des fonds dédiés. Ces fonds internationaux relatifs aux « pertes et dommages » se veulent compenser financièrement les dommages liés au climat dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables face aux catastrophes climatiques³. Or, cela ne semble pas être suffisant pour aider les pays subsahariens à s'en sortir et compenser le manque à gagner. Le grand défi reste au niveau opérationnel, à savoir mobiliser assez de fonds et bien les gérer en agissant de manière concrète face à une situation de crise. Avant de relever le défi de la sécurité climatique au Sahel, il faudrait s'attarder sur les principaux maux de la région et qui sont liés à différents facteurs⁴:

1. La pauvreté et la difficulté d'accès aux services publics primaires tels que l'accès à l'eau, l'électricité, l'éducation, la santé, etc. Les pays du Sahel sont classés parmi les plus pauvres au monde selon l'indice du développement humain (IDH).

2. L'Afrique sera le continent le plus peuplé en 2050, avec 2,2 milliards d'habitants, et représentera un quart de la population mondiale, avec un taux de fécondité élevé. La population des six pays francophones du Sahel sera multipliée par six, pour atteindre 540 millions en 2100. De plus, les États sahéliens ont les taux de croissance démographique les plus élevés au monde.

3. La mauvaise gouvernance est l'une des causes principales de la prolifération des groupes terroristes armés au Sahel⁵ et autres phénomènes dissonants qui créent et répondent à une instabilité multidimensionnelle de la région.

4. Le changement climatique et les perturbations liées au climat – sécheresses cycliques, inondations, etc., – induisent une vulnérabilité des populations rurales qui pour les deux tiers d'entre elles dépendent de l'agriculture.

5. Les systèmes économiques non diversifiés.

6. Des économies fortement dépendantes. Une dépendance qui se manifeste à la fois au niveau interne du continent – des pays enclavés dépendants des pays côtiers – et au niveau externe, vis-à-vis des pays du Nord global.

7. L'insécurité alimentaire.

Ces problèmes sont aussi le résultat d'un mal développement qui tend à maintenir le continent dans un état de sous-développement. En effet, il n'existe pas de développement sans accès à l'énergie, il y a donc urgence à changer la donne, et pour cela, il faut des investissements colossaux à la hauteur des défis. Certes, il y a une proximité géographique entre le Maghreb et le Sahel, mais cette proximité reste sans profit pour la majorité des pays du Sahel : « Certains pays sont bien connus au Sahel comme le Maroc et la Tunisie, mais l'Algérie semble être un pays fermé... Tout ce que nous pouvons avoir de l'Europe en termes d'industrie de qualité on le retrouve au Maghreb, pourtant on fournit beaucoup d'efforts pour chercher tout ce qu'on a besoin en Europe avec des coûts assez élevés qui reviennent aux populations. »

Durant la dernière décennie, l'Afrique et ses projets énergétiques verts ont attiré d'innombrables capitaux ; cependant, quatre pays en ont capté l'essentiel, à savoir le Maroc, l'Égypte, l'Afrique du Sud et le Kenya⁶. Face aux enjeux climatiques mondiaux, les gouvernements africains de façon générale se veulent solidaires. Mais il faut aussi dire que la position des autorités étatiques n'est pas partagée par les organisations de la société civile africaine qui doivent soutenir leur initiative sur la scène internationale.

Cela se comprend aussi ; sans vouloir remettre en cause le combat légitime de ces organisations de la société civile, force est de constater qu'elles sont dans la plupart des cas soumises à des partenariats stratégiques avec des homologues occidentaux, si ces derniers ne sont pas à l'origine de leur mise en place dans nos pays. Nous devons répondre à l'urgence climatique, mais c'est une situation paradoxale. Nous sommes en situation de manque, donc dans le besoin d'exploiter les ressources malgré les contre-indications. *e.g* : l'Inde dit qu'elle ne peut pas abandonner l'exploitation du charbon par ce que la survie de sa population en dépend. De ce fait, « si nous avons la possibilité d'exploiter les ressources disponibles, il faudra le faire ».

Pour y parvenir, il faudrait doubler les capacités de production et les investissements au cours de la prochaine décennie, en mettant l'accent sur les renouvelables, selon les préconisations de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) publié en juin 2022⁷. Un chemin *a priori* logique dans un contexte de croissance des effets du changement climatique et pour un continent qui dispose de ressources naturelles abondantes, en plus d'une forte capacité à les jumeler avec les énergies renouvelables (telles que le solaire, la géothermie, etc.). Manifestement, ce potentiel ne suffit pas, la région n'abrite ainsi que 1 % des capacités en photovoltaïque solaire installées dans le monde⁸.

Selon un rapport du cabinet d'expertise Bloomberg New Energy Finance⁹ publié en marge de la COP 27, les investissements dans les énergies renouvelables en Afrique sont tombés en 2021 à leur niveau le plus bas depuis dix ans, à 2,6 milliards de dollars, soit un total de 0,6 % des montants investis à travers la planète dans les énergies propres. Ils ont chuté de 35 % par rapport à 2020, à contre-courant d'une tendance à la hausse dans le reste du monde (+ 9 %).

Autre paradoxe : alors qu'il faudrait cesser d'investir dans de nouveaux projets à base d'énergie fossile pour conserver des chances de limiter le réchauffement en dessous de 1,5 °C, l'Afrique demeure un champ actif de prospection en énergies fossiles par des firmes transnationales occidentales. Des projets d'exploration et d'exploitation de réserves récemment découvertes sont en cours dans 48 pays du continent, selon le rapport « Qui finance l'expansion des énergies fossiles en Afrique ? », rendu public le 15 novembre à Charm El-Cheikh (Égypte) lors de la COP27. Selon l'ONG allemande Urgewald, co-autrice du rapport avec une trentaine d'associations africaines¹⁰ : « Deux tiers de ces projets sont portés par des multinationales dont le siège se trouve hors d'Afrique, et la majorité est tournée vers l'exportation pour satisfaire les besoins occidentaux. » Je pense aussi que nos pays devraient revendiquer leur droit d'exploiter leurs énergies fossiles, le gaz en particulier, dont le continent est richement doté.

Les États européens paraissent intéressés par ces vastes réserves disponibles dans le continent africain, afin de sécuriser leurs approvisionnements

(perspective des gazoducs, Nigéria-Niger-Europe ; Nigeria-Maroc-Europe ; Algérie-Niger-Europe). Mais le risque est qu'une telle ruée soit surtout profitable aux pays riches, transformant l'Afrique en « station-service de l'Europe¹¹ », comme l'a dénoncé à Charm El-Cheikh le militant kenyan du climat Mohamed Adow, qui appelle à sauter l'étape de l'exploitation des énergies fossiles, pour que l'Afrique s'impose comme le continent leader du Vert. Dès lors, c'est aux différents gouvernements de savoir comment en faire profiter au maximum les populations et d'amorcer un développement significatif des sociétés.

Le plaidoyer contre les énergies fossiles n'est pas seulement mené au nom de la lutte contre le dérèglement climatique. Il s'appuie aussi sur le bilan de décennies d'expérience au terme desquelles 600 millions d'Africains demeurent sans accès à l'électricité¹², quand l'exploitation pétrolière ne s'accompagne pas, de surcroît, de désastres écologiques, comme dans le delta du Niger au Nigeria. Une attention particulière doit donc être accordée à la bonne gouvernance.

Pour conclure, dans un article de la revue *Science* paru en 2018, des chercheurs ont calculé que l'installation de centrales (solaires et éoliennes) sur une partie du désert du Sahara pourrait augmenter les précipitations locales, tout en produisant de l'électricité pour la planète : « L'installation de trois millions d'éoliennes et de panneaux solaires sur 20 % de la surface du désert permettrait d'alimenter le monde entier en électricité, et parce que les éoliennes et les panneaux solaires changeraient la température au sol et modifieraient les flux d'air, les auteurs de l'étude estiment qu'il pleuvrait davantage dans le Sahara, les précipitations passant de 0,24 à 0,59 ml par jour¹³. »

Notes

- 1 N. Mandela (2022, 15 novembre), « Cop27 is full of politicians and policymakers – but the global south doesn't work that way », *The Guardian*. <https://www.theguardian.com/commentisfree/2022/nov/14/cop27-global-south-world-leaders>.
- 2 « Les pays d'Afrique ne sont pas épargnés par les effets de la crise provoquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 et y sont pour certains particulièrement vulnérables. La plupart des pays du continent sont affectés par de multiples canaux, en particulier les difficultés d'approvisionnement ainsi que la flambée des prix internationaux

- des denrées alimentaires et de l'énergie. La hausse des taux d'intérêt mondiaux, en particulier si le conflit se poursuit, aura également des effets négatifs importants sur les pays du continent dépendant des marchés financiers, et les conséquences pour les pays d'Afrique pourraient être lourdes. », in Gourdon J. et Ubeda A.-A. (2022), *Conflit Russie-Ukraine : quelles conséquences sur les économies africaines ?* Dans FERDI (Policy Brief 233). Fondation pour les études et recherches sur le développement international. Consulté le 8 décembre 2022, à l'adresse <https://ferdi.fr/dl/df-wkHp6z7z3cPjvmmKqnDR2oPr/note-breve-b233-conflit-russie-ukraine-queelles-consequences-sur-les.pdf>.
- 3 *Afrique Renouveau* (2022, 22 novembre). La COP27 s'achève sur un accord sur les pertes et dommages, « un pas vers la justice », selon le chef de l'ONU, UN News, consulté le 8 décembre 2022 à l'adresse <https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/novembre-2022/la-cop27-s%E2%80%99ach%C3%A8ve-sur-un-accord-sur-les-pertes-et-dommages-%C2%ABun-pas-vers-la>.
 - 4 Pour plus de détails, voir : World Bank Group (2022, 1^{er} juillet), G5 Sahel Region Country Climate and Development Report. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/37620?show=full>.
 - 5 B. Mesa (2022), *Les Groupes armés du Sahel : conflit et économie criminelle au nord du Mali*, Halfa.
 - 6 M. de Vergès (2022, 17 novembre), « Énergie : « En Afrique, la priorité est d'investir dans des projets pour les 600 millions d'habitants privés d'électricité » », [lemonde.fr](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/11/17/energie-en-afrique-la-priorite-est-d-investir-dans-des-projets-pour-les-600-millions-d-habitants-privés-d-electricite_6150364_3212.html), consulté le 8 décembre 2022 à l'adresse https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/11/17/energie-en-afrique-la-priorite-est-d-investir-dans-des-projets-pour-les-600-millions-d-habitants-privés-d-electricite_6150364_3212.html.
 - 7 N. Magne (2022, 12 octobre), « Le potentiel de l'énergie solaire en Afrique », DW.COM, consulté le 8 décembre 2022 à l'adresse <https://www.dw.com/fr/%C3%A9nergie-solaire-potentiel-afrique/a-63418733>.
 - 8 *Ibid.*
 - 9 « New Energy Outlook 2022 », BloombergNEF, Bloomberg Finance LP (2022, 30 novembre). BloombergNEF, consulté le 8 décembre 2022 à l'adresse <https://about.bnef.com/new-energy-outlook/>.
 - 10 H. Schücking (2022), « Who is Financing Fossil Fuel Expansion in Africa ? », dans reclaimfinance.org, Reclaim Finance, consulté le 8 décembre 2022 à l'adresse <https://reclaimfinance.org/site/2022/11/15/qui-finance-lexpansion-petro-gaziere-en-afrique/>.
 - 11 M. Adow (2022, août 4), « L'Afrique n'est pas la station-service de l'Europe », Project Syndicate. <https://www.project-syndicate.org/commentary/germany-italy-misguided-investment-in-african-fossil-fuels-by-mohamed-adow-2022-07/french>.
 - 12 *Le Point Afrique*, (2022, 20 juin), « Le nombre d'Africains n'ayant pas accès à l'électricité a augmenté en 2020 et en 2021 », [lepoint.fr](https://www.lepoint.fr/afrique/le-nombre-d-africains-n-ayant-pas-acces-a-l-electricite-a-augmente-en-2020-et-en-2021--20-06-2022-2480313_3826.php), consulté le 8 décembre 2022 à l'adresse https://www.lepoint.fr/afrique/le-nombre-d-africains-n-ayant-pas-acces-a-l-electricite-a-augmente-en-2020-et-en-2021--20-06-2022-2480313_3826.php.
 - 13 Y. Li, E. Kalnay, S. Motesharrei, J. Rivas, F. Kucharski, D. Kirk-Davidoff, E. Bach, N. Zeng (2018), « Climate model shows large-scale wind and solar farms in the Sahara increase rain and vegetation », *Science*, 361(6406), 1019-1022. <https://doi.org/10.1126/science.aar5629>.

Bibliographie

- Adow M. (2022, 4 août), *L'Afrique n'est pas la station-service de l'Europe*, Project Syndicate. <https://www.project-syndicate.org/commentary/germany-italy-misguided-investment-in-african-fossil-fuels-by-mohamed-adow-2022-07/french>.
- Afrique Renouveau* (2022, 22 novembre), La COP27 s'achève sur un accord sur les pertes et dommages, « un pas vers la justice », selon le chef de l'ONU, *UN News*, consulté le 8 décembre 2022 sur <https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/novembre-2022/la-cop27-s%E2%80%99ach%C3%A8ve-sur-un-accord-sur-les-pertes-et-dommages-%C2%ABun-pas-vers-la>.
- Gourdon J., Ubeda A.-A. (2022), « Conflit Russie-Ukraine : quelles conséquences sur les économies africaines ? », dans *FERDI* (Policy Brief 233), Fondation pour les études et recherches sur le développement international, consulté le 8 décembre 2022 sur <https://ferdi.fr/dl/df-wkHp6z7z3cPjvmmKqnDR2oPr/note-breve-b233-conflit-russie-ukraine-quelles-consequences-sur-les.pdf>.
- Le Point Afrique* (2022, 20 juin), « Le nombre d'Africains n'ayant pas accès à l'électricité a augmenté en 2020 et en 2021 », *lepoint.fr*, consulté le 8 décembre 2022 sur https://www.lepoint.fr/afrique/le-nombre-d-africains-n-ayant-pas-acces-a-l-electricite-a-augmente-en-2020-et-en-2021--20-06-2022-2480313_3826.php.
- Magne N. (2022, 12 octobre), « Le potentiel de l'énergie solaire en Afrique », *DW.COM*, consulté le 8 décembre 2022 sur <https://www.dw.com/fr/%C3%A9nergie-solaire-potentiel-afrique/a-63418733>.
- Mandela N. (2022, 15 novembre), « Cop27 is full of politicians and policymakers: but the global south doesn't work that way », *The Guardian*. <https://www.theguardian.com/commentisfree/2022/nov/14/cop27-global-south-world-leaders>.
- Mesa B. (2022), *Les Groupes armés du Sahel : conflit et économie criminelle au nord du Mali*, Halfa.
- « New Energy Outlook 2022 », (2022, 30 novembre), BloombergNEF, consulté le 8 décembre 2022 à l'adresse <https://about.bnef.com/new-energy-outlook/>.
- Li Y., Kalnay E., Motesharrei S., Rivas J., Kucharski F., Kirk-Davidoff D., Bach E., Zeng N. (2018), « Climate model shows large-scale wind and solar farms in

the Sahara increase rain and vegetation », *Science*, 361(6406), 1019-1022.
<https://doi.org/10.1126/science.aar5629>.

Schücking H. (2022), « Who is Financing Fossil Fuel Expansion in Africa ? », dans *reclaimfinance.org*, Reclaim Finance, consulté le 8 décembre 2022 sur <https://reclaimfinance.org/site/2022/11/15/qui-finance-lexpansion-petro-gaziere-en-afrique/>.

Vergès (de) M. (2022, 17 novembre), « Énergie : « En Afrique, la priorité est d'investir dans des projets pour les 600 millions d'habitants privés d'électricité » », *lemonde.fr*, consulté le 8 décembre 2022 sur https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/11/17/energie-en-afrique-la-priorite-est-d-investir-dans-des-projets-pour-les-600-millions-d-habitants-privés-d-electricite_6150364_3212.html.

World Bank Group (2022, 1^{er} juillet), *G5 Sahel Region Country Climate and Development Report*. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/37620?show=full>.

Les énergies renouvelables, le futur de l'Afrique de l'Ouest ?

Souleymane Berthé

L'accès universel à l'énergie durable constitue l'un des défis majeurs du 21^e siècle. En effet, à l'échelle mondiale, 733 millions de personnes, dont plus de 570 millions en Afrique subsaharienne, n'ont pas accès à l'électricité¹ et sont précaires énergétiquement, n'ayant que peu ou pas d'accès à une énergie dite bénéfique, et continuent à dépendre d'une énergie polluante issue de la biomasse afin de répondre à leurs besoins quotidiens (cuisine, chauffage, assainissement, éclairage, transport, etc.). Les effets néfastes de cette précarité énergétique sur l'environnement et les populations rendent la question cruciale pour la communauté internationale. L'amélioration des conditions de vie des populations est intimement liée à l'expansion de l'accès à l'électricité et au développement de sources d'énergies renouvelables. En Afrique, la marge d'expansion des énergies renouvelables est considérable², en particulier les énergies renouvelables dites non conventionnelles telles que le vent, l'énergie solaire, l'électricité, puisque la région est dotée de sources abondantes et sous-utilisées. Les carences en termes de sécurité énergétique et ses nombreux défis ont suscité au cours des dernières décennies l'attention de la CEDEAO. La communauté ouest-africaine est composée de 15 États et une population de 300 millions d'habitants dont 60 % n'ont toujours pas accès à l'énergie. La CEDEAO commence au Maghreb avec le Sahara et s'étend jusqu'au golfe de Guinée. Le Sahel constitue une grande partie de la communauté, et le potentiel énorme de cette région en termes de solaire et d'éolien peut équiper le monde entier en énergie (1).

Par contre, cela demande des investissements énormes, des ambitions de la part des décideurs et aussi une volonté politique internationale. Actuellement dans le monde, tout se joue autour de la question énergétique, y compris la diplomatie et la politique internationale **car**

il n'y a pas de développement sans énergie ; « c'est l'énergie qui fait la guerre, c'est l'énergie qui fait le développement ». Le potentiel solaire de la région du Sahel varie de 5 à 7 kilowatts-heures par mètre carré par jour (par exemple un panneau solaire installé au Sahel produit deux fois plus d'énergie qu'un panneau installé en Allemagne). Ce sont des opportunités que le continent doit saisir pour se développer et pour aller vers une véritable révolution énergétique, une quatrième révolution après l'invention de l'agriculture, la révolution industrielle et la révolution numérique.

Pour ce qui est de l'énergie éolienne, le potentiel est très développé dans les pays côtiers mais aussi dans le désert. Au Mali, l'Agence des énergies renouvelables a élaboré la cartographie du vent en collaboration avec l'Université technique du Danemark et a pu constater qu'à Tombouctou, Gao et Kidal l'installation d'éoliennes peut produire des quantités considérables d'énergie (100 à 200 MW). En termes d'hydroélectricité, il existe un vrai potentiel, notamment dans les pays membres de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), à savoir la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal où plusieurs barrages hydrauliques ont déjà été construits (comme ceux de Felou, Gouina, Manantali au Mali).

La CEDEAO est consciente de ces potentiels. Elle a élaboré une politique énergétique commune et une politique d'énergies renouvelables mises en œuvre par le Centre de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables de la CEDEAO (ECREEE) basé à Praia. La CEDEAO possède un autre instrument : le WAPP (West African Power Pool) système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain (EEEOA), pour l'interconnexion des réseaux électriques des pays-membres. Afin de construire de grandes centrales solaires ou éoliennes, il est important d'avoir des réseaux électriques pour l'évacuation de l'énergie produite.

Le WAPP essaye d'implémenter les échanges entre pays dans la région en matière d'énergie. Cette politique s'est fixée des objectifs à atteindre: obtenir 19 % d'énergies renouvelables en 2030, sans la grande hydroélectricité (avec la grande hydroélectricité, on pourra atteindre 48 %

d'énergies renouvelables). Chaque pays membre de la CEDEAO a élaboré son plan d'énergies renouvelables, son plan d'efficacité énergétique, son programme SE4ALL (l'accès à l'énergie durable pour tous d'ici 2030). Ainsi, le WAPP dans sa progression en termes d'interconnexion des pays membres de la CEDEAO a prévu dans son plan directeur des interconnexions avec des États comme le Maroc et des pays d'Afrique centrale, avec un pourcentage d'énergies renouvelables de 70 %. Certains pays ont facilité l'accès de la population aux énergies en fournissant des équipements et en mettant en place des mécanismes de financement ou de détaxe, de même que des systèmes d'intermédiation financière, de plaidoyer et des CDN (contributions déterminées au niveau national), afin de pouvoir accéder à de nouveaux fonds climatiques.

Le problème de la communauté n'est pas lié au potentiel de cette dernière mais au sous-financement de ses projets. Le transfert des technologies est aussi prévu, car cela peut contribuer de manière considérable à la baisse des coûts ; il faut que les équipements, même s'ils ne sont pas fabriqués à 100 % en Afrique, soient assemblés dans la zone car cela va contribuer à la création d'emplois et à la génération de revenus.

La recherche et développement est possible mais encore timide (manque de financements), beaucoup de pays font des recherches sur les technologies et leurs applications comme les chauffe-eaux solaires, les séchoirs, par exemple. Quand on regarde la géographie, les pays du Sahel sont vastes et leur population clairsemée. Si on continue à compter sur l'extension des réseaux électriques pour une couverture totale de ces pays, certaines localités risquent de ne pas être électrifiées avant cinquante ans. Les énergies renouvelables offrent de nouvelles opportunités d'électrification aux localités éloignées des réseaux électriques conventionnels par la création de « mini-réseaux » et aussi des opportunités d'emploi. Au Mali, le programme des énergies renouvelables fait partie des programmes de stabilisation : création d'un nexus énergie-eau-alimentation-environnement dans les zones de conflits et promotion d'activités génératrices de revenus. Les énergies renouvelables ont de belles perspectives dans la zone sahélo-sahélienne.

Notes

- 1 Rapport annuel 2022 de la Banque mondiale, p. 45.
- 2 Rapport de International Renewable Energy Agency, Prospects for the African Power Sector. Voir [https:// globalccsinstitute.com/archive/hub/publications/138143/prospects](https://globalccsinstitute.com/archive/hub/publications/138143/prospects)
[2www.globalccsinstitute.com/archive/hub/publications/138143/prospects-african-power-sector-scenarios-strategies-africa-project.pdf](https://www.globalccsinstitute.com/archive/hub/publications/138143/prospects-african-power-sector-scenarios-strategies-africa-project.pdf).

Bibliographie

Dalsgaard S., Funder M., Hagelberg N., Harrison P., Haule C., Kabalimu K., Danielsen F. *et al.* (2010), « Getting ready for REDD+ in Tanzania: a case study of progress and challenges », *Fauna & Flora International*, 44(3), p. 339-351.

Essien E.A., « Les 20 ans de la révision du Traité et les 40 ans de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) », Un rapport sur l'intégration en Afrique de l'Ouest, *Ablam Benjamin Akoutou, Rike Sohn, Matthias Vogl*, 11.

IRENA I. (2011), « Prospects for the African power sector: Scenarios and strategies for Africa project », *IRENA*.

Lino M., de Bonviller A. et Deroo L. (2022), « Quels barrages pour l'Afrique sahélienne ? », in *E3S Web of Conferences*, vol. 346, p. 04002, EDP Sciences.

Rivas J.R., Li Y., Kalnay E., Motesharrei S., Kucharski F., Kirk-Davidoff D.B., Bach E., Zeng N. (2018, December), « Climate model shows large-scale wind and solar farms in the Sahara increase rain and vegetation », in *Science*, 361(6406), American Geophysical Union, Fall Meeting, 1019-1022.

Sakellariou N., Paco D., GIZ L.M.T., GIZ M.Y.S., Weisman N., Owusu-Nyantekyi N.B., Santo António A. (2018), « Rapport des progrès régionaux sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'accès à l'énergie dans la région de la CEDEAO », année de suivi : 2016.

Vaughan A. (2019), « *Crunch time for climate change* », *NewScientist*.

World Bank (2022), *Rapport annuel 2022*.

La cupidité au sein des conflits sahéliens

Beatriz de León Cobo

Mali, Niger et Burkina Faso : comment les ressources naturelles dans la zone ont-elles un impact sur les conflits au niveau international et au niveau local ?

« Les relations entre guerres et ressources naturelles ont conduit à une écologie politique de la guerre analysant les guerres de ressources, environnementales, de pillage ou de sécession liées aux ressources naturelles. Un État détenteur de ressources en hydrocarbures a neuf fois plus de risques d'être le théâtre de conflits armés qu'un État non pourvu. »
(Philippe Hugon, *Le Rôle des ressources naturelles dans les conflits armés africains*, 2009.)

Quand on parle de ressources naturelles et de conflits, on évoque immédiatement leur exploitation par des puissances étrangères (or, zinc, etc.), ou encore par des groupes djihadistes, mais la plupart des conflits au Sahel sont liés à l'exploitation des ressources naturelles de base nécessaires aux activités économiques et qui sont le moteur économique des pays : l'agriculture, l'élevage et le pastoralisme. Par conséquent, la grande majorité des conflits portent sur l'accès, la gestion, l'exploitation et la propriété de l'eau et des terres. Selon les données recueillies par l'OCDE/CSAO dans son rapport sur l'emploi dans le secteur alimentaire en Afrique de l'Ouest, plus de 80 % de la population du Mali, du Niger et du Burkina Faso travaille dans le secteur alimentaire¹. Avec un taux de natalité d'environ 6 à 7 enfants par femme dans la région et le changement climatique qui réduit l'espace pour cultiver et nourrir le bétail, la tendance est à la multiplication des conflits car il y a moins de ressources par habitant. Les Groupes armés non étatiques (GANE) tels que les milices d'autodéfense, les bandits et les groupes djihadistes profitent de cette

dynamique de conflit existante pour recruter des adeptes en défendant les ressources d'une communauté contre une autre. Dans ce contexte, l'accaparement des ressources a été utilisé comme une arme de guerre : les groupes armés non étatiques brûlent les champs pour s'assurer que les communautés n'auront rien à manger², certains groupes, comme l'État islamique du Grand Sahara, sont connus pour voler du bétail le long de la frontière entre le Mali et le Niger³.

Suite à cette introduction et sachant que l'objectif de cette conférence est également d'évoquer la dimension internationale des conflits autour des ressources naturelles, il est essentiel d'expliquer les effets sur les conflits de l'extraction et de l'exploitation des ressources minérales naturelles au Sahel. Il existe en effet un lien entre l'exploitation des mines et la prolifération de l'économie criminelle dans la région, qu'il s'agisse de groupes criminels, de bandits, de milices et de groupes armés ou de groupes djihadistes. Compte tenu de la diversité du Sahel, j'utiliserai l'exploitation des ressources au Mali, au Niger et au Burkina Faso comme étude de cas. En commençant par l'or. Le Mali est l'un des pays producteurs d'or de la région. En 2021, il a connu une production record, le classant au troisième rang des producteurs d'or en Afrique avec 69,5 tonnes extraites⁴. Selon les données de 2019, le Burkina Faso a une production de 10 à 30 tonnes et le Niger de 10 à 15 tonnes. Une partie des mines est exploitée par des sociétés internationales, mais la production artisanale représenterait désormais près de la moitié du volume de l'or produit industriellement⁵. Cette situation est inégale d'un pays à l'autre car, selon le Conseil de l'or artisanal, en 2021 le secteur informel était 13 fois plus important que le secteur formel⁶. Avec la découverte de nouveaux gisements comme celui de Kidal ou Kayes au Mali ou Torodi et Tillabéri au Niger, l'exploitation artisanale passe avant l'industrie internationale, et, compte tenu de l'expansion continue des groupes armés et surtout des groupes djihadistes, il est naturel qu'il y ait un lien entre les groupes armés, l'exploitation minière artisanale et les groupes criminels. Par exemple, à Kidal, la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) contrôle la plupart des mines de la région, leur assurant une protection en échange d'une rémunération⁷.

Les groupes djihadistes n'exploitent pas eux-mêmes les ressources naturelles, mais indirectement, de multiples façons. Par exemple, dans

le Soum (Burkina Faso), selon certains témoignages, « *les chercheurs d'or paient aussi les groupes djihadistes pour sécuriser les camps* », comme le font les groupes armés dans le nord du Mali. Dans d'autres endroits, comme à Tinzawaten (Kidal, Mali), le GSIM oblige la population à payer la *zakat* en or. Dans d'autres endroits comme dans l'est du Burkina Faso, après que le gouvernement ait ordonné la fermeture des mines dans le seul but d'empêcher les djihadistes de les exploiter en 2018, d'anciens mineurs ont rejoint les djihadistes pour continuer à les exploiter, comme par exemple à Kabonga. D'autre part, les groupes djihadistes utilisent ces mines pour s'initier aux explosifs, car ces derniers sont utilisés pour l'extraction de l'or⁸. Avec la découverte de nombreuses mines dans les pays du Sahel (*gold rush*⁹), le problème des groupes armés profitant de cette industrie s'aggrave chaque année. Selon l'OCDE, au Burkina Faso par exemple, un nombre croissant de sites d'exploitation artisanale de l'or est à la portée des djihadistes, principalement dans la partie nord du pays. Le nombre de sites potentiels d'or artisanal ayant fait l'objet d'une attaque jihadiste à moins de 3 kilomètres est passé de 36 en 2018 à 189 en 2021¹⁰.

La croissance de l'industrie artisanale est également due à la fermeture de certains sites en raison de l'insécurité. En 2022, six sites miniers exploités par les sociétés Avesoro (région Centre-Est, Canada), Nordgold (Centre-Nord, Russie) et Riverstone Karma (consortium du nord du Burkina Faso) ont été fermés¹¹. Cette dernière fermeture est due à l'attaque djihadiste au cours de laquelle des combattants ont pénétré dans la mine de Yatenga¹². C'était la première attaque directe contre une mine au Burkina Faso. Cependant, alors que certains acteurs internationaux se retirent de la scène en raison de l'insécurité, d'autres, comme Wagner au Mali, selon *Jeune Afrique*, demandent à l'État malien de pouvoir exploiter certaines mines du sud-ouest du pays, comme Fekola ou Loulo-Gounkoto, aujourd'hui exploitées par des sociétés canadiennes¹³.

En plus de l'or, les pays du Sahel disposent d'autres ressources naturelles, certaines exploitées, comme l'uranium et d'autres matériaux pour la fabrication de batteries, au Niger, d'autres inexploitées en raison de l'insécurité, comme le gisement d'uranium de Kidal dont l'existence a été confirmée en 2008. Outre l'uranium, il existe des gisements de pétrole et de gaz dans le nord du Mali, notamment dans la région de Taodeni, mais

ils sont particulièrement coûteux car la région est désertique et les rares voies de communication exposées à une forte insécurité. Enfin, bien que le magnésium, le phosphate et le calcaire soient abondants dans le secteur et dans le centre du Mali, leur exploitation n'est pas rentable en raison de la situation sécuritaire et parce que ces ressources naturelles ne sont pas aussi profitables économiquement que l'or ou le pétrole¹⁴.

Enfin, outre la concurrence des groupes armés non étatiques avec les entreprises internationales privées des pays occidentaux et les sociétés militaires privées, l'exploitation des ressources naturelles du Sahel par les pays occidentaux a alimenté, au niveau diplomatique, le discours anti-français dans la région. Fin novembre, une nouvelle campagne de désinformation a débuté au Sahel sur la base d'une vidéo montrant la destruction de véhicules dans une mine. Le message circulant de manière virale sur les médias sociaux insinuait que les Français détruisaient leur matériel au Burkina Faso (ou au Mali, selon le message) parce que l'État avait nationalisé la mine. L'analyse de la vidéo a montré que la mine était canadienne et que les véhicules avaient été détruits car ils ne fonctionnaient plus¹⁵. Bien que les détails ne soient pas pertinents, la rhétorique de la France comme pays exploitant les ressources naturelles a augmenté sur les médias sociaux ces derniers mois. A un moment historiquement délicat d'une rupture entre la France et certains pays du Sahel, de violentes manifestations se sont produites, et des symboles français comme l'Institut culturel Français au Burkina Faso ont été incendiés¹⁶. Ces messages liés à l'exploitation des ressources naturelles sont extrêmement marquants dans le conflit diplomatique.

En conclusion, ce sont tout d'abord les conflits autour des ressources naturelles traditionnelles qui continuent d'aggraver la crise multidimensionnelle au Sahel, liée à la gestion et à l'accès à l'eau et à la terre. Il existe ensuite des liens entre les groupes armés, djihadistes ou milices et l'exploitation des mines de ressources naturelles, bien qu'il ne s'agisse pas encore d'une stratégie systématique, mais plutôt d'une stratégie *ad hoc* en fonction de l'emplacement des mines et du positionnement et des capacités de ces groupes. La prolifération de l'exploitation minière artisanale et l'abandon de certaines mines par des sociétés internationales en raison de l'insécurité laissent, par ailleurs, un

vide très favorable aux groupes armés djihadistes ou pour l'exploitation par des sociétés militaires privées telles que Wagner. Ainsi, bien que les groupes djihadistes (entre autres) utilisent désormais d'autres moyens pour se financer, la tendance à l'expansion du conflit dans pratiquement tous les États côtiers d'Afrique de l'Ouest (y compris le Ghana, l'un des plus importants exploitants d'or de la région) pourrait rendre ce phénomène plus important dans l'économie criminelle des groupes armés non étatiques. Enfin, le récit selon lequel les Occidentaux et notamment la France exploitent à leur seul profit les ressources naturelles de l'Afrique est un facteur aggravant de la rupture diplomatique de la France avec les pays du Sahel. La désinformation à ce sujet alimente un violent sentiment anti-français dans certains pays comme le Burkina Faso.

Notes

- 1 T. Allen, P. Heinriqs et I. Heo (2018), « Agriculture, alimentation et emploi en Afrique de l'Ouest », *Notes ouest-africaines*, n° 14, Éditions OCDE, Paris.
- 2 M. Maillard, « Au centre du Mali, des villages rasés par les violences et la famine », *Le Monde*, 2021. https://www.lemonde.fr/afrique/visuel/2021/01/24/dans-le-centre-du-mali-des-villages-rases-par-les-violences-et-la-famine_6067424_3212.html.
- 3 W. Assanvo, B. Dakono, L.A. Thérroux-Bénoni et I. Maïga (2019), *Violent extremism, organised crime and local conflicts in Liptako-Gourma*, *Institute for Strategic Studies*, West Africa Report 26.
- 4 R. Tchounand, « Mines : « Il est temps que le Mali bénéficie de ses ressources » », *Afrique La Tribune*, 06/12/2022. <https://afrique.latribune.fr/economie/2022-12-06/mines-il-est-temps-que-le-mali-beneficie-de-ses-ressources-943624.html>.
- 5 International Crisis Group Report, *Reprendre en main la ruée vers l'or au Sahel central*, 282 / Africa, 13/11/2019. <https://www.crisisgroup.org/fr/afrika/sahel/burkina-faso/282-reprendre-en-main-la-ruée-vers-lor-au-sahel-central>.
- 6 C. Lanzano, S. Luning, A. Ouédraogo, *Insecurity in Burkina Faso: beyond conflict minerals. The complex links between artisanal gold mining and violence*, The Nordic Africa Institute, September 2021.
- 7 International Crisis Group Report, *Reprendre en main la ruée vers l'or au Sahel central*, 282 / Africa, 13/11/2019. <https://www.crisisgroup.org/fr/afrika/sahel/burkina-faso/282-reprendre-en-main-la-ruée-vers-lor-au-sahel-central>.
- 8 *Idem*, ICG (2019).
- 9 N. Munshi, « Instability in the Sahel: how a jihadi gold rush is fuelling violence in Africa », *Financial Times*, June 2021. <https://www.ft.com/content/8ff4c2ca-7ac3-4f3b-96ba-6fb74bbb60d5>

- 10 OECD (2022), *Natural resource governance and fragility in the Sahel*, OECD Development Co-operation Directorate, OECD Publishing, Paris.
- 11 *Courrier international*, « Insécurité : au Burkina Faso, des mines d'or minées par le terrorisme », 21/11/2022. <https://www.courrierinternational.com/article/insecurite-au-burkina-faso-des-mines-d-or-minees-par-le-terrorisme>.
- 12 *France 24*, « Au Burkina Faso, la ruée vers l'or menacée par les groupes armés », 15/06/2022. <https://www.france24.com/fr/afrique/20220615-au-burkina-faso-la-ru%C3%A9-vers-l-or-menac%C3%A9-par-l-ins%C3%A9curit%C3%A9>.
- 13 R. Benjamin, « Mali : comment Wagner compte faire main basse sur des mines d'or », *Jeune Afrique*, 7/09/2022. <https://www.jeuneafrique.com/1374898/politique/russie-comment-wagner-compte-faire-main-basse-sur-des-mines-dor-au-mali/>.
- 14 SWAC/OECD, *Les Régions maliennes de Gao, Kidal et Tombouctou : perspectives nationales et régionales*, 22/10/2015. <https://www.oecd.org/swac/publications/Les-regions-maliennes-de-Gao-Kidal-et-Tombouctou.pdf>.
- 15 *France 24*, « Des véhicules détruits par des Français en Afrique ? ». www.youtube.com/watch?v=KJTO4S0umAU.
- 16 *Africanews*, « Bilan des violences contre l'Institut français de Ouagadougou », 13/10/2022. <https://fr.africanews.com/2022/10/13/bilan-des-violences-contre-linstitut-francais-de-ouagadougou/>.

Bibliographie

- Africanews* (2022), « Bilan des violences contre l'Institut français de Ouagadougou », 13 octobre. <https://fr.africanews.com/2022/10/13/bilan-des-violences-contre-linstitut-francais-de-ouagadougou/>.
- Allen T., Heinrigs P. et Heo I. (2018), « Agriculture, alimentation et emploi en Afrique de l'Ouest », *Notes ouest-africaines*, n° 14, éditions OCDE, Paris.
- Assanvo W., Dakono B., Thérout-Bénoni L.A., Maïga I. (2019), *Violent extremism: organised crime and local conflicts in Liptako-Gourma*, Institute for Strategic Studies, West Africa Report 26.
- Bannion I., Collier P. (2003), *Natural Resources and Violent Conflict: Options and Actions*, Banque mondiale, Washington DC.
- Benjamin R. (2022), « Mali : comment Wagner compte faire main basse sur des mines d'or », *Jeune Afrique*, 7 septembre. <https://www.jeuneafrique.com/1374898/politique/russie-comment-wagner-compte-faire-main-basse-sur-des-mines-dor-au-mali/>.

- Courrier international* (2022), « Insécurité : au Burkina Faso, des mines d'or minées par le terrorisme », 21 novembre. <https://www.courrierinternational.com/article/insecurite-au-burkina-faso-des-mines-d-or-minees-par-le-terrorisme>.
- France 24* (2022), « Des véhicules détruits par des Français en Afrique ? ». www.youtube.com/watch?v=KJTO4S0umAU.
- France 24* (2022), « Au Burkina Faso, la ruée vers l'or menacée par les groupes armés », 15 juin. <https://www.france24.com/fr/afrique/20220615-au-burkina-faso-la-ru%C3%A9e-vers-l-or-menac%C3%A9e-par-l-ins%C3%A9curit%C3%A9>.
- Hugon P. (2009), « Le rôle des ressources naturelles dans les conflits armés africains », *Hérodote*, vol. 134, n° 3, p. 63-79.
- International Crisis Group Report (2019), *Reprendre en main la ruée vers l'or au Sahel central*, 282 / Africa, 13 novembre. <https://www.crisisgroup.org/fr/afrique/sahel/burkina-faso/282-reprendre-en-main-la-ruée-vers-lor-au-sahel-central>.
- Lanzano C., Luning S., Ouédraogo A. (2021), *Insecurity in Burkina Faso : beyond conflict minerals. The complex links between artisanal gold mining and violence*, The Nordic Africa Institute, September.
- Maillard M. (2021), « Au centre du Mali, des villages rasés par les violences et la famine », *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/afrique/visuel/2021/01/24/dans-le-centre-du-mali-des-villages-rases-par-les-violences-et-la-famine_6067424_3212.html.
- Munshi N. (2021), « Instability in the Sahel: how a jihadi gold rush is fuelling violence in Africa », *Financial Times*, June. <https://www.ft.com/content/8ff4c2ca-7ac3-4f3b-96ba-6fb74bbb60d5>.
- OECD (2022), *Natural resource governance and fragility in the Sahel*, OECD Development Co-operation Directorate, OECD Publishing, Paris.
- SWAC/OECD (2015), *Les Régions maliennes de Gao, Kidal et Tombouctou : perspectives nationales et régionales*, 22 octobre. <https://www.oecd.org/swac/publications/Les-regions-maliennes-de-Gao-Kidal-et-Tombouctou.pdf>.
- Tchounand R. (2022), « Mines : « Il est temps que le Mali bénéficie de ses ressources » », *Afrique La Tribune*, 6 décembre. <https://afrique.latribune.fr/economie/2022-12-06/mines-il-est-temps-que-le-mali-beneficie-de-ses-ressources-943624.html>.

Conclusion

Rachid Id Yassine

La diplomatie au Sahara-Sahel peut se décliner dans les trois dimensions interdépendantes que cet ouvrage s'est évertué à analyser : sécurité, religion et économie. L'ouvrage s'est longuement penché sur la situation d'une région du Sahara-Sahel confrontée à une instabilité croissante, en particulier en raison de l'augmentation des activités terroristes, de la criminalité organisée et de la prolifération des armes légères. La diplomatie sécuritaire vise à renforcer la sécurité dans la région en établissant des partenariats et en travaillant avec les gouvernements et les organisations internationales pour lutter contre ces menaces.

Le Sahara-Sahel est aussi caractérisé par une relative diversité religieuse, avec une présence importante de l'islam, faisant des pays de la région le terrain de confrontation des courants de la pensée politico-religieuse de l'islam contemporain. Les États, laïcs ou non, ne peuvent faire l'impasse sur le facteur religieux dans le développement de leurs relations internationales. Ainsi la diplomatie religieuse vise à promouvoir les valeurs de solidarité et de respect et la coexistence pacifique entre les différentes communautés religieuses de la région, du monde musulman et également du reste du monde.

Enfin, l'ensemble des pays de la région sahélo-saharienne est confronté à des défis économiques importants, notamment en raison de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire, de la crise climatique, de la mauvaise exploitation des ressources minières et énergétiques et de la faiblesse des infrastructures. La diplomatie économique cherche, quant à elle, à renforcer l'économie de la région en favorisant les investissements et en soutenant le développement des entreprises et des secteurs économiques clés, dans lesquels le numérique et les nouvelles technologies ont un impact disruptif de mieux en mieux intégré.

Ensemble, ces enjeux sont cruciaux pour le bien-être et la stabilité de la région du Sahara-Sahel ainsi que pour la sécurité et la prospérité de la communauté internationale.

Comment penser ces enjeux ?

Il est important de comprendre que les enjeux diplomatiques liés à la sécurité, à la religion et à l'économie dans le Sahara-Sahel sont en constante évolution et doivent être examinés de manière approfondie pour en saisir tous les aspects. Les articles de cet ouvrage ont fourni des éclairages importants en insistant sur la nécessité d'une approche multifacette et d'une collaboration étroite avec les gouvernements et les organisations internationales concernées. La place de l'État n'est peut-être plus au centre des analyses, mais elle est indiscutable et doit néanmoins faire l'objet d'une attention accrue pour développer un espace public et une citoyenneté seuls à même de permettre un développement durable et de garantir la sécurité humaine.

En termes de sécurité, il est crucial de continuer à renforcer les efforts pour lutter contre les groupes armés et autres menaces à la sécurité dans la région. Cela peut inclure des mesures telles que des opérations militaires ciblées, des efforts de renforcement des capacités des forces publiques de défense et de sécurité et des programmes de désarmement et de désescalade.

En ce qui concerne la religion, il est important de continuer à promouvoir le respect et la coexistence pacifique entre les différentes communautés religieuses de la région. Cela peut inclure des initiatives visant à renforcer les liens entre les communautés, à éduquer les jeunes sur l'importance de la diversité et à travailler avec les leaders religieux pour promouvoir des messages de paix et de compréhension mutuelle.

En ce qui concerne l'économie, il est crucial de continuer à soutenir le développement des entreprises et des secteurs économiques clés dans la région. Cela peut inclure des initiatives visant à attirer les investissements étrangers, à soutenir la croissance des PME et à améliorer

les infrastructures pour favoriser le commerce et l'investissement. En somme, il est important de continuer à aborder ces enjeux diplomatiques de manière approfondie et stratégique pour garantir la sécurité, la stabilité et la prospérité dans le Sahara-Sahel.

Quelles priorités pour les populations de la région ?

Il est difficile de déterminer les priorités exactes pour les populations des pays du Sahara-Sahel, car chaque pays et chaque communauté peuvent avoir des besoins et des priorités différentes. Cependant, il y a certaines priorités générales qui peuvent être identifiées.

D'évidence, la sécurité est une préoccupation majeure pour les populations des pays du Sahara-Sahel en raison de l'instabilité croissante dans la région. Les priorités peuvent inclure la lutte contre la criminalité organisée ainsi que le renforcement des forces de sécurité nationales pour assurer la protection des populations.

L'éducation est cruciale pour le développement des individus et des communautés dans les pays du Sahara-Sahel. Les priorités peuvent inclure l'accès à une éducation de qualité pour tous les enfants, les filles notamment, l'amélioration des infrastructures scolaires et la formation des enseignants pour améliorer la qualité de l'enseignement.

La santé est un enjeu crucial pour les populations des pays du Sahara-Sahel, en raison des défis liés à l'accès à des soins de santé de qualité. Les priorités peuvent inclure l'amélioration des services de santé, le renforcement des systèmes de santé nationaux et l'accès à des soins de santé abordables pour tous.

L'emploi et l'économie sont des priorités importantes pour les populations des pays du Sahara-Sahel, en particulier pour les jeunes qui représentent une grande partie de la population. Les priorités peuvent inclure la création d'opportunités économiques pour les jeunes, le soutien aux entreprises locales et l'attraction d'investissements étrangers pour stimuler la croissance économique.

Ressources, énergies et climat, une diplomatie à inventer

L'une des problématiques majeures en matière de diplomatie porte sur l'extraction des ressources minières qui sont l'objet d'enjeux stratégiques importants. L'extraction des ressources minières soulève d'importantes questions de sécurité, en particulier en raison de la présence dans la région de groupes armés et de la criminalité organisée. Les entreprises minières peuvent être la cible de ces groupes, ce qui peut entraîner des perturbations pour les opérations minières et des risques pour les travailleurs et les communautés locales. Les entreprises minières doivent s'assurer qu'elles travaillent de manière équitable et respectueuse avec les communautés locales pour éviter les conflits et garantir que les bénéfices de l'extraction des ressources soient équitablement répartis. Ces entreprises sont souvent confrontées à des pressions pour respecter les normes internationales en matière de droits humains et d'environnement, et les gouvernements peuvent être confrontés à des défis politiques pour gérer les relations avec les entreprises étrangères.

En effet, l'extraction des ressources minières a des impacts négatifs sur l'environnement, en particulier en raison de la dégradation des sols et de la contamination des eaux souterraines. Cela engendre des problèmes de santé pour les populations locales et des perturbations des écosystèmes. Le climat n'est pas en reste pour alimenter une crise de fond aux incidences diplomatiques majeures. La région est confrontée au défi de fournir aux populations une énergie fiable et abordable, tout en luttant contre les impacts négatifs du changement climatique.

En termes d'énergie, la plupart des pays de la région dépendent largement des combustibles fossiles, ce qui peut entraîner des coûts élevés et une empreinte carbone importante. Pour relever ces défis, il est important de promouvoir l'accès à des sources d'énergie renouvelables, telles que le solaire et l'éolien, et de renforcer les infrastructures pour en améliorer la fiabilité.

Quant à la crise climatique, la région du Sahara-Sahel est confrontée à des impacts négatifs du changement climatique, notamment en raison de

la hausse des températures et de la dégradation des sols. Ces impacts peuvent entraîner des problèmes de santé, d'accès aux ressources, des perturbations des écosystèmes et des défis pour les populations rurales qui dépendent de l'agriculture pour leur subsistance. Pour relever ces défis, il est important de promouvoir des pratiques durables et de travailler avec les gouvernements et les organisations internationales pour lutter contre les effets du changement climatique.

Pour une action publique sécuritaire souveraine et efficace

Chacun a déjà entendu dire que « la sécurité est l'affaire de tous ! » Une affirmation souvent formulée comme une évidence qui cherche à rendre compte à la fois de la complexité du jeu des responsabilités dans ladite « affaire » et de son inextricable difficulté. Exprimée par un acteur étatique, la formule pourrait servir à le déresponsabiliser de toute obligation de résultat en matière de droit à la sécurité, en renvoyant les citoyens à leur devoir civique. Que peut par exemple bien faire l'État contre les incivilités en dehors de leur répression judiciaire ou de leur prévention éducative, sans se risquer à des mesures liberticides ? Si la formule est en revanche exprimée par un acteur de la société civile, elle servirait davantage à responsabiliser les citoyens dans leur rôle indéniable en matière de sécurité, en convoquant leur sens du devoir dans le respect de ce droit. De la lutte contre les *fake news* pouvant conduire à un attentat terroriste à celle contre la pollution des déchets plastiques, les actions respectives de l'État et de la société civile devraient théoriquement converger vers la sécurité des biens et des personnes. Et aussi utile que puisse bien être l'action publique sécuritaire des uns et des autres, elle ne saurait parvenir à un résultat satisfaisant sans le concours des citoyens eux-mêmes.

Dans un État de droit, la sécurité est théoriquement prise en charge comme un droit des individus garanti par l'État qui en a donc la responsabilité, d'autant qu'il a le monopole de la violence légitime. Pourtant, le droit à la sécurité n'est pas un droit opposable car cela supposerait que la puissance publique n'ait pas seulement une obligation de moyens mais aussi de résultats dès lors que ce droit à la sécurité se constitue formellement

comme droit fondamental. Mais il n'en est rien pour le moment, et il n'est donc pas encore prévu de poursuivre les autorités pour un défaut de sécurité, celle-ci n'étant encore qu'un objectif. Malgré la défaillance structurelle de la responsabilité publique dans la mise en œuvre du droit à la sécurité qui est tenu en échec, l'exigence de protection de la sécurité des personnes, entendue ne serait-ce que comme protection de l'intégrité physique, est largement considérée dans les différentes branches du droit positif. La notion de responsabilité civile, notamment, permet d'illustrer cette prise en compte de la sécurité des personnes, sans toutefois en faire *stricto sensu* un droit fondamental. D'ailleurs, « on sait que la CEDH ne garantit pas le droit à la sécurité mais que l'exigence de protection de la sécurité des personnes est prise en compte [...] » (Dupré de Boulois, 2018) à travers les droits à la vie, au respect du corps humain et à la protection de la dignité ou encore les droits relatifs à la solidarité sociale.

Dans l'état actuel des réalités juridiques, politiques et sociologiques du droit à la sécurité des personnes, il est évident que la transformation améliorative de la situation sécuritaire des sociétés contemporaines ne peut pas uniquement reposer sur l'action publique sécuritaire des États – qui plus est lorsque ceux-ci sont eux-mêmes en situation de faiblesse voire d'insécurité –, ni sur celle des organisations de la société civile. La sécurité est donc bien une affaire qui implique, certes différemment, l'ensemble de la société, en particulier lorsqu'il est question de l'envisager plus globalement comme sécurité humaine.

Des dispositifs de contrôle citoyen de l'action publique ont pu déjà être développés et institutionnalisés dans plusieurs pays et dans différents domaines. Or, si les citoyens sont les bénéficiaires de l'action publique sécuritaire, ils sont aussi les mieux placés pour en apprécier les résultats. Et qui dit « résultats » dit « évaluation » ! En dehors des sondages d'opinion ou des enquêtes de conjoncture, les acteurs de la sécurité ne disposent pas d'un outil fiable, stable et évaluatif de l'action sécuritaire par les citoyens. Dans quelle mesure et pour quelles raisons et quels usages un baromètre citoyen de la sécurité pourrait être cet indispensable instrument proactif de mesure des perceptions citoyennes ? Pourquoi et comment un indice citoyen de sécurité s'avère être nécessaire pour tenir

compte de la complexité et de la diversité des facteurs d'insécurité selon la perspective des populations ?

C'est ainsi que la recherche scientifique peut jouer sa partition dans le concert des acteurs engagés en faveur d'un Sahara-Sahel plus sûr, prospère et juste. Les universitaires africains doivent occuper une place de choix dans les discussions académiques et diplomatiques pour éclairer les décisions publiques majeures et permettre de construire une région où les taux et indices sécuritaires ou économiques donnent à voir une amélioration des conditions de vie et d'existence des millions de citoyens qui y naissent, vivent et meurent.

Les auteurs

Souleymane Berthé est directeur général de l'Agence des énergies renouvelables (AER-MALI). Docteur, chercheur, diplômé de l'École centrale de Lille (France) et de l'Institut énergétique de Moscou en électromécanique (Russie). Il est également le point focal de plusieurs agences internationales dans le secteur des énergies renouvelables, membre du conseil d'administration de l'Institut pédagogique universitaire et du Conseil de perfectionnement de l'École nationale des ingénieurs (ENI-ABT).

Yacouba Berthé est juriste, publiciste, politologue et coordonnateur régional du programme Sahel de la KAS. Il travaille avec la KAS depuis plus de vingt ans sur divers programmes. M. Yacouba a développé son expertise dans plusieurs domaines dont la géopolitique, la coopération régionale, le terrorisme, la gouvernance, etc. Il a été un acteur de la société civile en Afrique de l'Ouest.

Michel Boyer est docteur en histoire des relations internationales, diplômé de 3^e cycle de l'IEP d'Aix-en-Provence. Il est par ailleurs titulaire de trois masters 2 en « Études internationales – Enjeux de l'intégration européenne » (Université de Cergy-Pontoise), « Histoire de l'Afrique – Arts, cultures et sociétés » (Université de Paris I) et « Défense et sécurité » (Université d'Aix-en-Provence). Professeur associé et enseignant-chercheur à l'Institut d'études politiques de l'Université internationale de Rabat, Maroc. Historien et géopoliticien spécialisé en relations internationales, dans l'analyse des crises, le droit humanitaire international et le droit des conflits armés. Il a œuvré ces vingt dernières années dans un cadre international et au cours de crises majeures, au sein d'états-majors multinationaux et d'institutions gouvernementales et internationales. Expert en ingénierie pédagogique : systèmes, pratiques et outils de formation.

Nizar Derdabi est analyste en stratégie internationale, défense et sécurité et enseignant à l'École de guerre économique, campus Rabat. Ancien officier supérieur de la Gendarmerie royale, il a dirigé une Cellule d'enquêtes sur le trafic international de drogue et le crime organisé.

Aboubacar Sidik Diakité est doctorant à l'Université Gaston-Berger au Sénégal et chercheur associé au Center for Global Studies de l'Université Internationale de Rabat, avec une thèse sur la « Communautarisation de la violence en Afrique de l'Ouest : le cas Peul », sous la direction des professeurs Penda Ba et Beatriz Mesa. M. Diakité a récemment été chargé d'une mission de recherche pour le Laboratoire d'analyse des sociétés et pouvoirs / Afrique – Diasporas (LASPAD) de l'UGB au Niger sur le projet Baromètre sécurité citoyen (BSC). Il dispense également des cours universitaires sur le thème de l'histoire de l'Afrique et sur l'analyse des conflits communautaires. Par ailleurs, il est passionné par les enjeux de la gouvernance locale et de la diplomatie.

Khalifa Diop est docteur en géographie, cartographe et maître en Sciences sociales des religions à l'Université Gaston-Berger de Saint-Louis (Sénégal). Il est chercheur au LASPAD où il co-coordonne le Baromètre citoyen de la sécurité (www.citizen-security.org). Il s'intéresse à l'enseignement arabo-islamique et aux enjeux sécuritaires et particulièrement à la sécurité climatique au Sahel.

Julien Durand de Sanctis est docteur en science politique. Professeur assistant de science politique à l'Université internationale de Rabat, il enseigne également à Sciences-Po Paris. Ses recherches portent sur la politique de défense française, la théorie de la stratégie ainsi que les équilibres stratégiques et géopolitiques en Afrique. Il est par ailleurs lauréat de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM) et de l'Institut des Hautes Études de défense nationale (IHEDN), pour lesquels il a produit divers documents de recherche ainsi que des consultances, notamment pour le Centre interarmées de concepts, doctrines et expérimentions (CICDE). Il a par ailleurs publié deux ouvrages aux éditions Nuvis sur la philosophie de la stratégie française, notamment en Afrique, ainsi que plusieurs articles académiques et journalistiques.

Farid El Asri est docteur en anthropologie (UCL), diplômé en islamologie, judaïsme et agrégé de langue arabe (ULB). Professeur à l'Université internationale de Rabat (UIR), il y dirige le Center for Global Studies, la chaire « Cultures, sociétés et faits religieux » et la revue *Afrique(s) en mouvement*. Farid El Asri est également chargé de cours à l'Université Saint-Louis (Bruxelles) et directeur scientifique de la formation continue en « sciences religieuses et sociales : islam dans le monde contemporain ». Ses recherches portent sur l'anthropologie du religieux et de l'islam contemporain. Parmi ses dernières publications : Bava S., El Asri F., « Autour de l'islam transmédierranéen. Quand

les migrations construisent les métiers du religieux. Imams sénégalais de Marseille et marocains de Bruxelles », *Insaniyat* n° 96, avril-juin 2022, p. 39-60 ; Bava S., El Asri F., Hamdaoui Y., « *Voix et voies de l'islam africain : enjeux et pratiques de la formation aux métiers du culte au Maroc* », REMMM, 2022, p. 209-228 ; il a aussi assuré la coordination du numéro de la REMMM avec Sophie Bava (IRD), Sabrina Mervin (CNRS/CéSor), *Pérégrinations marocaines : construction, transmission et circulation des savoirs d'islam (XVIII^e-XXI^e siècles)*, REMMM, 2022.

Hervé Flahaut est commissaire général de police avec plus de trente ans d'expérience professionnelle en tant que cadre. Il a une expérience dans le domaine du renseignement, des enquêtes et de la sécurité publique et possède une solide connaissance de la gestion des frontières et de la lutte contre les migrations clandestines. Il a passé une grande partie de sa carrière dans le domaine de la coopération policière interne et de la réforme du secteur de la sécurité. Avant d'être nommé chef de la mission EUCAP Sahel Mali, M. Flahaut était chargé de mission auprès du conseiller diplomatique du ministre français de l'Intérieur (depuis novembre 2018), avec un accent particulier sur les questions de sécurité et les initiatives politiques européennes dans la région du Sahel.

Moulaye Hassane est docteur en études arabes et orientales de l'Université Paris IV-Sorbonne. Il est actuellement enseignant-chercheur à l'Institut de recherches en sciences humaines et à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger). Il s'intéresse particulièrement aux questions de radicalisation et d'extrémisme violent. Il dirige depuis 2017 le Programme de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent au Centre national d'études stratégiques et de sécurité (CNESS), rattaché à la Présidence de la République du Niger.

Rachid Id Yassine est maître de conférences à l'université Gaston-Berger (Sénégal). Docteur de l'EHESS (Paris) et professeur invité à Sciences-Po Lyon, il a aussi enseigné de 2007 à 2015 à l'université de Perpignan avant d'intervenir depuis 2015 à l'université Saint-Louis de Bruxelles. Cofondateur et directeur adjoint du LASPAD, il est le coordinateur principal de Global Africa. Sociologue et anthropologue, il est responsable du master sciences sociales des religions et encadre également plusieurs doctorants au Centre d'étude des religions (UGB, UFR CRAC). Consultant et expert international, membre de diverses associations scientifiques, ses travaux de recherche portent sur le religieux

contemporain, la sécurité humaine, les conflits et les crimes de guerre, la démocratie et la jeunesse, le digital et l'intelligence artificielle. Il est éditeur et auteur de plusieurs articles, rapports et ouvrages.

Mayke Kaag est professeure en anthropologie de l'islam en Afrique et dans sa diaspora à l'université d'Amsterdam (UvA) et chercheure principale travaillant sur l'anthropologie politique des connexions mondiales de l'Afrique au Centre d'études africaines de Leiden. Son doctorat portait sur l'utilisation des terres et le changement social au Sénégal (Vrije Universiteit, 2001). Ses recherches actuelles portent principalement sur les relations transnationales africaines, y compris les questions foncières, les organisations caritatives islamiques transnationales et les engagements avec la diaspora. À l'ASCL, elle est l'animatrice du groupe de recherche collaborative « Africa in the World: Rethinking Africa's Global Connections ». Elle est également présidente d'un groupe de recherche collaboratif sur le même thème au niveau de l'AEGIS, l'Association européenne des études africaines. Elle est directrice des études à l'ASCL et membre de son conseil d'administration.

Ulf Laessing dirige le programme régional Sahel de la Fondation Konrad Adenauer Stiftung au Mali. Auparavant, il a travaillé pendant treize ans comme correspondant et chef de bureau pour l'agence de presse Reuters au Moyen-Orient et en Afrique, se concentrant sur le printemps arabe, les conflits et les missions militaires, les transformations politiques, le terrorisme et les djihadistes ainsi que sur la migration, les affaires et le changement climatique. Laessing a écrit un livre sur le conflit libyen et a étudié l'histoire, les études islamiques et l'économie à Hambourg, Leipzig et au Koweït.

Beatriz de León Cobo est une analyste des conflits spécialisée dans la sécurité, la radicalisation violente et l'analyse politique dans la région du Sahel, l'Afrique de l'Ouest et l'Europe. Elle est doctorante en sociologie à l'Université de la Sorbonne à Paris. Elle travaille en tant que conseillère en matière de sécurité, de justice et de conflits pour la société de conseil britannique First Call Partners. Elle a travaillé pendant cinq ans comme consultante indépendante pour des gouvernements, des organisations régionales et des institutions académiques sur la sécurité, la justice, la stabilisation politique et sociale et les menaces transfrontalières. Elle est actuellement analyste au Centre de sécurité internationale de l'Université Francisco de Vitoria, où elle dirige le groupe d'experts du Forum de dialogue Sahel-Europe.

Beatriz Mesa est docteure en sciences politiques de l'Université de Grenoble (France). Elle est maîtresse de conférences à l'Université Gaston-Berger (UGB) à Saint-Louis (Sénégal). Elle est membre du Laboratoire d'analyse des sociétés et des pouvoirs – Afrique / Diasporas (LASPAD). En tant que professeure affiliée à l'Université internationale de Rabat (UIR, depuis 2015), elle intègre l'axe « Gestion des conflits, dynamiques régionales et sécurité en Afrique : géopolitique des tensions, polémologie contemporaine et Peacebuilding » au *Center for Global Studies* (CGS). Elle est également professeure invitée à l'Université Camilo José Cela de Madrid (Espagne). Ses domaines de recherche portent sur la sécurité, les migrations, les frontières, les identités, l'islam politique, les conflits, les groupes armés et l'économie criminelle dans la région du Maghreb, du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Mesa est l'auteure d'un dernier ouvrage : *Les Groupes armés du Sahel : conflits et économie criminelle au nord du Mali* (Halfa, 2022).

Anne Savey est experte sur les questions de la résolution des conflits, de la paix et de la sécurité au Sahel. Elle travaille depuis dix ans avec des organisations de médiation dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix (HD Centre, Promediation, Carter Center. Elle contribue à la réflexion sur les processus de DDR, les processus de négociation et de réconciliation aux niveaux national, local et sous-régional et sur la façon de les soutenir.

Mohamed Znagui Sid 'Ahmed Ely, général de brigade, diplômé de droit de l'Université Mohammed V de Rabat, est actuellement expert en défense et sécurité au G5-Sahel. Il est aussi titulaire d'un Executive MBA en management global des risques et des programmes internationaux de l'Institut Themis en France. Il a exercé plusieurs fonctions de commandement en écoles et en État-major avant de parachever ses formations supérieures en Mauritanie, en France et en Chine. Il a ensuite accédé à des hautes fonctions de commandement et d'État-major avant de rejoindre la diplomatie militaire. Il est nommé au grade de général de brigade le 1^{er} janvier 2012 et chef du Comité d'État-major conjoint (CEMOC) à Tamanrasset, puis inspecteur général des Forces armées et de sécurité avant d'être admis à la réserve le 20 février 2014.

Au cours de la dernière décennie, la dimension sécuritaire a dominé le débat sur le Sahel, et les solutions militaires ont été privilégiées pour mettre fin à la violence fragmentée, la prolifération des groupes armés de nature djihadiste et sécessionniste et des bandes criminelles et milices incontrôlées.

Dans ce contexte, de nombreux opérateurs, sous la bannière onusienne ou européenne, se sont installés dans la bande sahélienne dans l'objectif de réformer le secteur de la sécurité, un élément-clé de la régénération des institutions et un moyen de contrôle des menaces actuelles.

Cet ouvrage propose une approche différente. Au-delà de l'analyse de l'insécurité des États et des populations sahéliennes dans une perspective réaliste et constructiviste, il propose de mettre en avant la (triple) diplomatie comme un instrument fondamental pour trouver, sinon une solution aux problèmes structurels de sécurité, de nouveaux espaces dans lesquels la paix peut s'enraciner ou du moins être envisagée.

Miser sur la diplomatie signifie concrètement s'engager dans la voie de la médiation et du dialogue avec tous les acteurs parties prenantes au conflit, dans ses différentes dimensions : militaires, sociales, économiques ou environnementales. L'analyse de cette perspective est essentielle à étudier maintenant et au cours des dix prochaines années en raison de l'escalade sans précédent de la violence sous ses différentes formes au Sahel.

Face à l'impasse des approches sécuritaires, la diplomatie apparaît dès lors de plus en plus comme la voie indiquée pour comprendre et trouver des solutions à la diversité religieuse dans des pays où les processus de décolonisation sont inachevés et où l'héritage des expériences passées n'est pas résolu. Les religions traditionnelles, les religions monothéistes, les non-religions et les nouvelles expressions religieuses au sein d'un islam particulièrement mystique mais évoluant vers des positions de plus en plus conservatrices nécessitent l'implication des pouvoirs publics et des acteurs informels afin de préserver le vivre ensemble.

Pour contrer la force des acteurs armés non étatiques au Sahel, qui ont une portée transnationale en termes de violence, d'adhésion des jeunes et de contrôle de l'économie criminelle, l'intervention de la diplomatie de sécurité est nécessaire. Cette dernière doit concerner des forces étrangères sans intérêts de domination ainsi que les États sahéliens fragiles qui n'ont pas été en mesure de relever les défis sécuritaires même en mutualisant leurs forces au sein du G5 Sahel.

L'ouvrage évoque aussi l'urgence de réfléchir à de nouveaux modèles économiques et de développement pour les sociétés sahéliennes en attente de réponses politiques.

Leurs ressources naturelles et énergétiques exploitées et exploitables, leur patrimoine climatique et leurs ressources humaines continuent de compromettre le débat sur la richesse, la répartition négative et les conséquences en matière de violence. Les réponses politiques plutôt que militaires font partie de la solution future.